✱ Année 1957. — N° 5 A. N. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 23 Janvier 1957 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **800 fr.** ; ÉTRANGER : **2.100 fr.**
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

NUMELEX

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 97e SEANCE

1re Séance du Mardi 22 Janvier 1957.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 185).

2. — Excuse et congé (p. 185).

3. — Demande d'interpellation (p. 186).

4. — Désaccord sur l'urgence de discussions (p. 186).

5. — Nomination de membres de commissions (p. 186).

6. — Délibérations de l'Assemblée territoriale des Etablissements français de l'Océanie. — Adoption sans débat d'un projet de loi (p. 186).

7. — Rejet de demandes en autorisation de poursuites. — Adoption des conclusions de deux rapports (p. 186).

8. — Augmentation des loyers. — Demande de fixation immédiate de la date de discussion d'une interpellation (p. 186).

Rejet, au scrutin, de la fixation immédiate de la date de discussion.

9. — Coopératives d'administrations et d'entreprises nationalisées et privées. — Demande de fixation immédiate de la date de discussion d'une interpellation (p. 187).

Rejet, au scrutin, de la fixation immédiate de la date de discussion.

10. — Marché commun européen. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 187).

Discussion générale (*suite*) : MM. Morice, Viallet, Lecœur, Bretin, Cot, Pineau, ministre des affaires étrangères; Mendès-France, Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; Reynaud, Sanglier.

Renvoi de la suite du débat.

11. — Ordre du jour (p. 204).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 1957 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

ASSEMBLÉE NATIONALE

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Douala s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	569
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	195
Contre	374

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

L'Assemblée ayant décidé de ne pas fixer immédiatement la date de discussion de l'interpellation, il sera procédé ultérieurement à cette fixation de date.

— 9 —

COOPERATIVES D'ADMINISTRATIONS ET D'ENTREPRISES NATIONALISEES ET PRIVEES

Demande de fixation immédiate de la date de discussion d'une interpellation.

M. le président. J'ai reçu de M. Pesquet une demande d'interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour abroger le décret n° 55-679 du 20 mai 1955 sur les coopératives d'administrations, d'entreprises nationalisées et d'entreprises privées.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 90 du règlement, l'interpellateur m'a remis, avec son interpellation, une demande écrite, signée de cinquante membres (1) tendant à ce que l'Assemblée procède à la fixation de la date de discussion immédiatement après la notification de l'interpellation au Gouvernement.

Il va être procédé à l'appel nominal des signataires.

J'invite chaque signataire à se lever à son banc à l'appel de son nom et je prie MM. les secrétaires de bien vouloir contrôler les présences.

(*L'appel a lieu.*)

M. le président. La présence des cinquante signataires étant constatée, l'Assemblée doit être consultée, par scrutin public, sans débat, sur la fixation de la date de discussion de l'interpellation.

Je consulte l'Assemblée.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	593
Majorité absolue	297
Pour l'adoption	247
Contre	346

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

L'Assemblée ayant décidé de ne pas fixer immédiatement la date de discussion de l'interpellation, il sera procédé ultérieurement à cette fixation de date.

— 10 —

MARCHE COMMUN EUROPEEN

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations :

1° De M. Dorgères d'Halluin sur le sort qui sera réservé à l'agriculture française dans le traité sur l'organisation du marché commun et sur les mesures envisagées pour lutter contre le dumping, pour financer et gérer les fonds d'investissement et de réadaptation, pour corriger les distorsions provenant de législations diverses et concernant notamment le crédit, les salaires, les charges sociales et fiscales, pour assurer la sauvegarde des intérêts français lors de l'intégration des territoires d'outre-mer dans le marché commun, pour permettre la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux et des produits, et pour résoudre les aspects institutionnels que pose la création du marché commun ;

2° De M. Pierre-Henri Teitgen sur la politique que le Gouvernement compte suivre en matière de construction européenne, plus particulièrement pour aboutir à la signature du traité instituant un marché commun européen ;

3° De M. André Beauguitte sur les clauses de sauvegarde, les dispositions particulières et les garanties que doit comporter pour l'agriculture le marché commun européen ;

4° De Mme Vaillant-Couturier sur le traité d'organisation du marché commun européen dont la réalisation aurait pour conséquence : *a*) de porter gravement atteinte à l'indépendance économique et politique de la France en assurant aux grands trusts de l'industrie allemande la suprématie au détriment de l'économie française ; *b*) de mettre la paix en péril en faisant revivre sous une autre forme la C. E. D., c'est-à-dire en plaçant la France sous la domination de l'impérialisme et du militarisme allemands auxquels on se propose, avec l'Euratom, de donner des armes atomiques ; *c*) d'abaisser le niveau de vie des travailleurs français ;

5° De M. Pierre André sur les conditions dans lesquelles sont menées les négociations sur le marché commun européen et l'Euratom.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 15 minutes ;
Groupe communiste, 1 heure 28 minutes ;
Groupe socialiste, 45 minutes ;
Groupe d'union et fraternité française, 55 minutes ;
Groupe des républicains sociaux, 30 minutes ;
Groupe radical socialiste, 30 minutes ;
Groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain, 30 minutes ;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 15 minutes ;
Groupe des républicains progressistes, 30 minutes ;

Le groupe des indépendants et paysans d'action sociale, le groupe du mouvement républicain populaire, le groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance et du rassemblement démocratique africain, le groupe paysan, le groupe républicain radical et radical socialiste et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

Vendredi après-midi, l'Assemblée a continué la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. André Morice.

M. André Morice. Mesdames, messieurs, le groupe radical socialiste a déposé, dès le premier jour de cet important débat, un ordre du jour. J'ai mission de le présenter à l'Assemblée.

Mon exposé comprendra trois parties : notre position de principe sur le marché commun ; étude rapide des différents points de notre ordre du jour ; faut-il, en présence de ces obstacles, renoncer à l'Europe ou en poursuivre l'édification ?

Au sujet de notre position de principe sur le marché commun, je soulignerai que nous avons la ferme volonté de faire l'Europe : c'est une nécessité. Jusqu'à ce jour, trop d'écueils, trop de fausses manœuvres en ont retardé la construction. Il faut éviter le renouvellement de ces erreurs et parler net.

Dans les circonstances actuelles, le marché commun est la meilleure approche de l'unité européenne, les esprits étant mieux préparés à une fusion économique qu'à une fusion politique. Mais n'être pas en face d'un tout rend précisément très délicate la mission de ceux qui ont à poursuivre la négociation d'un traité, négociation qui laisse encore dans l'ombre de nombreux point importants

Nous l'avons bien senti dans l'exposé de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères qui, brillant comme à l'accoutumée, a été persuasif lorsqu'il a traité de l'acte de foi envers l'Europe ou de l'aspect politique du problème — et il n'avait pas sur ce point à nous convaincre — mais a été beaucoup plus nuancé, beaucoup plus réservé dès qu'il a abordé les problèmes techniques.

M. Maurice Faure a cité diverses tentatives de construction européenne. Il en a cependant omis une qui, à nos yeux, présente une certain importance, à savoir la conférence des ministres des transports de janvier 1953.

Nous avions placé cette conférence à l'échelon des exécutifs et elle était accompagnée d'une commission d'experts dite « commission des suppléants », ce qui présentait quelque analogie avec la construction dont nous discutons aujourd'hui.

(1) La demande porte les signatures de MM. Pesquet, Salvetat, Dorgères, Luciani, Parrot, Nicolas, Alloin, Triboulet, Icher, Privat, Ruf, Damasio, Pelat, Tamarelle, Réoyo, Couturaud, Monnier, de Sesmaisons, Charles, Bretin, Dides, Puy, Antoine Guitton, Michel Jacquet, Dixmier, Perroy, Gaillemin, Raymond Lainé, Hénault, Brard, Jean Lainé, Pinvidic, Beauguitte, Vabé, Berrang, Cuicci, Léger, Pommier, Bouret, Helluin, Juliard, André, Tixier-Vignancour, Plantier, Henri Thébault, Durbet, Courrier, Jean-Moreau, Goussu, Crouan, Salliard du Rivault, Davoust, Paquet, Courant, Berthommier, Legendre, Raymond Larue, Teulé, Reynès, Varvier, Vaugelade, Gayrard, Scheider, Paulin, Bouyer, Chatenay, André Hugues, Huel.

Nous étions partis des éléments constitutifs de base. C'est ainsi que, à l'époque, nous avons vu partir de Paris un train composé de wagons Europe appartenant à diverses nationalités, mais formant un tout.

Nous avons obtenu là des résultats concrets, réels, comportant de larges promesses d'avenir. Puis, de huit pays, on est passé sans transition à dix-huit pays dans le cadre de l'O. E. C. E. La constatation et l'expérience à en tirer, c'est que la conférence des ministres des transports a alors perdu de son efficacité.

Tiendra-t-on compte de cette leçon à l'heure où, dès que l'on parle de marché commun, on nous parle de zone de libre échange très élargie ?

M. René Pleven. Très bien!

M. André Morice. Le problème n'est-il pas plus difficile encore, étant donné l'ampleur de ce marche commun qui recouvre l'ensemble de toutes les activités économiques ?

Faut-il encore que cette entreprise réussisse! A cet égard, nos négociateurs sont placés devant une tâche très lourde. Les réserves que nous présentons, monsieur le ministre, ne sont pas faites pour compliquer votre tâche, elles s'inspirent à la fois de notre conviction de la nécessité d'une réussite et des souvenirs de certains d'entre nous, plus spécialement de ceux qui ont été chargés de responsabilités gouvernementales.

C'est ainsi qu'ayant été ministre de l'industrie de janvier à décembre 1955, j'ai pu mesurer combien il fallait être attentif à toute mesure prise en ce domaine et combien la réduction des taxes de compensation ou la suppression des contingents, dans le cadre de la libération des échanges, avaient d'incidences directes, même avec un coefficient réduit, sur la vie même des travailleurs et celle des industries.

C'est ainsi que nous avons vu à l'époque, dans les six mois de nos décisions, les importations de certains produits augmenter de 100 p. 100.

Or, depuis, notre situation générale ne s'est pas améliorée, le déséquilibre de notre budget, qui va en s'accroissant, n'est pas toujours destiné à augmenter les seuls investissements productifs. Nous avons une monnaie surévaluée et un déséquilibre de notre balance des comptes qui ne laisse pas d'être inquiétant. La plupart de nos prix industriels et agricoles sont souvent plus élevés que ceux des autres pays.

Notre groupe a, dans cette optique, longuement examiné la situation. Il a estimé à l'unanimité qu'il donnerait son accord au Gouvernement pour poursuivre les négociations jusqu'à la signature du traité, mais que sa position devait être nettement définie pour que le Gouvernement soit parfaitement averti des positions de chacun et pour éviter toute équivoque qui nous conduirait à cette redoutable situation de la C. E. D. où la signature de la France a été protestée. D'où le dépôt d'un ordre du jour qui a le désir de rendre attentif le Gouvernement sur plusieurs problèmes essentiels à la solution desquels nous attachons la plus grande importance.

Je le répète, il ne s'agit pas pour nous de dresser des barrières et nous proposerons, au contraire, vous le verrez dans la suite de cet exposé, des solutions constructives.

Quels sont les principaux points sur lesquels nous voulons appeler votre attention ? Dans notre ordre du jour, nous n'avons pas, bien sûr! tout traité. Nous n'avons pas, en particulier, traité du problème des assemblées, car nous pensons qu'il faut d'abord définir les tâches et les missions avant de dire qui en sera chargé. Mais nous voulons vous mettre en garde contre la prolifération des organismes, contre la multiplication des fonctionnaires internationaux.

M. Vincent Badie. Très bien!

M. André Morice. Nous ne voulons pas d'une Europe de technocrates dont les responsabilités resteraient indéfinies.

Cette réflexion étant faite, venons-en à l'examen des cinq points de notre ordre du jour. Le premier point dit:

« A cette fin, le traité doit, en assurant l'expansion, tendre à réaliser le plein emploi, l'élévation du niveau de vie et l'amélioration des conditions de travail dans chacun des Etats membres ».

Il est à noter — et nous voulons nous borner à le souligner très brièvement — que le Conseil économique consulté et les administrations françaises ont insisté sur les objectifs de progrès social et de plein emploi, en soulignant que chacun de ces objectifs devait être recherché et réalisé dans chaque pays participant.

Le Conseil économique indique, d'ailleurs, comme finalité essentielle du marché commun, la croissance harmonieuse des économies des nations membres, la fusion des marchés ne pouvant être tenue que comme un moyen.

Il convient, pensons-nous, que ces dispositions figurent dans le projet de traité.

Le point 2 de notre ordre du jour est le suivant:

« Les charges salariales et sociales notamment doivent être harmonisées dès la première étape et parallèlement aux mesures de libération. »

Nous entendons bien une harmonisation sur nos propres charges, tout recul des gains sociaux n'étant ni acceptable, ni réalisable.

Les principales causes de disparité entre les prix industriels français et étrangers, à productivité égale, sont connues, je n'y reviendrai pas. Elles ont déjà été traitées à maintes reprises dans cette enceinte.

Le coût de l'heure de travail, par rapport à l'Allemagne, à la Hollande et à l'Italie, s'établit en définitive en France avec un écart dans de très nombreuses industries de l'ordre de 15 à 30 p. 100.

Or, la seule harmonisation actuellement visée avec précision par le projet de traité est celle des salaires masculins et féminins, qui ne représente pour bon nombre d'industries qu'une partie négligeable des 15 à 30 p. 100 indiqués plus haut. Dans les industries grosses utilisatrices de main-d'œuvre féminine, comme le textile, cette mesure, certes, ne sera pas sans portée; elle sera néanmoins insuffisante pour combler la disparité qui joue contre elles.

Hormis cet aspect partiel, l'harmonisation des charges, nous y insistons, doit aller de pair avec la suppression des barrières douanières et des contingentements.

Les pays participant à l'établissement du traité ont refusé de nous suivre dans la voie de l'harmonisation préalable des charges parce qu'ils estiment qu'un taux de change adéquat résoudrait le problème des distorsions de prix. Cela revient à dire que nous devrions normalement dévaluer notre monnaie avant d'entrer dans le marché commun.

Pour éviter une telle mesure, il a été admis que nous pourrions continuer à recourir à des correctifs monétaires qui ont été ici examinés et sur lesquels je ne reviendrai pas.

Néanmoins, ces dispositions signifient que nous serions désarmés si la disparité actuelle des prix français et étrangers venait à s'accroître et si, ultérieurement, la suppression des taxes et des aides étant acquise, les prix français et étrangers évoluaient de façon divergente du fait de politiques différentes en matière budgétaire, fiscale, économique et sociale.

D'autant qu'au sein de l'O. E. C. E. nous nous sommes engagés à abaisser nos taxes vis-à-vis de dix-huit pays.

La discussion du marché commun permet d'établir que cinq autres pays, eux-mêmes membres de l'O. E. C. E., nous autorisent à maintenir ces mêmes taxes.

Dans quelle mesure vont s'articuler les obligations que nous avons contractées au sein de l'O. E. C. E. pour la libération des échanges, avec les nouvelles obligations du marché commun ? C'est là une question qui nous paraît importante et qui mérite d'être mise au point lors des négociations ultérieures.

Il n'en reste pas moins qu'il faut obtenir que chacun respecte rigoureusement les engagements dans cette optique du parallélisme de l'harmonisation. C'est là un point essentiel et je mets le Gouvernement en garde contre certains exemples, notamment celui que nous donne la C. E. C. A. où, en janvier 1957, un an et demi après la date limite d'application des mesures d'harmonisation prévues, les mesures relatives aux tarifs de transports, dont les études préliminaires auraient dû être entreprises dès février 1953, sont à peine engagées.

Passons au point 3, qui traite du tarif extérieur. Je ne reviens pas, au terme d'un débat, sur les principes qui paraissent être actuellement retenus pour la détermination du tarif extérieur, mais je voudrais là aussi présenter plusieurs observations dont certaines n'ont pas été formulées ici.

D'abord, la définition des matières premières et des demi-produits est encore en discussion. Or, pour ne prendre qu'un seul exemple, en supposant que l'on obtienne le classement du fer blanc parmi les demi-produits, hypothèse la plus favorable, l'application du plafond de 10 p. 100 entraînerait un brusque abaissement de 33 p. 100 environ du tarif actuellement pratiqué par la France.

Autre observation, pour les productions qui n'existent que dans un ou deux pays membres de la communauté, l'application des règles envisagées peut conduire à l'établissement de taux aberrants, à moins que l'on décide que la moyenne sera prise entre les seuls pays producteurs.

Il y a une conciliation délicate à opérer, bien qu'indispensable, entre l'instauration d'un marché commun et la définition de la politique douanière vis-à-vis des pays tiers.

En effet, il paraît incompatible de vouloir à la fois supprimer les barrières entre les pays membres de la communauté et de les ouvrir largement vers l'extérieur pour tous les produits, car nous sommes gros importateurs de matières premières indispensables à notre production. Pour bénéficier de

tous les avantages attendus du marché commun, nos produits finis et demi-finis doivent être protégés contre leurs concurrents extérieurs.

Il n'est d'ailleurs pas d'exemple historique de grand marché commun ayant réussi sans une véritable protection sélective vis-à-vis des pays extérieurs, et c'est là, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, l'additif fondamental qu'il faut ajouter à la déclaration, que vous avez rapportée à cette tribune, de M. le président de la chambre de commerce de Chicago, observation faite, au surplus, que les Etats-Unis disposent de toutes les matières premières, ce qui n'est malheureusement pas notre cas.

La politique commerciale de la communauté vis-à-vis des pays tiers doit être harmonisée pendant la période transitoire, et commune au terme de cette période. Mais, dès la période transitoire, la libre circulation des produits en provenance des pays tiers est envisagée entre les Etats membres. La gravité d'une telle disposition est à souligner.

Elle signifie, en effet, que les produits des pays tiers pourraient tourner nos protections douanières en transitant par des pays membres pratiquant des droits moins élevés que les nôtres.

Ici encore, la C. E. C. A. nous offre un précédent, celui des fontes russes importées par la Belgique et acheminées librement ensuite sur la France.

Il faut assurer — c'est là la question essentielle sur laquelle nous insistons à ce point 3 — la sauvegarde de l'industrie européenne dans le cadre mondial.

Le point 4 de notre ordre du jour traite des problèmes de l'agriculture. Pour nous, je tiens à le souligner d'emblée, pas de marché commun sans agriculture.

M. Vincent Badie. Très bien!

M. André Morice. Point n'est besoin de souligner l'intérêt que présente pour la France le maintien de ses structures agricoles, dont l'évolution nécessaire et souhaitable dans certaines régions ne peut être réalisée que progressivement.

Nous savons gré à nos négociateurs d'avoir obtenu des garanties telles que l'interdiction d'importation à un prix inférieur au prix minimum fixé unilatéralement par le Gouvernement français.

Cette garantie, qui conduira à maintenir au profit de notre agriculture le revenu indispensable à l'élévation de son niveau de vie et à sa modernisation, ne présente cependant pas que des avantages. Il en résulte en contrepartie une surcharge pour le budget ainsi que pour le reste de l'économie, les salaires réels étant largement fonction des prix agricoles.

Ces charges sont déjà suffisamment lourdes pour que notre entrée dans le marché commun ne nous conduise pas à absorber, bon gré mal gré, les excédents agricoles de certains pays extraeuropéens.

Un marché commun agricole doit comporter avant tout un écoulement préférentiel des productions des pays membres, ce qui ne peut que faciliter la réalisation d'un objectif à long terme tendant à ce que nos productions soient complémentaires et non concurrentielles.

Notre point 5 traite des problèmes d'outre-mer.

L'association des pays d'outre-mer au marché commun est peut-être le problème le plus grave qu'ait à résoudre le projet de traité pour être acceptable par la France. La France dépense environ 360 milliards de francs par an pour les pays d'outre-mer, somme à laquelle il faut ajouter la charge des surprix auxquels elle achète dans de nombreux cas les surplus exportables de ces territoires.

En contrepartie, ceux-ci achètent à la France pour 500 milliards environ de marchandises. La mention de ces chiffres, pour approximatifs et incomplets qu'ils soient, suffit à faire mesurer l'ampleur du déséquilibre auquel conduirait un abandon de nos préférences sans allégement corrélatif de nos charges.

Quelle sera l'attitude de nos partenaires sur ce problème essentiel? Il faut obtenir que leur participation ne soit pas limitée aux seuls investissements rémunérateurs mais qu'elle s'étende également à l'infrastructure et à la recherche, qui sont la condition de l'exploitation future.

La France ne peut pas envisager d'entrer dans le marché commun sans les pays d'outre-mer, ni d'ouvrir de vastes débouchés sans contrepartie. Il y va de l'intérêt même de nos partenaires, à une époque où l'autonomie de l'approvisionnement en matières premières est une force, les récents événements de Suez en ont apporté une démonstration supplémentaire.

Enfin, notre point 6 traite du problème de la libre circulation des capitaux. Les dangers d'une libre circulation des capitaux seraient d'autant plus à craindre que les conditions de concurrence n'auraient pas été harmonisées suffisamment. Si nos partenaires peuvent, en fait, faire actuellement entrer librement en France des capitaux, ils se heurtent cependant à un obstacle, qui est le contrôle des importations de biens que ces capitaux veulent mettre en œuvre. Qu'adviendra-t-il de ce contrôle grâce auquel l'industrie française n'est pas réduite à la condition d'une industrie de montage sous licence étrangère?

Enfin, le contrôle des obligations souscrites par les Etats membres, notamment en matière d'harmonisation des charges, est sans doute une des opérations les plus délicates auxquelles il devra être procédé dans le cadre de l'application du traité. C'est aussi une des plus nécessaires. C'est pourquoi aucune disposition ne doit être négligée pour en définir les modalités.

La réponse de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères à cette question posée par un de nos collègues au cours du dernier débat et faisant allusion à l'intervention de neutres nous paraît, à cet égard, très inquiétante.

J'en ai ainsi terminé, mesdames, messieurs, avec l'examen des différents points de notre ordre du jour. J'ajoute une observation supplémentaire concernant la zone de libre échange avec l'Angleterre.

Bien que le débat porte sur le projet de marché commun, on ne peut pas ne pas évoquer à ce propos le projet de zone de libre échange en cours d'étude à l'O. E. C. E. sur l'initiative de l'Angleterre.

Que signifie, en effet, ce projet, sinon la mise côte à côte de deux masses économiques, la première, le marché commun des pays européens, avec son tarif extérieur; la seconde se présentant sous deux faces, d'une part la Grande-Bretagne avec son propre tarif; d'autre part le Commonwealth et ses préférences impériales?

Si ce projet cherche à atteindre les mêmes objectifs que le marché commun, on en voit aisément la différence, sans parler des réserves fondamentales sur les politiques économiques respectives des deux blocs.

On sait aussi que l'Angleterre entend exclure les produits agricoles de la zone de libre échange pour maintenir ses engagements préférentiels avec le Commonwealth, ce qui viderait le projet d'une bonne part de son contenu.

Il importe de souligner que les deux projets ne peuvent se compléter. La France ne saurait sacrifier ses liens préférentiels avec les pays d'outre-mer dans le cadre du marché commun pour se retrouver associée dans une zone de libre échange avec l'Angleterre qui maintiendrait ses préférences avec le Commonwealth.

Les négociations sont en cours. Dans quel sens s'orienteront-elles? Dans quelles conditions se dérouleront les négociations tendant à l'intégration du marché commun dans la zone de libre échange? Quelle part aura le Gouvernement français dans cette décision? Autant de questions qui méritent qu'on s'y arrête.

Après avoir ainsi défini l'esprit de notre ordre du jour, je vais maintenant vous demander l'autorisation de déborder l'aspect technique du problème pour insister davantage sur son aspect politique, et cet examen constituera la troisième partie de mon exposé.

Faut-il, en présence de ces obstacles, renoncer à faire l'Europe ou en poursuivre l'édification?

Jusqu'à présent, dans ce débat, on s'en est tenu là. Nous avons tous énuméré les obstacles, défini les conditions de la ratification, montré à nos négociateurs tout le chemin qui reste à parcourir. Pour un certain nombre de nos collègues ayant exposé leur point de vue, l'accumulation de ces obstacles comportait une conclusion qui, bien que non formulée, était claire et laissait peu de chance au marché commun.

Faut-il donc renoncer? Ce n'est pas notre avis, car que serait alors notre situation?

Certes, de réelles difficultés sont encore sur la route, et nous l'avons dit franchement au Gouvernement. Est-ce un prétexte pour se décourager et pour abandonner? Non; c'est, au contraire, pensons-nous, une raison supplémentaire de passer à l'action, à l'action résolue. Les hommes ou les pays qui s'abandonnent sont des hommes ou des pays finis.

Il faut, croyons-nous, accepter la lutte qui, certes, comporte un risque, mais qui est en soi une démonstration de vie et de confiance dans sa force. Or, nous n'avons pas le droit de douter de nous, de sous-estimer les possibilités considérables de ce pays.

Que pouvons-nous alors faire? Deux catégories d'actions sont à entreprendre. D'abord, améliorer grandement ce qu'on connaît du texte actuellement élaboré; ensuite, agir nous-mêmes et tout de suite dans l'optique européenne.

Pour améliorer le texte déjà élaboré, ce débat, qui a été un débat d'une belle tenue, aura été, pensons-nous, fort utile, et tous nous devons rendre hommage à cette Assemblée, qui, avec les accents les plus différents, a fait entendre l'opinion des divers groupes sur un problème majeur.

Nous devons aussi remercier le Gouvernement d'avoir bien voulu accepter un débat qui lui aura permis de retrouver les oppositions formelles ou voilées à toute construction européenne, mais qui lui aura aussi donné la possibilité d'entendre

les réserves, les vœux, les encouragements de ceux qui, de toute leur raison, veulent faire l'Europe d'un commun consentement.

Il n'est pas possible que nos négociateurs, que nos partenaires, n'aient pas retenu les enseignements de ce débat. Mais il faut, dès à présent, donner un autre tour à ces négociations; il faut que s'établisse dès maintenant une nécessaire collaboration entre le Gouvernement et les organisations professionnelles et syndicales; il faut que cette collaboration se poursuive pour la mise au point des modalités d'application et la mise en œuvre progressive du traité.

Toutes les forces vives de la nation doivent être consultées, car il est indispensable d'obtenir leur concours pour atteindre le but recherché.

Le deuxième mode d'action doit consister à agir nous-mêmes et tout de suite pour mieux nous préparer au marché commun. Quand le gouvernement précédent a rencontré les difficultés, que je signalais il y a un instant, dans le domaine de la réduction des taxes de compensation, il a décidé d'accentuer l'effort d'expansion dans une sélection des activités.

Il faut que le Gouvernement dès à présent nous place dans la ligne d'action que nous imposera le marché commun.

Certaines règles importantes à nos yeux sont déjà à fixer. Il faudra, en particulier, affirmer et traduire dans les faits que le marché commun, s'il doit réaliser l'élévation du niveau de vie, doit exclure les démagogies comme les gaspillages. Il y a là, pour les Etats comme pour les activités privées, des leçons à tirer.

Il faut élever le taux de nos investissements. Pour 1955, n'oublions pas que le chiffre moyen des investissements, dans les industries mécaniques et électriques, s'est élevé à 4,55 p. 100 du chiffre d'affaires, alors que cette proportion est très sensiblement plus élevée dans les pays étrangers.

Il faut favoriser les investissements des industries françaises, établir un régime fiscal qui leur soit favorable. Il faut alléger les charges de tout ce qui travaille pour tendre à la compétitivité des prix.

Placés en face d'une politique à long terme, il est impossible que nous n'ayons pas nous-mêmes, sur tous les plans et notamment sur le plan fiscal, une politique à très long terme.

Les objectifs du troisième plan d'équipement ne sont-ils pas déjà à revoir ?

Il nous faut tout mettre en œuvre pour permettre de développer les ventes et le potentiel de production; alléger les conditions d'obtention des crédits; accroître les travaux de recherche technique par une fiscalité appropriée; s'engager dans la voie qui mènera à une formation professionnelle de qualité, conduisant à une formation profonde. Et enfin — cela ne sort pas du sujet — rechercher vraiment les moyens d'une stabilité gouvernementale.

Tous ceux qui fréquentent les organisations internationales, comme j'ai pu fréquenter la C. E. C. A., en souffrent profondément. Nous voyons les ministres étrangers mesurer, souvent en années, comme des quartiers de noblesse, leur durée de présence au gouvernement et nous ne pouvons leur opposer que quelques semaines, quelques mois au maximum.

Qui, en ce pays, mesure exactement que le plus grave de nos maux est peut-être cette instabilité ? Rares sont ceux qui apprécient exactement les conséquences désastreuses pour notre pays de cette politique d'où la continuité est absente.

C'est tout cela qu'il faut entreprendre d'un même cœur. Alors nous recréerons l'élan dont doit bénéficier notre économie pour se mieux adapter, pour se mieux préparer. Alors, à la place de discours ou de fallacieuses promesses, nous ouvrirons vraiment à nos jeunes de solides possibilités d'avenir.

C'est à cette action constructive que nous donnons notre plein assentiment. Elle servira, nous en avons la conviction, les intérêts les plus légitimes de notre pays, et confirmant aux yeux de tous la confiance que les Français peuvent et doivent avoir en eux, elle créera les meilleures conditions pour notre imbrication dans une Europe, qui seule, nous ouvrira de larges perspectives d'avenir.

Encore faut-il que chacun soit sincère, que les mots aient pour tous la même signification afin que tous s'engagent dans cette voie hors de laquelle il n'est pas d'Europe, il n'est pas même de pays. Je rappellerai, en conclusion, cette phrase de Péguy que nous remet en mémoire une étude de M. Marc, dans la dernière *Revue du centre des jeunes patrons:* « Un mot n'est pas le même, disait Péguy, dans un écrivain et dans un autre. L'un se l' « arrache du ventre, l'autre le tire de sa poche ».

Il est temps, il est grand temps que les mots d'ordre européens cessent de jaillir de la poche du pardessus symbolique (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Viallet.

M. Félix Viallet. Mesdames, messieurs, après l'Euratom, le marché commun: la relance européenne est faite.

Le manque de clairvoyance de l'Amérique, sa position sur les problèmes du Moyen-Orient, l'affaire de Suez et ses conséquences, la pénétration soviétique en Méditerranée et surtout la crainte des pays européens de voir deux puissants Etats se partager le monde ont transformé la trame internationale dans laquelle était incluse la C. E. D. et chacun est persuadé aujourd'hui que l'Europe est désormais la dernière chance.

C'est probablement exact et c'est une des raisons pour lesquelles le projet issu de la conférence de Messine et présenté aux gouvernements des Six prend à l'heure actuelle une importance capitale.

L'intention des républicains sociaux est une intention favorable à l'Europe mais, pour eux comme pour beaucoup, l'Europe ne se limite pas aux six pays de la C. E. C. A. Elle doit être beaucoup plus largement étendue, assurément au delà du rideau de fer, pour être équilibrée.

« Notre conception est celle d'une Europe formée d'Etats indépendants, organisée en un tout susceptible de contenir toute prétention éventuelle à l'hégémonie et d'établir entre les deux masses rivales l'élément d'équilibre dont la paix ne se passera pas. »

On peut, néanmoins, s'en tenir à un refus systématique de toute opération à six. La preuve nous a été apportée, par des années d'attente vaine, que la Grande-Bretagne et, avec elle, d'autres nations européennes ne s'engageront sérieusement dans la construction européenne qu'une fois que le mouvement aura été prouvé en marche.

Ce que nous voulons retenir, c'est la nécessité d'établir les premières institutions européennes, non pas comme des fins en elles-mêmes, mais comme des moyens destinés à aboutir à une Europe aussi large et nécessaire que possible: une Europe confédérale unie dans son économie, dans sa culture et sa défense.

Pour répondre à cette intention, il faut que les méthodes adoptées, les procédures retenues, les institutions mises en place se prêtent à l'association dans le marché commun des territoires d'outre-mer en même temps qu'à l'extension de l'aire géographique initiale, mais non sans une série de précautions pour éviter les deux dangers principaux qui sont un déséquilibre profond de l'économie nationale avec son hideux cortège, et la rupture des liens réels entre la métropole et l'outre-mer.

Economiquement, l'Union française constitue un édifice complexe caractérisé par l'appartenance à une zone monétaire unique, la zone franc, et l'importance prépondérante des échanges commerciaux internes.

C'est un véritable marché commun entre la métropole et les territoires d'outre-mer, mais beaucoup plus complet que celui qui nous est présenté puisque, outre les grands principes de liberté — circulation des produits, circulation des capitaux, circulation des hommes — la monnaie est également commune.

Politiquement, l'Union française est un tout et, constitutionnellement parlant, doit être considérée comme telle.

La France est en Europe mais sa situation, analogue en cela à celle de l'Angleterre, tout en la rendant solidaire des autres nations européennes, ne doit pas faire oublier qu'elle n'est qu'une partie de cette Union.

Elle joue dans cette Union un rôle centralisateur, un rôle coordinateur mais n'en reste pas moins un élément que l'on ne saurait regarder comme indépendant. Admettre donc que la France pourrait entrer aujourd'hui dans le marché commun européen sans ses territoires d'outre-mer, c'est avant tout admettre que l'Union française n'existe plus et que la France renonce à sa vocation africaine parce que les territoires dont elle a la charge l'empêcheront de poursuivre sa nouvelle vocation européenne. Cela, nous ne le pouvons pas.

Des raisons d'ordre économique nous conduisent également à exclure cette hypothèse. L'intégration économique réalisée dès 1945 est maintenue à l'heure présente, du fait de la conjoncture économique, par une série de mesures et de procédés artificiels qui tendent à devenir de plus en plus anachroniques et que les territoires supportent difficilement.

Or, si la France appartient à la fois, d'un côté, au marché commun européen et, de l'autre, au marché commun de la zone franc, la protection contre une pression étrangère nécessitera un renforcement de ces mesures entraînant le développement d'une fraude excessive facilitée par les mécanismes commerciaux.

Comment empêcher, en effet, l'écoulement sur les marchés d'outre-mer des marchandises importées en franchise par la métropole de Hollande, d'Allemagne ou de Belgique ?

Les budgets locaux s'en ressentiront et, avec eux, l'effort social qu'ils alimentent dans les territoires. Les prix des produits importés en outre-mer resteront élevés alors que le consommateur métropolitain bénéficiera de prix de plus en plus bas dus à la disparition des barrières douanières. Il ira alors de l'intérêt des territoires de sortir de la zone franc et on ne

voit pas sur quels critères la métropole, qui aura déjà à son profit brisé les liens qui l'unissaient à eux, pourra s'appuyer pour les empêcher.

En outre, la solidité de la zone franc est assurée à la fois par les subventions métropolitaines aux produits d'outre-mer, permettant leur écoulement rationnel aux prix du marché international — ce qui revient à dire que la métropole achète à un prix préférentiel des produits et matières premières d'outre-mer — et par des investissements publics et privés destinés à développer économiquement les territoires et à permettre une industrialisation nécessaire.

La métropole est-elle disposée à continuer cet effort financier dans le moment même où les investissements qu'elle aura à faire sur son propre territoire, conséquence inéluctable de son entrée dans le marché commun européen, exigeront d'elle un effort toujours accru ?

Si les territoires d'outre-mer sont exclus du marché commun, la France sera conduite à acheter à l'outre-mer des produits et des matières premières qu'elle trouverait à des prix inférieurs sur le marché international, donc à grever les matériels et les biens œuvrés à partir de ces produits d'un coefficient qui devra être compensé par une aide financière de l'Etat, faute de quoi l'industriel ou le transformateur métropolitain préférera s'adresser pour la fourniture de ces produits de base aux fournisseurs du marché commun.

L'étalement de ce coefficient se fera évidemment au détriment des prix français déjà trop élevés. La France devra, en outre, maintenir le rythme des investissements ou des dépenses de souveraineté qu'elle fait chaque année dans ces territoires et qui représentent 350 milliards de francs pour 1955, 500 milliards pour 1956, probablement 550 milliards pour 1957.

Or, ce chiffre de 500 milliards, si nous reprenons le rapport des comptes de la nation, représente 17 p. 100 de notre capacité d'investissement et 4 p. 100 environ de notre revenu national. C'est donc dire que les prix métropolitains resteront, quoi qu'il en soit, supérieurs de 4 p. 100 à ceux de nos partenaires, ce qui est énorme dans un marché commun, mais c'est aussi dire, étant entendu que la capacité d'investissement est la différentielle entre, d'une part, le revenu national, d'autre part, la consommation de la population, les exportations et les stocks, que tout effort d'investissement supplémentaire exigera une diminution de la consommation particulière.

De toute manière, l'entrée de la France sans ses territoires d'outre-mer dans un marché commun conduira à une régression du niveau de vie du travailleur français.

Si donc — et nous le croyons — il va de l'intérêt de l'Union française de s'intégrer à une entité européenne, il nous faut entrer dans le marché commun, mais après que nos partenaires auront consenti à un certain nombre de garanties qui trouveront leur justification et leur contrepartie dans les avantages réels qui seront apportés par l'entrée des territoires d'outre-mer.

Ces garanties sont celles que la métropole accorde actuellement à la zone franc et qui sont, non pas des garanties données au commerce métropolitain, mais des garanties données aux territoires. Ils devront s'engager à acheter, dans les mêmes conditions de prix que la France, au moins, des *quanta* de produits et de matières premières en provenance des territoires d'outre-mer; les investissements à la charge du budget métropolitain et destinés au développement économique de ces territoires devront être communs et répartis entre les Etats participant au marché commun.

Ce sont là des conditions *sine qua non* et il nous plaît que, sur ce point, le Gouvernement soit en accord avec nous. Malheureusement, l'une comme l'autre appellent quelques remarques. Quelle que soit la manière dont les négociateurs français présenteront la première condition, ils rencontreront certainement des réticences chez nos partenaires.

Il ne faudra pas — et nous attirons l'attention du Gouvernement sur ce point — qu'ils cèdent sur la protection des produits d'outre-mer pour obtenir satisfaction sur les investissements car, alors, commencerait la catastrophe.

La seule possibilité qui resterait, en effet, serait soit d'abaisser le prix de revient des produits coloniaux au cours mondial — ce qui aurait pour effet d'entraîner une nette régression du niveau de vie des populations d'outre-mer, une effroyable stagnation économique et de créer des conditions politiques favorables à une sécession — soit de compenser la différentielle par une aide métropolitaine se superposant aux subventions déjà existantes.

La somme de ces différentielles doit être d'ores et déjà étudiée et présente à l'esprit de nos négociateurs qui ne devront pas perdre de vue que cette somme sera répercutée à l'échelon national sur les prix français déjà trop élevés.

En ce qui concerne les investissements, l'incertitude politique dans laquelle sont plongés les différents territoires pourra être invoquée par nos partenaires. Certains fonds privés seront peut-être disposés à venir mais ils iront vers les entreprises rentables, laissant à la charge du consommateur français le soin de subventionner les dépenses d'équipement et d'infrastructure.

La position du Gouvernement devra, là encore, être intransigeante: les investissements devront être répartis entre les participants et couvrir l'éventail complet des dépenses.

Insister sur cette question des investissements n'est pas superflu. Comme pour la protection des produits et des industries d'outre-mer, compte tenu qu'il ne peut être question, pour le moment, de demander aux territoires un alignement de leurs charges sociales, contrairement à ce qui s'impose pour les Etats européens, il conviendra de n'engager l'Union française qu'autant que satisfaction aura été donnée sur ces deux points.

La troisième garantie à obtenir touche enfin plus particulièrement le capital humain de l'Union française. Le marché commun admet, en effet, la libre circulation et le libre emploi des hommes appartenant aux Etats participants. Si donc une clause de sauvegarde ne fait pas respecter une densité précise et fixée, soit par territoire, soit par fédération, les territoires d'outre-mer risquent de se trouver, dans un proche avenir, encombrés d'émigrants européens installés un peu partout, sans travail et sans logement, réédition du problème des « Poor White » dont l'Afrique du Sud a déjà tellement eu à pâtir et qui, dans le bloc africain, aurait des conséquences désastreuses.

Inversement, les populations de la France d'outre-mer, attirées par les nouvelles facilités qui leur seront accordées du fait du libre transit, seraient appelées à venir plus nombreuses dans les pays européens où les conditions de travail leur paraîtront préférables mais où elles seront, en fait, la proie de nos partenaires européens.

Pour nous résumer, en ce qui concerne l'association nécessaire des territoires d'outre-mer au marché commun, nous ne repoussons pas *a priori*, bien au contraire, une association progressive en quatre ans, à la condition expresse que les garanties qui viennent d'être énumérées soient fournies par nos partenaires dans le texte du traité.

Si, pour des raisons pratiques, il apparaissait que seuls les principes soient acceptés, donc posés, il serait d'une égale nécessité à nos yeux que l'application de ces principes fût soumise à la règle de l'unanimité au sein de la nouvelle communauté. Chacun comprendra que nous en fassions une condition absolue de notre approbation.

Mais l'unité nationale repose non seulement sur l'union des territoires d'outre-mer et de la métropole, mais aussi sur un équilibre métropolitain sans lequel la vie sociale est menacée et, avec elle, le sort des hommes comme celui des institutions démocratiques.

Pour maintenir cet équilibre, il convient de tenir compte de certains facteurs. Le premier, c'est l'harmonisation des conditions de prix de revient, ce qui implique l'harmonisation des régimes sociaux et fiscaux et la transformation des méthodes et des équipements des entreprises françaises. L'harmonisation, toutefois, ne doit pas se limiter à l'égalisation des salaires à travail égal, ou à l'égalisation des jours de congé payés.

C'est une question de législation à refaire. Il faut s'entendre sans équivoque sur la durée légale du travail, sur la rémunération des jours de congé, sur la rémunération des heures supplémentaires et sur le système de sécurité sociale assorti d'allocations familiales. Il faut aussi que le système fiscal français soit entièrement rénové.

Qu'arriverait-il si, dans certaines industries que je ne veux pas citer, nos partenaires attendaient la dernière minute pour égaliser salaires masculins et féminins ?

Comment le Gouvernement prévoit-il de résoudre la contradiction entre la baisse automatique des droits douaniers et le manque d'harmonie des salaires ? Pratiquement, une solution concrète et correcte de ce problème essentiel serait d'établir, sous forme d'un texte ayant force de loi pour les six nations, une charte sociale dans laquelle se trouveraient déterminés d'une façon très précise, et la réalité des choses et le sens des mots.

Le respect de cette charte devrait être total à la fin de la première phase ou, tout au moins, dans un délai assez long pour que tous, surtout nos partenaires, aient le temps de s'y conformer, et assez mesuré pour que, entre temps, l'économie française n'ait pas été minée par le déséquilibre initial.

Ainsi, par ce texte solennellement joint au traité, serait garantie à l'ensemble des travailleurs du marché commun l'extension des avantages sociaux déjà acquis en France.

Un second facteur est la possibilité d'un retrait du marché commun de la République fédérale lors de la réunification allemande. Comme pour la C. E. C. A., comme pour la C. E. D., comme pour l'Euratom et tous les autres traités signés avec l'Allemagne fédérale, cette dernière dispose d'une possibilité, pour ne pas dire d'un droit, de se retirer, si bon lui semble, lors de la réunification de l'Allemagne.

Dans ces conditions, il ne saurait être question, dans une affaire aussi importante que le marché commun, qu'il en fût autrement, non seulement pour la France, mais pour les différents partenaires.

Au cours du présent débat, la question a été posée par M. Pierre André. M. Maurice Faure a apporté dans son discours une réponse qui consiste à dire qu'il n'y a pas, dans l'état actuel des projets de textes, péril en la demeure, car, a-t-il dit essentiellement, dans le cas où l'Allemagne fédérale déciderait de se retirer du marché commun, lors de sa réunification, le marché commun lui-même cesserait d'exister, ce qui reviendrait pour la France à se trouver *ipso facto* déliée de ses propres engagements.

Cette réponse est insuffisante et il est nécessaire de pousser la question plus avant, en faisant état précisément de ce qui a déjà été indiqué.

Il semble que deux arguments puissent être invoqués pour ne pas en rester à la position actuelle qui donne à la seule Allemagne, lors de sa réunification, le droit de rompre les engagements du marché commun. De manière générale, il n'est vraiment pas possible d'admettre que les cocontractants, à l'occasion d'une même hypothèse, n'aient pas des droits égaux lors de la réalisation de cette hypothèse. Une telle conception n'est pas imaginable. Il doit être bien précisé qu'en cas de réunification de l'Allemagne, certes la République fédérale, mais aussi tous les partenaires du marché commun auront le droit de reprendre leur liberté.

A cette raison s'en ajoute une seconde, d'un ordre politique supérieur et qu'on ne saurait négliger: l'utilisation par la République fédérale de cette latitude, exclusivement réservée, pour l'heure, au Gouvernement de Bonn, pourrait avoir pour motifs non seulement des inconvénients majeurs dans l'ordre économique, découlant précisément de l'application du marché commun, mais aussi des injonctions soviétiques d'avoir à rompre certains liens avec l'Ouest en contrepartie précisément de l'accord russe sur la réunification, accord qui, seul, manque pour que la réunification puisse s'effectuer, cela malgré les signatures que la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis seraient appelés à donner, qu'elles le veuillent ou non, en fait, sinon en droit.

Ainsi, la Russie, du fait des circonstances, est maîtresse du jeu en ce qui concerne la réunification allemande. Il convient de veiller attentivement à ce que, par l'intermédiaire éventuel d'une pression politique sur la République fédérale, elle ne soit pas non plus seule maîtresse du maintien ou de la suppression du marché commun, c'est-à-dire, en définitive, de certains engagements de premier ordre, pris ou enregistrés par la France et les partenaires européens autres que la République fédérale.

Un troisième facteur doit encore être considéré: le temps.

Il est évident que la France, demeurant sous verre, finira par s'asphyxier complètement; il est évident aussi qu'à quelques exceptions près les industriels pour ce qui les concerne, les hommes politiques pour ce qui a trait, par exemple, à la refonte totale du système fiscal, n'auront le courage d'entreprendre leur devoir de modernisation ou d'adaptation que s'ils y sont contraints ou poussés. La force déterminante sera la perspective d'une mise en concurrence, fatale si le nécessaire n'est pas fait à temps. Or, il est difficile de nier que cette perspective doive être à date fixe.

Même assorti de deux années supplémentaires éventuelles, le délai de quatre années paraît bien court pour que puissent jouer les actions et les réactions nécessaires. Encore faut-il qu'à l'expiration de ce délai la France ne risque plus de se voir imposer par ses partenaires d'admettre que les conditions de formation des prix de revient ont été harmonisées, alors qu'il en serait autrement en réalité.

Il ne saurait donc, à notre avis, être question de vote à la majorité, même qualifiée. Ce passage de la première à la deuxième phase pose une question fondamentale qui requiert l'unanimité.

En effet, dans la première phase, les manipulations de droits de douane et de contingents, tout en présentant des risques parfois graves dans certains secteurs industriels, pourront être considérées comme supportables au prix de gros efforts. Mais, dans la deuxième période, l'accélération de la libération des échanges serait littéralement accablante si son avènement n'était pas réellement précédé de l'amélioration des conditions de formation des prix de revient dans les six nations initialement intéressées.

De cette impossibilité évidente de s'en remettre aux partenaires de ce qui commandera directement le sort même de notre pays découle, logiquement et impérieusement, la règle de l'unanimité.

Il a été question d'arbitrage. Nous devons avouer que nous voyons mal qui serait l'arbitre et comment il pourrait intervenir.

Vous permettrez, monsieur le ministre, à un représentant du plus pauvre département de ce pays, d'évoquer rapidement la situation qui risque d'être celle des régions sous-développées, le plan d'équipement de 1961 ne tenant pas compte d'un éventuel marché commun.

L'espoir est né, dans ces régions, de voir s'opérer la déconcentration des industries. Certains de nos industriels ont le courage d'envisager sérieusement d'y réaliser des investissements. Dans quel sens vont-ils devoir les faire ? Les déconcentrations prévues auront-elles lieu ?

Il semble nécessaire de créer un organisme spécial au courant des techniques modernes et des orientations du marché commun, qui dirige dans leur désir de modernisation les industriels des régions déshéritées. Sinon, les départements de montagne, vidés de leur substance humaine, écrasés par la forte concentration industrielle des villes de l'Est, risquent fort de devenir des déserts où les maisons en ruines pleureront les habitants disparus. Le corps national, pas plus que le corps humain, ne saurait, à la longue, résister à un déséquilibre profond.

Un quatrième facteur à considérer est celui du point de départ de l'application du traité.

Sans pour autant que notre pays demande à jouir d'un traitement de faveur, sans pour autant qu'il manifeste je ne sais quel complexe d'infériorité à l'égard de ses partenaires, il apparaît raisonnable d'admettre que ce point de départ, c'est-à-dire le début de la première période, doit être fixé à partir du moment où notre pays n'aura plus à prévoir, pour un combat ruineux — mené pour le compte de l'Europe — des dépenses improductives.

On comprend fort bien la nécessité d'indiquer une date certaine dans un traité actuellement en voie d'élaboration. Mais il convient de prendre des marges, tout en réservant des hypothèses plus favorables.

La date à prévoir semblerait bonne, qui serait fixée au 1er janvier 1959, sauf à la France à devoir donner son approbation à une date plus proche, si la tragédie algérienne prenait fin plus tôt ou beaucoup plus tôt.

Enfin, à notre avis, il ne saurait être question, une fois le traité arrêté et signé, qu'il comprît des dispositions prévoyant que sa revision — notamment quant à son extension — puisse être opérée autrement que par les procédures constitutionnellement imposées, c'est-à-dire avec l'accord des gouvernements de chaque pays membre, sanctionné par les parlements responsables.

Dans l'atmosphère actuelle, il semble acquis que le Parlement français se montrera très propice aux solutions européennes, même réduites à six pays et même très hardies. Encore faut-il considérer la fin, c'est-à-dire ne pas borner son horizon au vote qui va intervenir à la fin de ce débat d'orientation, non plus même qu'à celui qui, prochainement, autorisera la ratification du traité de marché commun.

Il y a deux manières de procéder. L'une consiste à s'aventurer dans le marché commun et à faire un acte de foi pratiquement aveugle. En procédant ainsi, on aura recréé des ondes de choc qui se propageront dans tous les cercles et même dans les couches profondes de la population et qui ne manqueront pas de manifester leurs effets quand les premières conséquences fâcheuses pour l'économie nationale, et sans doute avec des localisations précises, se seront fait sentir.

A ce moment-là, qui peut affirmer qu'une majorité dont tous les éléments ne seraient peut-être pas insoupçonnables, ni sous l'angle national ni sous l'angle européen, et qu'un gouvernement appuyé sur cette majorité ne déchireront pas purement et simplement ce traité qui serait alors proclamé léonin ? Quelle catastrophe de voir la parole de la France reniée et l'Europe brisée!

Il suffit, d'ailleurs, de contempler aujourd'hui le spectacle de nos villes et de nos villages, sans évoquer tels résultats électoraux précis, pour constater que l'élan national menace toujours de se transformer en vague nationaliste dès que le cours des événements s'y prête tant soit peu. Or, il ne s'y prêterait pas peu, ce cours des événements, s'il s'agissait de centaines de milliers de chômeurs et de milliers de foyers menacés, avec toutes les séquelles qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer pour les prendre en considération à l'avance.

Cette façon de procéder peut donc, indépendamment de graves inconvénients pour notre pays, présenter le risque de porter, disons à moyen terme, un coup fatal à l'Europe en formation.

L'autre manière de procéder consiste à établir le marché commun d'abord à six, puisqu'il n'est pas, en effet, possible de traiter avec qui n'est pas encore disposé à le faire, en prenant toutes les précautions pour que cette organisation nouvelle ouvre réellement ses portes à d'autres partenaires et aussi pour qu'aucune des nations participantes de la première étape ne se trouve placée dans des conditions qui, sans justifier la reprise de la parole donnée, la provoquerait si évidemment que tout serait à craindre.

Cette manière de procéder est, à nos yeux, la seule valable, car elle demande d'aller prudemment, d'aller de l'avant avec des garanties solides inscrites dans le traité ou ses annexes, et non sur la valeur de textes creux ou de préalables qui ne seraient inscrits nulle part. Cela nécessitera du courage et de l'austérité, il faut que le pays le sache!

Monsieur le ministre, il nous est nécessaire, tant dans le discours de M. le président du conseil que dans l'ordre du jour qui recueillera l'approbation du Gouvernement, de trouver des précisions sur les points essentiels à nos yeux et en nombre volontairement restreints, que j'ai eu l'honneur de soulever par mon intervention. L'objet de celle-ci est non de gêner les négociateurs français dans leur tâche, non d'empêcher la formation de l'Europe, mais de les aider, dans la rédaction du traité, à obtenir que les autres parties contractantes tiennent compte de la situation spéciale de la France, puissance européenne, mais aussi puissance africaine! (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Constant Lecœur.

M. Constant Lecœur. Monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'heure où l'économie française traverse une crise grave, où les pouvoirs publics recommandent d'acheter français devant l'hémorragie de notre stock de devises, ce n'est pas sans inquiétude que la réalisation du projet de marché commun est envisagée.

Certes, le principe d'une Europe unie ne peut que paraître juste et j'y applaudirais vivement si les Etats en cause décidaient de s'aider fraternellement pour élever le niveau de vie de leurs populations. Mais c'est parce que je crains que les réalités s'éloignent de cet idéal, que l'aide fraternelle ne fasse place à une concurrence impitoyable, que je me permets d'exposer mes craintes.

Le marché commun européen, ce ne peut être, en définitive, qu'un libre-échange international où cette concurrence se fera d'autant plus âpre que les nations participantes auront perdu leurs débouchés outre-mer.

N'oublions pas que les économies des pays associés ne sont pas complémentaires, mais concurrentes: les rivalités actuelles pour exporter dans les autres pays du monde en sont la preuve. Or, l'expérience nationale du développement économique depuis cent cinquante ans est un terrible avertissement.

En régime de liberté économique, les régions pauvres s'appauvrissent et les régions riches s'enrichissent davantage. C'est dire que les nations les moins aptes économiquement à soutenir cette concurrence risquent de se voir inondées de produits étrangers, amenant par là même chômage, crise économique, dépréciation de la monnaie. L'économie française me paraît encore trop en convalescence pour supporter ce libre échange.

On a beaucoup évoqué le problème des charges sociales. Le Gouvernement s'est montré ferme sur ce point, ce dont je le félicite. Je rappellerai cependant cette déclaration de M. Spaak:

« On a rallumé la vieille question des préalables sociaux. On peut discuter sur le point de savoir s'il faut harmoniser progressivement une fois l'expérience commencée, mais ce que l'on ne peut pas admettre c'est que les harmonisations soient réalisées avant l'entrée en vigueur du marché commun. »

Ce qui me fait justement craindre pour l'avenir, c'est qu'une convention internationale avait été signée quant à l'égalité des salaires masculins et féminins pour un même travail. En dehors de la France, quelles sont les nations qui appliquent cette convention ? Si nos associés s'y refusent depuis tant d'années, comment croire à la sincérité de leurs promesses actuelles ? Qui nous dit qu'à la fin de la période transitoire l'harmonisation sera accomplie ?

Certes, nous disposerons d'un délai, mais sommes-nous assurés qu'à la fin de ce délai l'organisme chargé de trancher la question ne nous donnera pas tort, malgré la justesse de nos positions ?

Une chose me paraît troublante dans cette affaire: les conditions obtenues pour pallier ce danger sont présentées aux citoyens de ce pays comme un privilège pour la France, alors qu'à mes yeux les véritables détenteurs des privilèges sont nos associés, qui conservent le droit de ne pas appliquer une convention internationale.

De plus, ne craignez-vous pas qu'à la fin de la période transitoire, si les charges ne sont pas encore harmonisées, nos associés ne passent outre à notre opposition, déclarant que l'heure est venue d'abandonner ce privilège ?

N'est-ce point une situation fausse et dangereuse ? Ne nous faudra-t-il pas reviser notre système social tout entier pous soutenir la concurrence ? Qu'en penseront alors les intéressés ?

Mais il est un point — capital dans notre législation — sur lequel nous ne devons guère nous faire d'illusions. Il s'agit de notre politique familiale. Peut-on vraiment espérer que nos associés aligneront leurs législations sur la nôtre ? Ne voit-on pas que ce problème est particulier ?

Dans les années à venir, par suite de la dénatalité d'avant la guerre, le nombre des adultes travailleurs va diminuer alors que croîtra le total des improductifs: enfants âgés de moins de dix-huit ans et vieillards de plus de soixante-cinq ans. C'est dire que la charge sera écrasante du fait des allocations familiales et retraites de vieillesse. De plus, la construction française en retard va mobiliser des ressources importantes.

Pour pouvoir lutter à armes égales, dans ce projet de marché commun, quelles décisions prendrons-nous ? Sacrifiera-t-on notre législation familiale ? Sinon, quelle solution proposera le Gouvernement ? C'est là, à mes yeux, un préalable à résoudre avant toute discussion.

Le marché commun se donne pour but de relever notre niveau de vie afin de rendre plus forte l'Europe par rapport aux deux blocs. Il ne faudrait pas qu'en déséquilibrant l'économie française, elle fît de notre pays une proie facile pour les mécontents, car ce serait le glas de la démocratie en Europe.

Hélas! cette concurrence future n'est pas seulement faussée par les charges sociales. Nous ne devons pas oublier nos charges militaires.

Certes, s'il ne s'agissait que de la seule France métropolitaine, la comparaison serait encore supportable. Notre drame n'est-il pas que, depuis de trop nombreuses années, les charges militaires d'outre-mer grèvent lourdement notre budget, donc nos prix ? Et les solutions qui nous divisent ne reflètent-elles pas, d'ailleurs, l'angoisse qui nous étreint et l'impérieuse nécessité de trouver rapidement remède à ce mal ?

Que deviendra l'Union française dans ce marché commun ? Alors que nous affirmons qu'elle relève uniquement de notre pays, accepterons-nous de n'être qu'une province dans l'Europe unie et de nous décharger sur elle de ce fardeau qui est, pourtant, notre mission dans le monde ?

Dans le cas contraire, même si des investissements de nos associés interviennent, ceux-ci voudront en retour des bénéfices tandis qu'il nous faudra assumer les dépenses improductives, ce qui pèsera encore sur nos prix de revient.

C'est dire la prudence avec laquelle nous devons nous engager dans ce marché pour pouvoir résister économiquement. Dans l'hypothèse la plus avantageuse, celle où nos associés accepteraient nos conditions pour que la concurrence soit loyale et profitable, aurons-nous la garantie de la maintenir quoi qu'il arrive ?

Il se peut qu'à l'avenir notre pays doive faire face à une situation économique défavorable et qu'à un moment donné ce marché commun se révèle néfaste. Aurons-nous le droit d'en sortir ?

La conjoncture économique actuelle est en équilibre instable. Dès la période transitoire, il va nous falloir cependant prendre des décisions. Quelles en seront les répercussions ?

Dans le département que je représente, la crise cotonnière sévit. La production en filature a baissé de 10,50 p. 100 en 1955 par rapport à 1954, la diminution du personnel employé a atteint 14 p. 100 pour la France et 17 p. 100 pour la Normandie durant cette même période.

L'introduction actuelle de produits étrangers ne porterait-elle pas un coup fatal à cette industrie, puisque c'est là, précisément, que le problème de la main-d'œuvre féminine est le plus grave ?

Quant à l'agriculture, les quelques importations de choc effectuées lui font entrevoir le sort qui l'attend, si les précautions indispensables ne sont pas prises.

Le fait que les organisations paysannes ont été tenues à l'écart des négociations sur ce marché commun, est interprété comme une preuve de méfiance et n'a pas peu contribué à accentuer le malaise entre elles et les pouvoirs publics.

Il ne faut pas oublier que, de 1952 à 1954, le kilogramme de viande de bœuf, poids vif, première qualité, le seul qui intéresse le petit producteur, est passé de 165 à 126 francs, soit 23,63 p. 100 de baisse, pour remonter péniblement à 132 francs en 1955.

Le prix du beurre, lui, a baissé de 17,60 p. 100 en trois ans, si je m'en rapporte toujours au même document officiel; le cours des denrées agricoles publié par le *Recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime*.

C'est dire que la crise agricole a de lointaines origines et remonte à une époque bien antérieure à la formation de l'actuel gouvernement. Les gelées de l'hiver dernier et l'été pourri ont simplement comblé la mesure. Malgré une hausse des prix agricoles cependant encore inférieurs à ceux de 1952-1953, la petite paysannerie constate amèrement qu'elle est frustrée du juste relèvement du niveau de vie dont ont bénéficié les autres couches sociales et elle croit que ce relèvement a été opéré à ses dépens.

De nombreuses exploitations sont endettées jusqu'au cou et la plus petite imprudence vis-à-vis de l'étranger aura, de ce fait, des conséquences désastreuses.

C'est pourquoi, devant les répercussions possibles de ce marché commun sur notre législation sociale et familiale, sur nos industries actuellement protégées, sur l'Union française encore en gestation, sur notre agriculture en détresse, le saut dans l'inconnu qui nous est demandé me paraît bien dangereux.

Nul ne peut nous dire, d'ailleurs, avec certitude, ce que sera notre situation économique à la fin de la période transitoire. Ainsi, puisque cette période transitoire doit surtout préparer l'harmonisation de nos économies respectives et de nos politiques sociales, pourquoi nous enfermer dans des accords rigoureusement fixés dans le temps qui peuvent devenir un carcan insupportable ? Pourquoi ne pas nous limiter dans une définition de principe commune à tous les accords bilatéraux appropriés à la situation exacte de notre économie et préparant cette harmonisation ?

Créons d'abord un climat d'aide vraiment fraternelle entre pays de même civilisation, éliminons tout ce qui pourrait donner lieu à une concurrence effrénée dégénérant rapidement en récriminations haineuses et nous aurons alors effectivement renforcé la position de l'Europe, alors qu'un déséquilibre économique dans un pays, en faisant de ce pays une proie facile pour un adversaire, risque de ruiner par le dedans l'entreprise même qui nous est proposée. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bretin. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Marius Bretin. Mesdames, messieurs, nous commençons à être habitués à ces débats fictifs où les jeux sont faits d'avance, car leurs conclusions s'inspirent trop souvent de mobiles totalement étrangers à l'objet même de la discussion.

L'Assemblée se prononce, non pas d'après l'opinion de ses membres sur les problèmes en cause, mais en tenant compte des conséquences de son vote sur le plan parlementaire ou — comme on le dit ici — sur le plan politique.

Je sais que c'est là une des nécessités du système, mais c'est aussi une des raisons pour lesquelles, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, nous refusons de nous rallier à des mœurs et à des méthodes incompatibles avec l'esprit d'un régime véritablement représentatif.

En fait, le Gouvernement nous place devant le fait accompli. Comme dans toutes ces négociations préalablement réglées par des experts, l'Assemblée n'a d'autre choix que de se rallier, à contre-cœur pour une grande partie de ses membres, ou de déterminer une crise ministérielle qui me semble de peu d'importance, mais qui plongerait nombre de nos collègues dans le désespoir.

Nous sommes donc fixés: la majorité hétéroclite de M. Guy Mollet lui accordera les pouvoirs les plus étendus pour engager la France de telle façon que nous ne pourrons plus nous libérer, quels que soient les inconvénients relevés en particulier ici même par les représentants des tendances les plus différentes.

Il a été très faiblement répondu aux arguments avancés par les adversaires du projet gouvernemental, qui ne sont pas nécessairement des adversaires du Gouvernement. Je ne suis pas sûr, mesdames, messieurs, que les plus européens d'entre vous aient à se louer de méthodes suivies pour permettre au vieux continent de survivre entre les blocs qui s'affrontent, tant sur le plan politique que sur le plan économique.

Des observations multiples ont été présentées sur l'incertitude où nous sommes quant aux dispositions prévues dans le domaine de l'harmonisation des charges sociales et fiscales, d'une législation commune des transports, de la libre circulation des marchandises et des capitaux.

Les quelques garanties accordées par nos partenaires touchant l'égalisation des salaires féminins et masculins, les heures supplémentaires ou la progressivité de la franchise douanière, ne nous rassurent absolument pas.

On se demande les motifs de cette précipitation des experts et des gouvernements.

Or — j'insiste sur ce point — pourquoi ne pas procéder par ordre en éliminant méthodiquement les difficultés par des accords successifs bilatéraux ou généraux sur les points litigieux, accords à soumettre à notre approbation et qui permettraient d'établir une progressivité réelle et d'aboutir, dans toute la mesure possible, à un marché commun que nous considérons comme un résultat souhaitable, mais non comme un point de départ vers un avenir incertain et dangereux.

Au lieu de choisir cette méthode réaliste, le Gouvernement préfère escamoter les difficultés en sollicitant un blanc-seing qui nous laisse beaucoup d'inquiétude sur ses intentions.

Mesdames, messieurs, quelle que soit la vigueur de vos convictions européennes ou internationalistes, vous représentez ici les intérêts des Français et c'est d'abord de ce point de vue que je me placerai. Il est incontestable que notre pays court les plus graves risques dans l'aventure où l'on veut l'engager avec tant de légèreté.

Il s'agit d'un marché, c'est-à-dire d'un ensemble qui intéresse toute la production et tout le commerce français. Or les organisations agricoles, industrielles ou commerciales ont manifesté les plus expresses réserves.

Elles ne sont pas hostiles à une harmonisation raisonnable de l'économie européenne; elles ont prouvé qu'elles souhaitaient cette harmonisation en établissant des contacts réguliers avec les professionnels des nations voisines et dont l'objet était justement d'étudier toutes les possibilités d'accord. Nombre d'entre elles ne sont pas éloignées de penser que des accords bilatéraux, en particulier avec l'Allemagne, ont de meilleurs résultats que des organisations dites communes dont de nombreux et éminents collègues, ici même, ont dénoncé les inconvénients.

Si quelques grands trusts internationaux trouvent avantage à ce type d'organisation, nous ne devons pas oublier que la structure de la France, pays de moyennes entreprises et de polyculture, ne lui permet pas de lier son avenir à des formes économiques dont le gigantisme présente un incontestable danger pour la souveraineté nationale et l'équilibre social de notre communauté.

Dans le cadre de l'industrie, peut-on espérer lutter à égalité, étant donné les questions qui se posent et qui ont été évoquées ici-même: les niveaux de vie, le déséquilibre social — les réactions récentes lors du rattachement de la Sarre à l'Allemagne fédérale le prouvent, car ce que les Sarrois ont demandé avant toute chose c'est de garder les avantages qu'ils avaient conquis sur le plan social — les salaires ?

Peut-on porter remède dans le temps à ces inconvénients sans être mis dans l'obligation d'accroître de nouveau les grandes concentrations ou agglomérats industriels, ce qui nous mettrait en contradiction formelle avec les nouveaux principes d'un effort de décentralisation sur le plan de la conversion ?

Mais les conditions matérielles de la vie quotidienne laissent apparaître un autre problème, celui de l'implantation des masses de travailleurs dans les pays les plus favorisés, mesure nécessairement admise de transfert de population avec les difficultés que cela pose pour la distribution. Cela est incompatible avec notre devise spécifiquement française de liberté que nous avons si magnifiquement imposée au monde entier.

Avons-nous le droit, pour assurer le plein emploi, de courir le risque d'être submergés par des apports directs d'humains qu'il nous sera difficile d'intégrer sans léser profondément les droits péniblement acquis des différentes couches de travailleurs ? Car nous devrons, pour respecter les clauses du traité, laisser orienter notre civilisation vers un collectivisme, paradis imaginaire, source de contrainte, voire de misère, incompatible avec toute dignité humaine.

Peut-être est-il possible d'harmoniser en quelques années les prix industriels, mais on ne nous apporte rien de positif en ce qui regarde la politique agricole et il est bien certain que des décisions irréversibles dans ce domaine constituent un saut dans l'inconnu que les représentants de la paysannerie ne feront certes pas de gaieté de cœur, d'autant que les organisations professionnelles spécialisées n'ont pas eu voix au chapitre, au moins en France, et qu'un politique agricole européenne reste à définir. N'aurait-on pu s'y attacher avant toute autre chose ?

L'agriculture française elle-même souffre d'une crise latente due à l'absence d'une politique raisonnée et réaliste. Ne pourrait-on aussi s'en préoccuper avant de réformer l'économie européenne ?

Oublierons-nous qu'une loi-cadre est en voie d'élaboration quant à l'agriculture ?

J'ai eu l'honneur d'assister, le jeudi 17 janvier, à la conférence de M. Etienne Hirsch, commissaire général au plan. Après un long préambule, où il exposa l'extension de la production agricole, dont l'augmentation est évaluée à 30 p. 100 entre 1946 et 1955, M. Hirsch n'en déclara pas moins que les milieux agricoles étaient anxieux. En effet, l'objectif principal du troisième plan est précisément de poursuivre l'extension de la fourniture de produits correspondant à la fois à la satisfaction des besoins intérieurs et à l'expansion vers les marchés extérieurs, et qui relèvent de deux secteurs principaux: la viande bovine, d'une part, les fruits et légumes, d'autre part, dont l'écoulement semble illimité dans le cadre d'un marché commun.

Or, tel n'est pas l'avis des organisations professionnelles agricoles spécialisées, et il semble opportun de rappeler que, dans le domaine des fruits et légumes, une crise grave, trop récente pour qu'on l'ait oubliée, nous dicte de ne pas nous leurrer sur l'avenir de ce secteur. Dans le cadre d'un marché commun, en effet, il nous sera impossible de lutter avec l'Italie

et les Pays-Bas, spécialement organisés depuis plus de vingt ans et bénéficiant, en ce qui concerne l'Italie, d'une main-d'œuvre quasi gratuite.

Ajoutons d'ailleurs que le traité instituant ce marché commun implique un abandon partiel de souveraineté dans le régime des échanges et que, de ce fait, la libération qu'il implique est irréversible.

Comment peut-on affirmer que l'agriculture sera gagnante puisqu'elle est déjà placée dans un état d'infériorité à l'égard de l'industrie et que notre industrie sera elle-même en situation défavorable en face de ses concurrentes mieux équipées, ce qui ne peut qu'accentuer davantage le décalage entre les deux grands secteurs de notre économie ?

Veut-on un exemple que je connais bien, celui de la tomate (*Exclamations sur de nombreux bancs*) qui fait à la fois l'objet d'un tonnage important dans les domaines de l'importation, de la production et de l'exportation ? Les transactions sur la tomate se chiffrent par dizaines de milliards; c'est pourquoi j'en parle.

Une partie importante de la production est industrialisée dans la vallée du Rhône et dans la région de Marmande, en période de surproduction, sous forme de concentré ou de coulis.

Sait-on que le prix d'une boîte dite de douzième, destinée à la Côte-d'Ivoire, était facturée 22 francs, livrée au port d'embarquement et que le marché fut rompu parce que l'Italie livrait, rendue au port destinataire, la même marchandise — douzième, boîte de luxe — au prix correspondant à 7 francs 50 de notre monnaie ?

Pour le riz, nous ne serons pas mieux placés. Et, malgré le troisième plan qui, entre autres régions, porte son effort sur le Bas-Rhône et le Languedoc, où cette culture a pris une extension prodigieuse, suffisant presque aux besoins du pays, nous ne pourrons pas supporter la concurrence du riz italien, livré à nos frontières à des prix inférieurs de 25 p. 100 à notre propre prix de revient.

Quant aux fruits, même en tenant compte des grands aménagements, aucune organisation qui, de l'aveu même de M. le commissaire général au plan, comporte une multitude d'exigences et de fonctions, ne pourra rattraper l'organisation remarquable de pays qui ont orienté les marchés vers une exportation à des prix dérisoires, comme l'Italie, car aucune mesure d'harmonisation de charges sociales ou fiscales ne palliera les disparités de salaires.

M. le président du conseil, qui, en épilogue de l'exposé du commissaire général au plan, exprimait sa volonté de préserver le caractère familial des exploitations, souci majeur de la condition paysanne, et s'étonnait de l'esprit contradictoire de ce qu'il appelait la sage prudence alliée à l'audace mesurée du monde rural, me permettra de lui affirmer que ce qui est valable pour l'industrie quant à l'harmonisation des moyens de production, devient impossible en agriculture par suite de conditions particulières de production, de climat ou de géologie et que les difficultés sont telles, dans ce domaine, que l'on peut se demander si l'on a le droit de les aggraver par la forme concentrationnaire qu'est ce marché commun, qui tend à tout ériger en cartels, méthode irréalisable en agriculture, principalement en France, pays de petites exploitations.

On parle avec beaucoup de désinvolture de l'aiguillon de la concurrence qui forcerait nos producteurs à s'organiser en vue d'obtenir des prix compétitifs.

Encore faudrait-il être sûr que nos agriculteurs bénéficieraient des conditions faites à leurs concurrents par l'Etat et par leurs fournisseurs industriels.

Dois-je souligner que la S. N. C. F. — qui est pourtant une entreprise nationale — accorde des tarifs préférentiels en particulier à l'Italie, quand celle-ci fait transiter sur notre territoire des marchandises destinées à l'Angleterre ou à la Belgique, et que ces mêmes tarifs sont refusés à nos exportateurs ou à nos centres de grosse production ?

Nous vendrions aisément nos produits de base agricoles dans toute l'Europe, si la politique économique et sociale suivie depuis des années ne paralysait pas nos exportations.

Enfin, je dois exprimer ici, après plusieurs autres orateurs, l'inquiétude que nous inspire l'imprécision des projets gouvernementaux en ce qui regarde nos territoires d'outre-mer.

On nous parle beaucoup de grands espaces économiques, mais on oublie trop souvent que l'Union française en est un et que l'on est en train de le démembrer au profit d'intérêts qui ne sont ni français, ni même européens.

C'est au moment même où la France pourrait bénéficier du fruit légitime de ses efforts outre-mer, de ses investissements, du travail de ses techniciens et de ses intellectuels, que l'on vient nous parler de mettre nos richesses à la disposition de l'Europe. Pour nous, les sacrifices depuis des années; pour les autres, les bénéfices.

Ce n'est pas une manière équitable de concevoir l'association et rien ne nous permet d'espérer que la France africaine ne sera pas apportée en cadeau de bienvenue, sous une forme plus ou moins camouflée, à des partenaires qui ont tout à gagner à exploiter nos ressources et à conquérir nos marchés, au détriment de notre épargne, de nos producteurs, de nos ouvriers.

Je ne dis pas qu'il faut choisir entre le marché commun de la petite Europe...

M. Jean Damasio. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Marius Bretin. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. Jean Damasio. Je vous remercie. Dans ce débat, se pose un cas de conscience pour chacun d'entre nous.

Allons-nous sacrifier l'avenir de notre pays et de l'Union française à un hypothétique paradis européen ? Je crains que nous ne soyons, dans cette affaire, encore les tondus car, dans l'état actuel des choses, il ne peut pas en être autrement.

A l'appui de notre affirmation selon laquelle tout est faussé, je voudrais vous citer un exemple, qui est d'actualité.

On prête à un général emprisonné des propos pour le moins bizarres, accusant d'imposture notre candidat du premier secteur de la Seine. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Monsieur Damasio, ce n'est pas le sujet.

M. Jean Damasio. Mon observation sera très brève, monsieur le président.

Je veux simplement faire remarquer que, dans l'intérêt des libres citoyens de ce pays, nous demandons au Gouvernement de donner au général Faure... (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Non! monsieur Damasio.

M. Jean Damasio. ... la possibilité de venir s'expliquer librement, loyalement...

M. le président. Monsieur Damasio, je ne puis vous laisser la parole. Il n'est pas de général en cause dans ce débat.

M. Jean Damasio. Deux mots seulement.

M. le président. Non! Soyez sérieux. (*Interruptions à l'extrême droite.*)

M. Jean Damasio. Je suis sérieux.

M. le président. Cela n'en a pas l'air

M. Jean Damasio. Mais si, tout à fait!

M. le président. Vous n'avez plus la parole. Je vous prie monsieur Bretin, de continuer votre exposé et vous, monsieur Damasio, de vous asseoir.

M. Jean Damasio. J'ai seulement deux mots à dire.

M. le président. Non! Cela suffit. Vos paroles ne paraîtraient pas au *Journal officiel*.

M. Jean Damasio. Une prochaine fois, nous ne laisserons pas parler les autres!

Les citoyens ont le droit de savoir ce qui se passe en dehors de cette Assemblée.

M. le président. Je vais vous rappeler à l'ordre.

M. Jean Damasio. Si vous voulez. Mais vous cherchez l'incident. (*Exclamations.*)

M. le président. N'insistez pas.

M. Jean Damasio. Je n'ai que deux mots à dire pour finir.

M. le président. Monsieur Bretin, je vous prie de poursuivre votre exposé, sinon je me verrais contraint de vous retirer la parole.

M. Jean Damasio. Mais je n'ai pas terminé, monsieur le président, et je dois...

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. Marius Bretin. Je ne dis pas qu'il faut choisir entre le marché commun de la petite Europe et la constitution...

M. Jean Damasio. Le général Faure a le droit de s'expliquer! Que le Gouvernement nous dise ce qui se passe en Algérie! (*Protestations sur divers bancs. — Mouvements divers.*)

M. le président. Monsieur Damasio, je vous rappelle à l'ordre, avec inscription au procès-verbal.

M. Jean Damasio. J'ai la permission de l'orateur. Je dirai ce que j'ai à dire. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. le président. Je vous avais retiré la parole.

Monsieur Bretin, je vous prie de poursuivre votre exposé.

M. Jean Damasio. Alors, que les membres du Gouvernement acceptent de venir s'expliquer au Vél' d'Hiv'! Et vous aussi, monsieur le président, je vous y donne rendez-vous. (*Mouvements divers.*)

M. le président. N'insistez pas! La parole est à M. Bretin. (*Protestations à l'extrême droite.*)

M. Marius Bretin. Je ne dis pas qu'il faut choisir entre le marché commun de la petite Europe et la constitution d'une économie franco-africaine prospère et cohérente. Mais je dis qu'il faut commencer par résoudre nos propres problèmes, car ils conditionnent notre avenir, car ils conditionnent même ce que nous pouvons honnêtement proposer aux nations d'Europe disposées à travailler à la prospérité commune.

Mme Vaillant-Couturier a dit ici, et avec une argumentation difficile à contester, les craintes que lui inspire le marché commun en ce qui regarde la condition de travailleurs de l'industrie et de l'agriculture. Elle me permettra de m'étonner de ne pas l'avoir entendue conclure à la nécessité de renforcer les liens entre les peuples de l'Union française, et en particulier à l'urgence de constituer véritablement le Sahara en territoire national, comme l'avait demandé ici-même mon ami Alexis Pelat. Car la condition des travailleurs est liée à l'exploitation de nos richesses africaines au profit de tous, et il y a là une possibilité d'élévation du niveau de vie des travailleurs de la métropole et de l'outre-mer beaucoup plus concrète que les rêveries d'experts idéologues ou technocrates.

Il est vrai que ce n'est pas Mme Vaillant-Couturier qui a abandonné le Fezzan, le Maroc et la Tunisie. Son parti a fait tout ce qu'il a pu pour mériter sa réputation de parti de l'anti-France, mais c'est aux chefs de gouvernements d'abandon qu'incombent les responsabilités de l'effritement de notre empire.

En cette matière vous savez, mesdames, messieurs, que nous ne sommes pas assez subtils pour distinguer entre les trahisons de ceux qui ont dirigé le destin de notre pays dans ces dernières années.

On nous dira sans doute, une fois de plus, que nous ne comprenons rien: c'est que nous avons l'habitude de constater les faits sans nous laisser impressionner par les discours, si brillants et si habiles soient-ils.

Mesdames, messieurs, en cette affaire du marché commun, nous estimons qu'à son habitude le Gouvernement ne défend pas les intérêts bien entendus de la nation, pas plus dans l'immédiat que pour l'avenir. Notre hostilité à la politique qui nous est proposée ne constitue pas une prise de position doctrinale pour ou contre l'Europe. Nous savons qu'une entente sur des bases réalistes permettra seule aux vieilles nations latines de résister à la double tyrannie du collectivisme marxiste ou de la concentration capitaliste; mais nous ne croyons pas qu'on nous prépare cette entente réaliste.

Nous croyons que la prospérité française est menacée d'être sacrifiée, à la fois, à une idéologie abstraite et à des intérêts ploutocratiques bien concrets. C'est pourquoi, sans passion et sans préjugés, nous désapprouvons un projet dont l'avenir dira la nocivité et l'inconsistance.

Nous avons l'habitude, à la terre, de juger les arbres à leurs fruits et de n'assurer leur pérennité que si les fruits sont savoureux.

N'oubliez pas, mesdames, messieurs, que la nation vous fait juges de la misère et du destin vers lesquels vous conduisez le pays. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Cot. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Damasio. Ne puis-je continuer, monsieur le président ?

M. le président. Assurément pas! (*Protestations à l'extrême droite.*)

M. Raymond Lainé. On ne peut jamais ici dire la vérité!

M. Pierre Cot. Mesdames, messieurs, avant de s'engager plus à fond dans la voie du marché commun, le Gouvernement a voulu consulter l'Assemblée nationale. Nous l'en félicitons. Il obtiendra sans doute, pour prix de sa courtoisie et de sa déférence envers le Parlement, le vote favorabe qu'il souhaite. Mais personne, pas plus à Bruxelles qu'à Paris, ne doit se méprendre sur la signification exacte de ce vote.

Ce sera un coup de chapeau donné au principe du marché commun et pas autre chose.

Ce geste de politesse n'engagera évidemment pas ceux qui l'auront fait à voter, par la suite, un traité dont le texte ne leur avait pas été communiqué.

J'ajoute que ce vote montrera surtout la volonté de la majorité de ne pas renverser, du moins aujourd'hui et sur un sujet qui sert de trait d'union entre le parti socialiste et le mouvement républicain populaire, le gouvernement de M. Guy Mollet.

Mais ces considérations parlementaires, vous le constatez, ont peu de rapport avec l'institution d'un marché commun assurant la libre circulation des biens, des capitaux et des travailleurs.

Par contre, ce qui compte, ce qu'on retiendra — au Gouvernement, je n'en doute pas, et ailleurs — c'est le sentiment qui s'est manifesté dans cette Assemblée, au cours des débats. A la faveur des discours qui ont été prononcés, non seulement par les membres de l'opposition, mais par les amis du Gouvernement, dans les ordres du jour si intéressants à examiner, à raison, d'abord, de l'autorité de ceux qui les ont présentés, ensuite, de leur contenu, on voit se dégager, s'esquisser ce que vous me permettrez d'appeler la doctrine du Parlement français en matière de marché commun.

Si l'on compare cette doctrine, qui exprime la volonté de la majorité des députés, au projet du Gouvernement, aux résolutions connues de nos partenaires à Bruxelles, enfin, aux dispositions de cet accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, dont je reparlerai au cours de mon intervention, on relève, non pas seulement de ces différences secondaires qu'un compromis peut toujours aplanir, mais une contradiction véritable et fondamentale.

Après notre débat, que va-t-il se passer ? Le Gouvernement retournera à Bruxelles; il négociera et parviendra peut-être — j'y reviendrai dans un instant — à signer un traité. Quand il aura signé ce traité, il devra — on ne l'a pas encore dit et c'est peut-être la seule nouveauté que j'apporte, après huit jours de discussion, à la tribune de cette Assemblée — le soumettre, avant de le faire ratifier, à l'assentiment des membres du G. A. T. T., aux signataires de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La décision, en effet — cela résulte des documents publiés à Genève mais qui n'ont pas paru dans la presse française — en a été prise le 16 novembre dernier et une note récemment parue et émanant du département d'Etat à Washington nous indique toute l'attention que le Gouvernement des Etats-Unis attache à ce second examen.

On peut donc, sans crainte de se tromper beaucoup, faire un pronostic.

Ou bien le Gouvernement, sensible à nos débats, soutiendra nos thèses à Bruxelles — nous l'espérons — et, dans ce cas, il a bien peu de chances de se trouver d'accord avec ses partenaires. Peut-être arrivera-t-il à signer avec eux une convention très vague et très générale assortie, comme il arrive toujours en ces matières, d'une de ces assemblées internationales nouvelles et pléthoriques qui, à la fois, font la fortune de jeunes fonctionnaires fraîchement émoulus de l'E. N. A. et sont le refuge de parlementaires en difficultés avec leurs corps électoral. (*Sourires.*)

Mais cela, ce n'est évidemment pas le marché commun.

Ou bien, les partenaires du Gouvernement accepteront nos thèses; mais ils auront alors à s'expliquer avec les membres du G. A. T. T. et, notamment, avec nos alliés américains. Tout sera remis sur le chantier, il faudra recommencer et ce ne sera pas, non plus, le marché commun.

Ou bien, troisième hypothèse, le Gouvernement, comme j'en suis persuadé, se battra de son mieux pour faire prévaloir les opinions que ses amis de la majorité ont exposées à la tribune. Il se battra avec courage, comme la petite chèvre de M. Seguin (*Sourires*) et puis, quand la nuit sera terminée, il sera bien obligé de s'incliner devant la loi de la majorité.

Il y aura, alors, un traité instituant le marché commun; mais ce traité, étant en contradiction avec notre volonté, ne sera certainement pas ratifié. Il subira le sort de la C. E. D. et il n'y aura toujours pas de marché commun.

Tel est le pronostic que je voudrais essayer de justifier devant vous. Comment vais-je m'y prendre ? Vais-je confronter nos thèses progressistes à celles du Gouvernement ? Certainement pas.

On connaît notre position sur la petite Europe. J'ai eu trop souvent déjà l'occasion de l'exposer à cette tribune pour revenir sur ces explications. Par surcroît, je dois avouer que la modestie de notre petit groupe m'empêche d'attribuer aux opinions que nous professons une importance qui soit à la mesure du débat qui nous retient.

Ce que je voudrais, mesdames, messieurs, c'est prendre la thèse moyenne de l'Assemblée, exposer les raisons de notre inquiétude, de votre inquiétude à tous, devant les perspectives du marché commun, exposer également, en faisant, en quelque sorte, la synthèse des ordres du jour, les réserves que vous avez formulées, les garanties précises que vous souhaitez et, par une confrontation avec les thèses de nos partenaires, faire le point, voir où nous en sommes.

Notre inquiétude est très grande. Elle a des causes très nombreuses, les unes sont techniques, les autres d'ordre politique. Je ne retiendrai, pour les besoins de mon exposé, qu'une cause technique; vous la connaissez; c'est celle qui a été exprimée, je le crois bien, par tous les orateurs, sans exception, au cours de ce débat: il s'agit de l'inégalité des charges sociales et des charges fiscales.

Nous nous rendons tous compte que si cette inégalité n'est pas rompue, si l'harmonisation, comme on dit, d'un mot qui n'est d'ailleurs pas très français, n'est pas réalisée entre les charges, notre entrée dans le marché commun sera une catastrophe pour notre économie nationale.

Car le marché commun — un orateur, cet après-midi l'a dit avant moi — ce n'est pas autre chose que le libre échange entre les participants et ce n'est pas, d'ailleurs, le moindre paradoxe de cette affaire que de voir un gouvernement présidé par un socialiste recommander, comme le fin du fin et l'instrument le meilleur du rétablissement de la situation économique, la forme la plus périmée et la plus désuète de ce libéralisme économique que l'on pouvait croire révolu.

Or, dans ce libre échange, dans cette libre concurrence qu'on veut instaurer entre les six pays, il est bien évident que les plus faibles seront écrasés, surtout si, au départ, ils se trouvent dans une situation défavorable.

Et vous le savez, pour l'instant — je reviendrai, plus tard, sur ce « pour l'instant » — les plus faibles, c'est nous. Ni notre industrie, ni notre agriculture ne sont actuellement en mesure de supporter cette concurrence sans de graves dégâts. D'où la nécessité de réaliser, dès le début, dès la première étape tout au moins, cette harmonisation des échanges. Mais, parce que nous n'avons pas l'impression qu'elle sera réalisée, nous sommes inquiets.

Telle est la première cause d'inquiétude qui s'est manifestée dans tous les discours.

Une seconde cause d'inquiétude, politique celle-là, est l'absence de la Grande-Bretagne.

Cette absence nous préoccupe. Beaucoup de députés, j'en suis sûr, auraient moins de répugnance à s'engager dans la voie du marché commun s'ils n'avaient pas l'impression qu'en suivant le Gouvernement nous allons procéder, par un biais, à une réorientation de notre politique extérieure au sein de l'alliance atlantique.

Jusqu'à présent, nous nous étions surtout appuyés sur l'entente avec la Grande-Bretagne. Si nous entrons sans elle dans le marché commun, nous manifesterons de façon très nette qu'à l'entente traditionnelle avec le Royaume-Uni nous préférons l'association avec l'Allemagne et, demain — car vous savez très bien que le marché commun conduit à l'Etat commun — la fusion avec l'Allemagne, non seulement l'Allemagne occidentale, mais toute l'Allemagne, puisqu'il est bien certain qu'un jour, sans doute prochain, l'Allemagne sera réunifiée.

J'entends bien, mesdames, messieurs, qu'on nous a fait observer que M. Macmillan était très bien disposé à l'égard de l'organisation européenne; on nous a parlé de ses sentiments « européens ».

Mais, ne nous y trompons pas, ce que le Gouvernement britannique désire, ce n'est pas le marché commun, ce n'est pas la petite Europe des Six à laquelle il viendrait s'agréger, c'est tout autre chose, c'est une zone de libre échange entre dix-huit Etats. Et il est bien certain que si, au lieu de nous avancer dans la voie de la petite Europe des Six, je ne dirai pas en tête-à-tête avec l'Allemagne, mais dans la voie de cette petite Europe des Six qui, nous le sentons bien, sera dominée, pour ne pas dire écrasée, par l'Allemagne, puisque l'Allemagne sera la partie la plus forte, si nous nous bornions, dis-je, à entrer dans la zone de libre échange des dix-huit Etats, nous n'aurions pas la même impression parce que, la zone étant plus étendue, les parties étant plus nombreuses, nous aurions là des garanties qui ne nous sont pas offertes par l'organisation du marché commun.

Or, je le répète, ne nous y trompons pas. M. Macmillan avait demandé ou, plus exactement, le Gouvernement britannique avait proposé que les négociations sur le marché commun et les négociations sur la constitution de la zone de libre échange soient coordonnées. Elles ne l'ont pas été.

Alors, je reprends la question qui a été posée, vendredi dernier, par M. Mendès-France: ne craignez-vous pas de décourager M. Macmillan en le plaçant devant le fait accompli ?

Ce qui est troublant et préoccupant dans toute cette affaire, c'est la hâte de notre gouvernement. Tout se passe comme si, au lieu d'envisager une négociation plus large, on voulait nous obliger à nous limiter à un cadre où la présence de l'Allemagne n'est pas la moindre cause de notre inquiétude.

J'en arrive maintenant à la seconde partie de mon intervention.

M. Christian Pineau, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur Pierre Cot, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Cot. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. A ce point de votre exposé et concernant la Grande-Bretagne, vous me permettrez peut-être de vous présenter une objection.

A aucun moment, lorsqu'il ne s'agissait pas de marché commun, il ne nous a été proposé une zone de libre échange couvrant les dix-huit pays de l'Organisation européenne de coopération économique.

Ce n'est que dans la mesure où les six pays ont organisé le marché commun que la Grande-Bretagne, intéressée à cette proposition, a essayé de trouver une possibilité d'associer à ce marché commun, sous une forme particulière, les autres pays membres de l'O. E. C. E. Et si, demain, vous supprimiez toute idée de marché commun, vous supprimeriez, du même coup, toute idée de zone de libre échange et vous ne réaliseriez pas davantage, je dirai même beaucoup moins, l'association de la Grande-Bretagne à l'Europe.

Dans un de ses derniers discours, M. Macmillan a insisté sur le fait — je cite — « que les propositions britanniques de zone de libre échange n'avaient aucunement pour but de remplacer l'union douanière elle-même » — ce que le Gouvernement britannique appelle l'union douanière, c'est notre marché commun — « ou de diminuer son importance, les plans du gouvernement britannique s'étant toujours fondés sur l'existence de cette union douanière ».

Vous avez là la preuve la plus formelle, appliquée par M. Macmillan, que les deux projets sont, dans son esprit, inséparables. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. Pierre Cot. Monsieur le ministre des affaires étrangères, j'ai pour votre opinion le plus grand respect. Vous n'en doutez pas, j'imagine.

Mais vous savez également que le *Times* de Londres, qui est un journal important et passe pour représenter l'opinion du gouvernement britannique, a exprimé, en des termes sans doute plus ramassés, mais peut-être plus vigoureux, l'opinion que j'ai exprimée à cette tribune. Il s'est étonné que nous voulions mettre la Grande-Bretagne devant le fait accompli.

Et puis — et ce sera toute ma réponse — la question n'est pas tant de savoir quelles seront les réactions personnelles de M. Macmillan; c'est de constater que, si nous vous suivons demain, nous serons dans la petite Europe des Six avec l'Allemagne alors que la Grande-Bretagne n'y sera pas.

Il y aura peut-être — je dis: peut-être — une association entre les dix-huit pays et l'Europe des Six, mais ce que vous envisagez, vous, au terme du traité de marché commun, c'est une fusion et c'est cette fusion, cette association avec l'Allemagne, que vous le vouliez ou non, que vous en soyez conscient ou non, qui constitue une orientation différente de la politique traditionnelle de la France.

M. Pierre Mendès-France. Monsieur Pierre Cot, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Cot. Volontiers.

M. Pierre Mendès-France. Je m'excuse d'intervenir dans ce dialogue, mais il me semble que M. le ministre des affaires étrangères n'a pas répondu à une question importante que lui a posée M. Pierre Cot.

M. Pierre Cot, si j'ai bien compris, a déclaré — et mes informations vont dans le même sens — qu'à un moment donné le gouvernement britannique avait demandé à être associé à certaines négociations touchant le marché commun, de telle sorte qu'elles n'aboutissent pas, sur tel ou tel point important, à des conclusions qui seraient inacceptables pour l'Angleterre et qui feraient ensuite obstacle à une coopération avec la Grande-Bretagne.

Autant que je sache, cette demande instante et répétée du gouvernement britannique a été repoussée par les six partenaires dans les négociations du marché commun.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Pierre Cot, me permettez-vous de répondre à M. Mendès-France ?

M. Pierre Cot. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Veuillez m'excuser, monsieur Pierre Cot, de vous demander de répondre à M. Mendès-France, dans ce qui n'est plus un dialogue mais un chœur. (*Sourires.*)

Ce que vient de dire M. Mendès-France n'est pas exact.

Nous avons, au contraire, tenu à tous moments le gouvernement britannique au courant des discussions relatives au

marché commun. Nous avons donné à notre délégation des instructions très fermes pour qu'aucune clause du marché commun ne puisse empêcher une association future de la Grande-Bretagne, sous une forme ou sous une autre, à ce marché commun, étant bien entendu d'ailleurs que cette association pouvait couvrir tout ou partie de cet ensemble que l'on appelle le marché commun.

Et nous sommes si soucieux de coordonner nos efforts avec ceux de l'O. E. C. E. que nous avons mis à l'ordre du jour de la séance de l'O. E. C. E. du 12 février prochain, qui se tiendra donc avant la signature du traité, le problème de la coordination entre l'activité de l'O. E. C. E. et le traité du marché commun.

M. Robert Bichet. Voilà qui est net.

M. Pierre Cot. En effet.

M. Pierre Mendès-France. Me permettez-vous, monsieur Pierre Cot, de répondre à M. le ministre des affaires étrangères ?

M. Pierre Cot. Bien volontiers.

M. Pierre Mendès-France. Je prie l'Assemblée de m'excuser, mais je ne peux pas laisser dire par M. le ministre des affaires étrangères que ce que j'ai indiqué n'est pas exact. Je veux croire que cette formule a dépassé sa pensée.

En tout cas, la réponse de M. le ministre n'est pas conforme aux documents que j'ai sous les yeux et dont je vais donner connaissance à l'Assemblée.

Dans les premiers jours du mois de décembre 1956, M. Macmillan, alors chancelier de l'Echiquier, a saisi les six gouvernements de la petite Europe d'une note destinée à aboutir à une discussion commune à laquelle participerait la Grande-Bretagne.

Cette note souhaitait « la recherche de règles aussi identiques que possible pour l'élimination des tarifs et contingents à l'intérieur de l'union douanière et de la zone de libre échange ».

« Il serait malencontreux » — je cite toujours — « que, dans certaines matières cruciales pour les rapports entre l'union douanière et la zone de libre échange, vous conveniez de procédures qui seraient inapplicables à la zone de libre échange ou ne pourraient être acceptées par ses membres et, par là, gêneraient le fonctionnement ou, à la limite, empêcheraient la création d'une zone de libre échange » avec le concours de la Grande-Bretagne.

La note en question visait en particulier le problème des territoires d'outre-mer qui intéresse la Grande-Bretagne comme il nous intéresse; et elle ajoutait:

« Il y aurait le plus grand intérêt à examiner ces problèmes avant que les négociations des Six n'atteignent un stade trop avancé ».

Dans ces conditions, le gouvernement anglais proposait d'ouvrir immédiatement des négociations à sept entre les représentants des Six et de la Grande-Bretagne en vue d'étudier la meilleure méthode pour traiter ces problèmes avec la participation et le concours de cette dernière sur un pied d'égalité.

Cette proposition était un pas en avant considérable et devait permettre une coopération efficace entre les Etats du continent et l'Angleterre.

C'est un fait que la proposition a été repoussée et qu'elle l'a été avec une extrême — je dirai — fermeté.

En effet, réunis le 6 décembre, les représentants des six pays de la petite Europe ont considéré que « la conclusion du traité instituant le marché commun entre les Six doit être préalable à toute négociation en vue de la constitution d'une zone de libre échange » avec le concours de la Grande-Bretagne. En conséquence, ces gouvernements ont déclaré « ne pouvoir accepter au stade actuel que s'instituent des négociations sur les problèmes communs, ni que soit envisagée une coordination plus étroite entre leurs travaux et ceux que la Grande-Bretagne leur proposait d'entreprendre avec eux ».

Il n'est pas douteux que cette position très négative a été confirmée, il y a quelques jours, à Londres, par M. Spaak et c'est ce que nous lisons dans la grande revue anglaise dont on connaît le sérieux, l'*Economist*. Voici la traduction — insuffisante peut-être, mais je n'ai que le texte anglais sous les yeux — d'un article paru le 19 janvier, c'est-à-dire il y a trois jours:

« M. Spaak a fait connaître clairement que les traités sur le marché commun et l'Euratom étaient trop avancés et la nécessité d'une action politique très rapide beaucoup trop grave pour permettre soit que ces traités soient retardés » — ce qui eût été nécessaire pour engager des conversations avec la Grande-Bretagne — « soit même qu'ils soient adaptés afin de convenir aux nécessités d'une zone de libre échange telle que le Gouvernement anglais la conçoit ».

Il est donc réel qu'il y a eu un refus de la part de ceux qui discutaient le traité à Six. En ce sens, je n'ai pas pu accepter les paroles de M. le ministre des affaires étrangères lorsqu'il a dit que j'avais affirmé quelque chose d'inexact.

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. Comme dirait M. Bichet: Voilà qui est net! (*Rires.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre encore quelques instants, monsieur Cot ?

M. Pierre Cot. Je vous en prie, monsieur le ministre.

J'aimerais, néanmoins, que ce soit la dernière fois. (*Sourires.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Ce sera la dernière fois.

M. Pierre Cot. Cet engagement ne sera pas soumis à la ratification du Parlement. (*Sourires.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Je voudrais, d'abord, m'excuser auprès de M. Mendès-France.

Je ne croyais pas que dire à un orateur qu'il pouvait s'être trompé était une grave injure mais je m'excuse très volontiers, si c'en est une.

Son interprétation du voyage de M. Spaak à Londres — je cherche quel mot employer — n'est pas tout à fait exacte car M. Spaak a été précisément chargé par les Six d'exposer au Gouvernement britannique quel était l'état des discussions sur le marché commun.

Il ne faut pas confondre deux choses: Subordonner la signature du traité de marché commun à l'ensemble des négociations sur la zone de libre échange et prévoir dans le traité de marché commun des clauses qui permettent, par la suite, une discussion normale des problèmes concernant la zone de libre échange.

Or, il n'est pas douteux que la discussion qui doit avoir lieu à l'O. E. C. E. le 12 février prochain a précisément pour but de permettre de confronter les différentes positions qui ont été prises par les six pays du marché commun avec celles de la Grande-Bretagne et des autres pays qui seraient capables de s'associer à la zone de libre échange, de façon à éviter l'inclusion dans le traité de dispositions qui interdiraient définitivement par la suite la création de la zone de libre échange.

Je crois que voilà qui est parfaitement net.

M. Pierre Cot. Eh bien! puisque c'est net, je voudrais que nous revenions à l'objet de la discussion et je désirerais vous faire observer que ce que vous avez dit et provoqué, monsieur le ministre des affaires étrangères, nous en a quelque peu éloignés.

Ce que je constate, je ne dis même pas ce que je vous reproche, c'est que demain vous serez associés intimement avec l'Allemagne dans le marché commun et, que, dans ce marché commun qui deviendra — nous le savons et M. Maurice Faure lui-même l'a indiqué — par la suite un Etat commun, nous serons avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne n'y étant pas.

En d'autres termes, vous voulez vous marier avec les Allemands et de temps en temps aller prendre le thé avec les Anglais. (*Sourires.*)

Eh bien! permettez-moi de vous dire que, comme tous les Français n'ont pas la mémoire aussi courte que le croyait un certain maréchal, nous aurions préféré le contraire, dans l'intérêt de notre pays et par souci de sa sécurité.

Voilà simplement ce que j'ai voulu exprimer à cette tribune.

J'arrive alors aux garanties qui ont été réclamées, aux conditions qui sont mises par les partis eux-mêmes de votre majorité à ce traité de marché commun.

Mesdames, messieurs, j'ai sous les yeux les ordres du jour qui ont été déposés. Tous, à l'exception de l'ordre du jour du parti socialiste — peut-être que nos collègues socialistes n'en pensent pas moins mais, évidemment, ils étaient bien obligés de proposer un ordre du jour de confiance pure et simple, ne pouvant pas faire moins pour un gouvernement présidé par le secrétaire général de leur parti — tous les ordres du jour, dis-je, à cette exception près, y compris l'ordre du jour de M. Teitgen, réclament des garanties et posent des conditions.

M. Maurice Faure lui-même, dans le très brillant exposé qu'il a fait à cette tribune, a prononcé — j'allais dire: a laissé échapper — une formule qui fut reprise par certains autres orateurs: « Un marché commun, oui, mais pas n'importe lequel ».

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères nous a donc invités, en quelque sorte, à formuler des conditions.

M. Maurice Faure, *secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.* Très consciemment, croyez-le. (*Sourires.*)

M. Pierre Cot. J'en suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, car, au fond de vous-même, vous mesurez combien il serait dangereux pour la France d'accepter les thèses de vos partenaires de Bruxelles.

Tous les partis, tous les ordres du jour réclament à peu près les mêmes choses. Je voudrais alors, non pas en reprendre l'énumération, mais souligner les principales, celles qui reviennent comme une sorte de *leit motiv* à trois parties dans les ordres du jour qui ont été déposés et montrer à l'Assemblée combien nous avons peu de chances, pour ne pas dire pas de chances du tout, de voir acceptées nos conditions par nos partenaires, au cours de la discussion. Je veux établir, messieurs du Gouvernement, que vous vous embarquez dans une aventure contre la volonté du Parlement si, du moins, vous ne rectifiez pas entièrement les positions que vous avez prises.

Nos préoccupations, en effet, se rejoignent. Nous sommes en plein accord, nous, progressistes, pour une fois — une fois n'est pas coutume — avec l'ordre du jour qui a été présenté par MM. Pinay, Laniel, Reynaud et Edgar Faure. (*Mouvements divers.*)

Il nous arrive rarement, vous le reconnaîtrez, de nous trouver en accord avec des personnages aussi éminents, aussi haut placés et aussi distingués (*Sourires*) mais je suis persuadé que vous ne m'en voudrez pas, quand M. Pinay, M. Laniel ou M. Edgar Faure déclarent que deux et deux font quatre, de ne pas me donner le ridicule de les contredire.

De cette brève rencontre — pour prendre le titre d'un film que nous avons tous applaudi il y a quelques années — exceptionnelle et probablement sans lendemain...

M. Edouard Depreux. Qui sait ?

M. Pierre Cot. ... vous devez conclure que vous avez bien peu de chances, si vous n'obtenez pas les garanties que nos collègues réclament et que nous réclamons tous, de faire ratifier votre traité.

Quelles sont ces garanties ?

Il y en a trois que je voudrais exposer très rapidement devant l'Assemblée.

La première, c'est qu'on ne puisse pas passer de ce que l'on a appelé la période transitoire, la première étape, à la seconde étape sans l'assentiment de la France.

Nous savons que le Gouvernement français avait réclamé cette précaution et cette garantie et nous le félicitons d'autant plus de l'avoir fait que, dans toute cette affaire, il n'y a vraiment pas beaucoup d'occasions de le féliciter de son action.

Vous aviez demandé qu'à l'issue de la première période tout le problème puisse être réexaminé, que nous ne soyons pas obligés de nous précipiter dans le vide, que nous jugions sur pièces, sur expérience, qu'avant, si j'ose dire, de nous jeter dans le vide, nous soyons assurés d'avoir un parachute et de pouvoir l'ouvrir. Mais vous savez très bien que, si on vous a donné un parachute, on ne vous a pas donné le droit de l'ouvrir vous-même. Vous savez très bien où vous en êtes à l'heure actuelle.

M. Maurice Faure l'a dit à cette tribune, je veux le répéter: les propositions du Gouvernement français n'ont pas été admises. Après la cinquième année, nous pourrons demander encore un an. La Du Barry demandait un quart d'heure au bourreau; vous, vous pourrez demander un an. (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. C'est un progrès !

M. Pierre Cot. C'est évidemment un progrès sur le régime monarchique, je vous l'accorde bien volontiers.

Mais, après la sixième année, il faudra sauter. La décision, à ce moment-là, sera prise à la majorité.

Vous aurez, il est vrai — vous nous l'avez déclaré — un droit de recours devant une instance internationale. Mais M. de Lipkowski vous a posé des questions, vous a demandé des précisions sur l'exercice de ce droit de recours, et vous avez été contraint de reconnaître — vous l'avez fait avec une bonne foi dont je vous félicite — que rien n'était encore réglé, sinon que le tribunal international serait composé de représentants de pays neutres n'appartenant pas à la Communauté.

Alors, mesdames, messieurs, voyons la réalité. Au bout de six ans, la majorité des six pays décide qu'il faut passer à la seconde étape. Croyez-vous, dans ces conditions, que le tribunal arbitral ira contre la majorité ? Croyez-vous qu'il décidera en faveur d'un pays — le nôtre, par hypothèse — contre les autres ? Croyez-vous qu'il le fera étant donné surtout que les six pays, le nôtre en particulier, sont signataires de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui, dans son article 24, précise que les étapes, en cas de réalisation d'une union douanière, doivent être très rapides et très brèves et qu'il ne peut pas, précisément, y avoir de période d'essai.

La vérité, c'est que nous sommes pris, si nous signons ce traité. Si nous l'acceptons sans y faire insérer la garantie réclamée par les ordres du jour, nous n'avons absolument aucune certitude de voir se réaliser, avant la fin de la première étape, cette harmonisation des charges sociales et des charges fiscales que vous avez demandée.

Seconde réclamation, seconde garantie demandée par tous les ordres du jour: un régime qui permette de sauver notre agriculture. Nous savons tous dans quel état elle se trouve. La France a un régime économique équilibré. Nous sommes, à la différence — il faut le reconnaître — des cinq autres pays de la petite Europe, dans une situation très particulière à cet égard. Tous les orateurs, à cette tribune, ont marqué combien il était nécessaire, pour des raisons que nous comprenons tous, de défendre la position de notre agriculture. Croyez-vous que vous pourrez la défendre dans le marché commun ou dans les négociations de Bruxelles ? Si vous le croyez, permettez-moi de déclarer que vous faites preuve d'une certaine naïveté.

Comment se pose le problème ?

Au cours des négociations de Bruxelles, deux thèses ont été exposées, que l'on connaissait d'ailleurs parfaitement bien, puisqu'elles s'étaient déjà opposées au moment des négociations sur le pool vert.

L'une de ces thèses est ce que l'on a appelé « la thèse hollandaise ». Elle tend à l'établissement d'un véritable marché commun pour les produits agricoles, c'est-à-dire à la suppression complète de toutes les entraves au commerce des produits agricoles à travers les six pays et à l'alignement des prix des produits agricoles sur les cours mondiaux.

L'autre thèse est celle qui a été soutenue par les organisations agricoles françaises. Elle tend à l'organisation d'un marché agricole européen et aboutirait à établir un véritable régime préférentiel au sein de l'Europe des Six, en faveur des produits agricoles, afin que les prix agricoles puissent être maintenus à un niveau supérieur à celui du marché mondial.

Ce que vous réclamez, ce qui est demandé dans tous les ordres du jour, ou à peu près tous, dans celui de M. Laniel et des autres présidents du conseil, dans celui de M. Morice et de ses amis, dans celui même — je le crois tout au moins — de M. Teitgen, c'est un tarif préférentiel pour les produits agricoles. Voilà la thèse que nous soutenons, voilà ce que nous réclamons.

Mais, maintenant, mesdames, messieurs, revenons un peu sur le plan des réalités.

Croyez-vous que cette thèse ait plus de chance d'être admise aujourd'hui qu'il y a quelques années ? Vous savez bien que non. Elle en a moins au contraire, et je vais vous dire pourquoi.

C'est que, au cours des dernières années, nous avons vu s'accumuler aux Etats-Unis les surplus agricoles; c'est qu'il y a là-bas des produits agricoles que les Etats-Unis comptent bien écouler sur le marché européen. Et, là encore, ce n'est pas une affirmation gratuite: les Etats-Unis nous l'ont dit. Le jour même où nous avons commencé à discuter ici sur le marché commun, le State Departement, le ministère des affaires étrangères, a publié un communiqué officiel dans lequel il le déclare de la manière la plus catégorique. Il précise « qu'il espère bien que les négociations sur le marché commun ne feront pas obstacle au développement du commerce agricole des Etats-Unis avec l'Europe, et que le marché européen, pour les exportations agricoles en provenance des Etats-Unis, est considéré par lui comme extrêmement important ».

Voilà ce qui nous est rappelé. Alors, croyez-vous vraiment que les cinq autres pays, vos cinq partenaires, vont accepter de payer aux prix français, pour nous faire plaisir, les produits agricoles, alors que les Etats-Unis leur offrent au cours mondial ces produits dont ils ont besoin et assortissent même leur offre d'une faculté supplémentaire pour les acheteurs: celle de payer les produits dans leur monnaie nationale ?

Vous voyez bien que si, dans la discussion qui interviendra, la règle de la majorité s'applique, nous serons battus.

Nous serons battus pour cette considération de fait et pour une autre raison qui constitue un argument de droit que je veux encore indiquer, me réservant de souligner, dans un instant, l'importance pratique que je lui attribue.

En réalité, ce que nous demandons et ce que nous voulons obtenir — les ordres du jour le précisent — c'est l'établissement d'un tarif préférentiel en faveur des produits agricoles, au sein du marché commun.

Or, mesdames, messieurs, il n'y a qu'un malheur, c'est que l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce interdit l'établissement d'un tel régime préférentiel. Dès lors, vos partenaires vont vous opposer à la fois le traité que vous avez conclu, leurs intérêts et l'opinion des Etats-Unis.

Qu'a répondu à cela M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ? Il nous a déclaré: mais nous espérons bien, d'ici un an, lorsque le traité aura été mis en application, réunir une conférence des six ministres de l'agriculture pour l'organisation du marché européen et négocier des contrats à long terme permettant l'écoulement de nos produits agricoles à des prix avantageux.

C'est là ce que vous désirez, mais — vous vous en rendez compte — cela est contraire à l'intérêt des autres.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Me permettez-vous une précision ?

M. Pierre Cot. Je vous en prie.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Mon cher collègue, je veux seulement vous dire, en vous remerciant de m'avoir permis de vous interrompre, qu'il y a, je crois, deux notions distinctes à ne pas confondre.

La conférence des ministres de l'agriculture à laquelle je faisais allusion était destinée à jeter les bases d'une politique agricole commune, qui déboucherait précisément sur l'organisation européenne des marchés.

Mais les contrats de préférence, les contrats à long terme, qui devaient organiser, à notre avis, dès le départ du marché commun, une certaine préférence en faveur des produits agricoles de la communauté, sont indépendants de la première question. Cela devrait, en toute hypothèse, être acquis dans le traité, d'entrée de jeu.

M. Pierre Cot. Mais oui, monsieur le ministre, je ne doute pas de vos bonnes intentions.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Attendez de voir le traité.

M. Pierre Cot. Mais vous venez de prononcer le mot exact. Vous avez dit: « ... devrait, en tout hypothèse... » « Devrait », c'est le conditionnel.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il n'y aura pas de traité si ceci n'est pas réalisé. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. Pierre Cot. Très bien! Voilà un excellent engagement.

Si M. le ministre veut bien le compléter dans un instant dans le sens que je vais indiquer, alors, nous aurons peut-être une garantie.

Si nous avons des contrats agricoles à très long terme, établissant un régime préférentiel, d'une part, et si, d'autre part, votre conférence des ministres de l'agriculture prend ses décisions à l'unanimité, alors, en effet, vous donnerez satisfaction aux membres de l'Assemblée.

Mais êtes-vous en état de prendre un engagement ou de faire une déclaration dans ce sens ? Croyez-vous que la conférence des ministres de l'agriculture statuera à l'unanimité comme nous le désirons ?

Dans l'affirmative, elle nous accordera ce que nous réclamons: l'établissement d'un régime préférentiel.

Or, vous l'avez dit vous-même, vous savez très bien qu'à ce moment-là, vous vous heurterez, que vous le vouliez ou non, à la politique des Etats-Unis et à la signature de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et que vous serez obligés de vous incliner.

En effet, la seule façon d'obtenir sur ce point la garantie que réclame notre agriculture est d'obtenir, avant et dans le traité même, l'assurance, avec l'autorisation du G. A. T. T., que l'on pourra établir pour les produits agricoles un régime préférentiel. C'est ce qui vous est demandé dans les ordres du jour. Si vous l'obtenez, alors, peut-être, le traité sera-t-il ratifié. Mais comme vous avez peu de chances de l'obtenir, vous avez peu de chances aussi d'obtenir votre ratification.

Le troisième point — et là, nous allons aboutir aux mêmes conclusions — concerne les garanties que nous réclamons pour les territoires d'outre-mer.

Il s'agit, vous le savez, du problème le plus délicat à tous points de vue et le plus complexe.

Le problème est complexe, d'abord parce que ces territoires d'outre-mer n'ont pas tous le même régime. On a déjà parlé de la Tunisie, du Maroc, du bassin du Congo. Je vais me permettre de poser une petite question à M. le ministre des affaires étrangères.

S'agissant du marché commun, dans quelle catégorie place-t-il l'Algérie ? Considère-t-il que l'Algérie fait partie de la France, ou qu'elle est un territoire d'outre-mer ?

Vous savez fort bien que l'Algérie ne fait pas partie de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Alors, je voudrais tout d'abord, monsieur le ministre, que vous nous disiez si vous intégrez, si vous assimilez le territoire algérien et l'agriculture algérienne — et vous comprenez tout ce que cela signifie — au territoire français, ou si, au contraire, vous envisagez que son sort doit être réglé avec celui des territoires d'outre-mer ? Je suis persuadé que vous aurez répondu à cette question avant la fin du débat

Mais prenons le cas des territoires d'outre-mer, que l'Algérie y soit ou n'y soit pas assimilée, et examinons la situation.

Là encore, rendez-vous compte que ce qu'on vous demande, c'est l'établissement d'un tarif préférentiel, d'un régime préférentiel au profit de nos territoires d'outre-mer.

Sur ce point encore, nous nous sommes heurtés, nous nous heurtons et nous nous heurterons aux oppositions des cinq autres négociateurs de Bruxelles. A l'heure actuelle, vous le savez, non seulement cette question n'a pas été réglée, mais elle se heurte, elle aussi, au fameux article 24 de l'accord sur les tarifs douaniers et le commerce qui ne nous permet pas d'établir de régime préférentiel nouveau.

Si les territoires d'outre-mer sont maintenus en dehors du marché commun, ils pourront continuer à bénéficier des avantages qu'ils ont dans leur commerce avec la métropole. S'ils sont incorporés, ils risquent de perdre ce bénéfice. En effet, faisant partie de ce marché commun, il ne pourra pas y avoir de régime préférentiel en leur faveur.

Dans ces conditions, vous voyez dans quelle position nous nous trouvons. Si vous n'incorporez pas les territoires d'outre-mer dans le marché commun, c'est pour ces territoires une véritable prime à la sécession, ou c'est l'obligation pour la France d'acheter leurs produits à des prix élevés, de continuer à faire face à toutes les dépenses de souveraineté, à supporter le poids de toute notre politique vis-à-vis de ces territoires sans contre-partie, handicap terrible dans la concurrence internationale!

Si vous incorporez ces territoires, que va-t-il se passer ?

D'abord, premier effet que je me permets de signaler à l'attention de ceux de nos collègues qui, en raison du département qu'ils représentent, sont particulièrement intéressés par ces pays, c'est la disparition du monopole du pavillon français et de ce que j'appellerais le « monopole du port français ».

En effet, à partir du moment où nous serons dans le marché commun, dans l'Europe des Six, et où nos cinq partenaires pourront négocier comme nous — car c'est cela que nous voulons faire si nous incorporons les territoires d'outre-mer au marché commun — avec nos territoires d'outre-mer, il est bien évident qu'il ne sera plus question du monopole du pavillon français et que les produits des territoires d'outre-mer, qui à l'heure actuelle viennent en Europe uniquement par l'intermédiaire des ports français, pourront être transportés librement sur les bateaux des six Etats de la communauté du marché commun et débarqués dans tous les ports européens.

D'autre part, vous avez noté, on vous a fait observer que ces territoires se trouvaient dans des situations économiques très différentes, qu'il fallait les protéger. Or, vous le savez, à partir de ce moment-là la protection ne sera plus possible, sinon avec l'assentiment des autres pays de la communauté et en vertu d'une décision prise à l'unanimité.

C'est pourquoi, là encore, la majorité des députés vous a demandé de prendre une garantie que vous allez essayer, j'en suis persuadé, d'obtenir à Bruxelles mais que vous n'êtes pas certain d'obtenir. Si vous ne l'obtenez pas, soyez bien certain, que votre traité ne sera pas ratifié.

Je réponds maintenant, mesdames, messieurs, à l'un des arguments soutenus à la fois par M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et par les partisans les plus enthousiastes du marché commun.

Le marché commun, nous a-t-on dit, mais c'est la dernière chance de la France; malgré ses inconvénients, malgré ses risques, il nous donne la possibilité d'affronter la libre concurrence et de nous redresser.

Je voudrais vous montrer que, sans prendre les risques, nous pouvons faire une politique allant dans le même sens et, sans abandonner ce qui constitue le patrimoine de la France, nous pouvons le mettre en valeur.

Pour faire ma démonstration, je voudrais d'abord, si vous me le permettez, dissiper une équivoque, l'équivoque qui sert de base à toute cette propagande faite en faveur de la petite Europe des Six et du marché commun et qui repose sur une erreur et sur un complexe.

L'erreur est de penser que, pour pratiquer une politique économique saine et moderne, il faut avoir à sa disposition un immense marché.

Les faits, mesdames, messieurs, répondent: si vous voulez bien considérer ce que j'appellerai le tableau d'honneur de la production, vous vous rendrez compte que les pays qui arrivent en tête ne sont pas toujours les plus grands. M. Mendès-France l'a déjà dit, je le répète après lui. Il y a de grands espaces

où le niveau économique est extrêmement bas, et il y a de petits pays dont la situation économique est extrêmement florissante. Il y a, d'un côté, les Etats-Unis mais, de l'autre, la Suisse, le Danemark, la Suède.

Cette constatation de bon sens nous amène à penser que la prospérité d'un pays dépend de sa politique économique et financière plutôt que de l'étendue de son marché. La Suisse, parce qu'elle mène une politique commerciale sage et saine a à sa disposition, en réalité, le marché mondial, tandis que d'autres pays, plus grands, se trouvent dans une situation moins favorable.

Cessons donc de penser que pour redresser notre économie il faut forcément entrer dans la voie de l'Europe des Six.

Le complexe qu'il faut dissiper, c'est que nous sommes incapables de nous rétablir nous-mêmes.

C'est, en effet, mesdames, messieurs, un travers des Français que de toujours se critiquer. Mais, si nous observons ce qui a été fait dans l'ordre économique au cours de ces dernières années, nous sommes bien obligés de reconnaître — et c'est un homme qui, vous le savez, a été depuis la guerre presque constamment dans l'opposition, qui fait cette déclaration — que des progrès immenses ont été réalisés grâce au courage de l'industrie et de l'agriculture françaises.

On parle souvent de la productivité. Si vous voulez vous reporter au dernier bulletin trimestriel de la commission économique pour l'Europe, qui a paru il y a quelques semaines, vous vous rendrez compte que les progrès de la France, dans l'ordre de la productivité, dépassent ceux de tous les autres pays. Notre productivité a augmenté deux fois de 10 p. 100 au cours des deux dernières années.

Nous sommes donc sur la bonne voie. Ne désespérons pas de nos possibilités. Au contraire, si nous nous fondons dans le marché commun, tout cet effort de redressement risque d'être compromis.

Ce que nous préconisons alors, c'est de continuer.

A l'heure actuelle, il existe encore dans notre économie un certain nombre de points faibles. Notre sidérurgie, par exemple, n'a pas su créer une industrie mécanique qui soit à la hauteur de nos besoins. Notre industrie chimique est également un des points faibles de notre économie, ainsi que notre industrie pétrolière. Si nous gagnons le temps nécessaire pour faire, dans ces trois directions, l'effort que nous avons fait au cours des dernières années dans les autres, alors nous pourrons, nous aussi, aborder la concurrence internationale à égalité et avec fierté.

Nous le pourrons d'autant plus que la France a à sa disposition, vous le savez, les territoires d'outre-mer. Une politique d'association avec ces territoires, fondée non pas, comme on l'a trop fait dans le passé, sur la force, mais sur l'égalité et sur la négociation, nous permettrait de nous développer beaucoup plus.

En réalité, si nous choisissons cette voie, si, par un effort que nous pouvons faire nous-mêmes, nous continuons de moderniser notre outillage, si nous développons nos territoires d'outre-mer en faisant appel aux ressources de nos techniciens qui sont, vous le savez, réclamés souvent à l'étranger et qui valent, en tout cas, les techniciens de l'étranger, alors, nous pourrons nous redresser.

Cessons donc, mesdames, messieurs, d'avoir ce complexe!

Je terminerai en résumant cette intervention, peut-être un peu longue, de la manière suivante: Ou bien vous tiendrez compte des garanties qui vous sont réclamées par votre majorité et, ne vous y trompez pas, vous serez obligés à renoncer à la petite Europe des Six. Ou bien vous n'en tiendrez pas compte, et votre traité ne sera pas ratifié par l'Assemblée parce qu'il soulèvera contre lui des oppositions trop nombreuses et trop justifiées. Vous serez alors conduit, après avoir perdu beaucoup de temps, à faire cette politique du repliement sur nous-mêmes, non pas de l'autarcie, mais cette politique de l'effort français qui peut nous sauver.

Je conclurai par un acte de foi dans les possibilités de notre pays.

Nous n'avons pas besoin, mesdames, messieurs, de nous associer à l'Allemagne ou à quiconque. La France peut, non pas se suffire elle-même, mais s'organiser elle-même pour affronter enfin librement cette concurrence que nous souhaitons.

Nous ne désirons pas voir notre pays s'enfermer derrière des barrières douanières ou derrière des frontières économiques. Nous souhaitons que nous développions nos forces et que, demain, nous puissions jouer notre rôle.

Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'au bout du marché commun il y ait la disparition de la France en tant qu'Etat. Ce que nous ne voulons pas, c'est devenir simplement une province de la petite Europe.

Ce que nous souhaitons, c'est que notre pays, par ses propres ressources, par son propre génie, en utilisant l'amitié des territoires d'outre-mer, puisse demain jouer son rôle dans l'Europe, l'Europe que nous ne confondons pas avec la caricature que vous voulez en faire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Reynaud.

M. Paul Reynaud. Mesdames, messieurs, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat où s'est dépensé tant de talent et qui se déroulait avec placidité lorsqu'il a été brusquement ranimé par le réquisitoire de M. Mendès-France.

Notre éminent collègue a eu le courage d'enlever toute espérance à ceux qui espéraient encore que peut-être, un jour, sur un point, le désaccord ne serait pas total entre les deux chefs du Front républicain. (*Sourires.*)

Hélas ! après la retraite des vieux, après l'Euratom, après l'Algérie, voici le marché commun ! Une fois de plus, nous avons compati au drame cornélien des ministres radicaux à qui on a donné l'ordre de rester au Gouvernement et qui, périodiquement, entendent leur chef venir leur expliquer que, sur tous les tableaux, ce Gouvernement mène la France à la catastrophe. (*Sourires.*)

Vendredi dernier, tandis que M. Mendès-France parlait, M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, seul au banc des ministres, avait l'air d'un saint Sébastien percé par les flèches que dardait sur lui son chef radical. (*Sourires.*)

Vous avouerez, mesdames, messieurs, que nous inaugurons une nouvelle et curieuse forme du régime parlementaire !

Dans le discours de M. Mendès-France — c'est un homme qui mérite qu'on lise et qu'on médite ses discours après les avoir entendus — il y a deux choses: d'une part, les critiques contre le marché commun, l'évocation des périls; d'autre part —et ceci est, à mon avis, beaucoup plus grave — le refus d'admettre aucune organisation européenne, car celle-ci suppose une autorité, et notre collègue n'en tolère aucune, pas même celle du conseil des ministres nationaux !

Voilà ce que je voudrais très rapidement, avec la bienveillance de l'Assemblée et l'indulgence de son président, exposer devant vous.

M. Mendès-France a fait un discours qui est une anthologie des craintes qu'inspire le marché commun. On y trouve tous les arguments, même lorsqu'ils sont contradictoires. Notre collègue fait appel à un sentiment unique, mais puissant dans l'âme humaine, la peur: peur de l'émigration des Auvergnats et des Bretons vers l'Allemagne (*Rires*); peur de l'invasion de la France par les Italiens; peur que le marché commun soit dominé par l'Allemagne.

A cet égard, un souvenir historique a pesé dans l'esprit de M. Mendès-France.

Il nous a dit: Il y a eu le zollverein en Allemagne. Pourquoi a-t-il réussi ? Parce qu'un Etat a dominé totalement les autres. Cela, a-t-il ajouté, est de nature à nous inspirer des réflexions.

Je me permettrai de lui rappeler ce qu'il sait d'ailleurs mieux que moi: le zollverein a été formé en 1834 et en 1866, tous les Etats allemands se sont ligués avec l'Autriche, qui n'était pas membre du zollverein, contre la Prusse.

M. Jean Pronteau. Cela ne leur a pas réussi !

M. Paul Reynaud. Par conséquent, à cet égard, le précédent est peu probant.

Peur que les capitaux français aillent vers les usines allemandes; peur que les capitaux allemands aillent vers les usines françaises — cela c'est du Schacht — peur qu'ayant créé un grand marché, notre niveau de vie reste au-dessous de celui des petits pays à petits marchés comme ceux dont vient de parler M. Pierre Cot — Danemark, Suède, Nouvelle-Zélande, par exemple — en oubliant que la plupart d'entre eux n'ont en rien souffert de la guerre; peur que le régime du marché commun que notre collègue repousse soit le régime des lois d'airain du libéralisme du XIXe siècle alors que, précisément, c'est un régime plein de mansuétude, d'amortisseurs et de matelas, tandis que le régime de la zone de libre échange qu'il préfère ne prévoit rien de semblable.

En l'écoutant, mesdames, messieurs, on ne pouvait s'empêcher de penser au médecin du *Malade imaginaire* s'écriant:

« Et je veux qu'avant qu'il soit quatre jours... » — M. Mendès-France a dit quatre ans — « ...vous deveniez dans un état incurable... Que vous tombiez dans la bradypepsie... De la bradypepsie dans la dyspepsie... De la dyspepsie dans l'apepsie... De l'apepsie dans la lienterie... De la lienterie dans la dysenterie... De la dysenterie dans l'hydropisie... Et de l'hydropisie dans la privation de la vie, où vous aura conduit votre folie ». (*Rires et applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.*)

Mesdames, messieurs, notre folie à nous, vous savez quelle elle serait: voter le marché commun. En passant, M. Pierre Mendès-France qui n'aime pas la petite Europe — nous savons pourquoi — et qui nous l'a hélas! bien montré, nous a parlé de la zone de libération des échanges et il a évoqué une manière de complot qui aurait été fomenté contre ce projet de libération des échanges.

Je dois dire que le dernier communiqué qui a été donné par la « Trésorerie » m'avait entièrement satisfait. Il ne satisfait pas notre collègue. Je veux simplement dire ceci: Dès qu'il a été question du marché commun, l'Angleterre a tendu l'oreille. L'Angleterre, en effet, n'ira jamais la première dans la voie de l'Europe, mais elle suivra toujours les autres. C'est ce qu'elle fait d'ailleurs pour la C. E. C. A. Elle a mis quatre ans pour s'associer à elle. Pour le marché commun, ce fut beaucoup plus rapide.

M. Macmillan — que beaucoup d'entre nous ont connu à l'Assemblée de Strasbourg et pour qui nous avons autant de haute estime que d'amitié — a déclaré lorsqu'il était chancelier de l'Echiquier: « C'est extrêmement intéressant; nous allons proposer de greffer une zone de libre échange sur le marché commun ».

Il a précisé quelle serait sa conception de cette zone de libre échange, et je dois dire que ses propos m'ont inquiété. La position de M. Macmillan s'explique aisément: l'Angleterre, en 1955, a dirigé vers les pays du Commonwealth 52 p. 100 de ses exportations, tandis qu'elle n'en dirigeait vers les six pays de l'Europe — ce qu'on appelle la petite Europe — que 12 p. 100.

Quand M. Macmillan dit: « S'il faut choisir entre le Commonwealth et l'Europe, je choisis le Commonwealth », nous le comprenons parfaitement. Mais son projet ne nous satisfait en rien, car il entend nous vendre ses produits manufacturés en nous interdisant de vendre en Angleterre une partie de nos surplus agricoles.

J'attire l'attention du Gouvernement sur le fait que, quelque vive que soit notre sympathie pour nos amis Anglais, il y a lieu, je crois, de défendre, en l'espèce, les intérêts français.

En vérité, mesdames, messieurs, le marché commun, quoique étalé sur de nombreuses années, est une mesure révolutionnaire. Il comporte des risques, il entraînera des souffrances et il est légitime de tenter d'obtenir le maximum de garanties puisque nous avons commis, hélas! la folie de faire monter les prix français à un niveau supérieur de 15 p. 100 à celui des prix mondiaux.

On m'a demandé, vendredi dernier, de donner mon nom à un ordre du jour qui exige des garanties. Cet ordre du jour a donné lieu depuis lors à des interprétations diverses.

M. Pierre Cot, lui, est entièrement satisfait par ce texte. Il est certainement prêt à voter pour le Gouvernement si celui-ci l'accepte, ce qui paraît improbable. Ce texte a donc eu la faveur de recueillir l'adhésion à la fois de M. Mendès-France dans la presse et de M. Pierre Cot à la tribune!

Je vais dire à M. Pierre Cot les raisons pour lesquelles j'ai donné mon nom à cet ordre du jour à la rédaction duquel je n'ai d'ailleurs pas eu l'honneur de participer. (*Rires à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Cot. Je m'excuse d'avoir pris votre signature au sérieux!

M. Paul Reynaud. Je ne renie en rien ma signature, monsieur Pierre Cot.

Peut-être aurais-je apporté à cet ordre du jour quelques légères modifications. Pourquoi lui ai-je donné mon nom ? La réponse est simple.

Quelle était la situation, vendredi dernier ? M. Maurice Faure partait pour Bruxelles où il allait négocier au nom de la France. Or, il est de règle que dans une négociation on demande plus pour avoir moins. Un accord n'interviendrait jamais si chacune des parties s'en tenait à ses propositions et refusait la moindre concession. (*Mouvements divers.*)

Mes chers collègues, j'énonce là des vérités premières.

Dans mon esprit, ce texte était une arme donnée à nos négociateurs, mais je n'ai nullement l'intention d'abandonner la dernière chance du marché commun parce que tous les vœux énoncés dans cet ordre du jour n'auraient pas été exaucés.

Tout ce que je peux déclarer, c'est que j'attache une grande importance même aux problèmes agricoles, et que si aucune satisfaction n'était donnée à l'agriculture, je ne voterais pas la ratification du traité instituant le marché commun, lorsque nous en serons saisis. D'ailleurs, je crois avoir entendu M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dire que, dans ce cas, il n'y aurait pas de traité.

Mais, s'il y a un risque dans le marché commun, je dois dire, mesdames, messieurs, que je préfère ce risque à une certitude, celle du déclin et de la décrépitude dans l'isolement.

Au surplus, on exagère beaucoup l'influence des différences de salaires. Regardez ce qui s'est passé dans le Benelux: les pays du Benelux sont liés par deux marchés communs, celui du charbon et de l'acier, d'une part, celui du Benelux proprement dit, d'autre part.

Avant la création de ces marchés communs, il y avait une différence de salaires en faveur des ouvriers belges et au détriment des ouvriers hollandais. Or, par le jeu du marché commun, l'harmonisation s'est faite, et aujourd'hui ce sont les salaires hollandais qui sont plus élevés que les salaires belges.

Il faut comprendre où conduit la politique de la France seule. Car enfin, deux routes nous sont ouvertes: celle du marché commun et la route de la France seule. Le reproche que je ferai à M. Mendès-France, c'est de ne pas avoir exploré l'une après avoir exploré l'autre.

Nous allons le faire, mais auparavant, constatons, comme je le disais tout à l'heure, que le point fondamental du désaccord entre notre éminent collègue M. Mendès-France et moi est qu'il n'admet pas le principe d'une autorité à la tête du marché commun.

M. Pierre Mendès-France. Je ne sais pas où vous avez trouvé cela, monsieur Paul Reynaud.

M. Paul Reynaud. Je vais vous le dire.

C'est par timidité, sans doute, que les auteurs du futur traité, instruits par l'échec de la C. E. D., ont emprunté à l'union européenne, pour laquelle M. Mendès-France ressent un amour de père, son conseil de ministres nationaux. Ce n'est pas du tout l'horrible autorité supra-nationale que nous dépeignent les adversaires de l'Europe, composée de gens qui ont cessé, paraît-il, d'avoir une patrie du fait qu'ils sont supra-nationaux, non, ce sont des ministres nationaux, ce sont les vôtres, monsieur Mendès-France. Or, nous allons voir comment vous les traitez.

Une autorité, même celle-là, vous paraît intolérable. Vous vous indignez de l'article 48 du projet qui, bien timidement pourtant, fait allusion aux concessions que l'on a dû nous faire parce que nous avions laissé imprudemment monter nos prix. Cet article demande, pour éviter à l'avenir de nouvelles distorsions de prix, ce qui est fort légitime, que les Etats membres se consultent mutuellement avant de faire voter des lois susceptibles d'avoir une incidence sérieuse sur le fonctionnement du marché commun.

Cette demande est bien modeste et bien raisonnable, mais c'est plus que vous ne pouvez en tolérer, monsieur Mendès-France. Vous nous l'avez dit: Nous n'aurions plus le droit de semer à nouveau le trouble dans la communauté européenne, car immanquablement, une fois nos prix haussés d'un nouveau cran, nous réclamerions un nouveau traitement de faveur qu'il n'est pas sûr que nous obtenions.

Mais s'il est une mesure anti-sociale, c'est bien celle qui met le désordre dans notre économie, qui atteint l'épargnant et les salariés, alors que la mesure qui profite à tous est la baisse des prix. Ne pas l'admettre, c'est dire qu'il ne peut plus être question d'Europe ni de marché commun.

Si les prix baissaient en Belgique, en Allemagne, en Italie, alors qu'ils monteraient en France — je reprends votre hypothèse — du fait d'une nouvelle poussée d'inflation, ou du vote de nouvelles lois sociales; si, de ce fait nous n'avions plus d'autre ressource que de dévaluer notre monnaie, et si le conseil des ministres nous y invitait parce que ce serait la seule solution, M. Mendès-France alors n'admettrait pas cette initiative, car ce ne serait plus, dit-il, une dévaluation « souveraine et nationale ».

M. Mendès-France veut une dévaluation tricolore. J'avoue que je préférerais la Haute Cour pour les ministres qui auraient persévéré dans une politique de destruction du franc.

Vous le voyez, c'est le refus pur et simple de l'Europe, et je dirai en passant la surprise que j'ai éprouvée lorsque j'ai entendu un homme de la qualité et de la science financière de M. Mendès-France nous dire que la dévaluation, c'est l'abaissement du niveau de vie d'un peuple. Chacun sait, et vous le savez mieux que moi — peut-être pas depuis plus longtemps, car je l'ai dit souvent à cette tribune, voici de nombreuses années et je le disais alors tout seul — que la dévaluation n'est pas autre chose que le constat de perte du pouvoir d'achat de la monnaie; le crime, ce n'est pas de faire la dévaluation, c'est de l'avoir rendue nécessaire.

Si nous ne faisons pas l'Europe, les autres la feront sans nous. Nous resterions bien indépendants, bien souverains, et bien seuls.

On nous propose d'attendre, et tout à l'heure encore M. Pierre Cot nous disait, je l'ai noté au passage: Ce que nous proposons, c'est de continuer.

Il y a vraiment une concordance touchante entre vos deux politiques, messieurs les adversaires du marché commun. Pour un peu, il semblerait que, selon votre pensée commune aujourd'hui, gouverner c'est attendre.

Depuis la guerre, depuis onze ans, nous attendons. Nous avons eu des gouvernements dirigés par des hommes éminents et qui ont disposé de pouvoirs spéciaux. Or, nous avons vu des pays beaucoup plus atteints que nous par la guerre se relever au point qu'ils inspirent aujourd'hui une terreur dont je dois dire qu'elle m'a paru choquante.

Attendre ? Mais que pouvons-nous espérer de l'attente ? Ne continuons-nous pas à alourdir tous les jours les prix français, à accroître la disparité de ces prix par rapport à ceux de nos concurrents ?

Nous savons où cela nous mène: Nous mangeons notre capital. Nous avons perdu l'an dernier 750 millions de dollars et nous empruntons des dollars comme nous empruntons des francs. Il sera permis au président de la commission des finances de ne pas pousser plus loin cette analyse, mais quel paradoxe !

Alors que M. Maurice Faure nous expliquait avec quelle peine il a obtenu de nos partenaires des concessions pour diminuer l'écart entre nos prix et les prix mondiaux, que fait dans le moment présent le Gouvernement ?

A notre ordre du jour de cette semaine, mesdames, messieurs, sont inscrits plusieurs projets de loi qui tendent tous à augmenter les prix français.

Et je ne parle pas des 50 milliards que nous coûtera sans doute le nouveau régime médical, je ne parle pas des 5.750 millions pour le percement du tunnel du Mont-Blanc. Ce n'est pas tout. La presse nous a annoncé qu'au cours d'une récente conférence, un nouveau train social fut étudié qui comporterait une majoration considérable de la retraite des mineurs.

Or, comme vous le savez, on compte quatre-vingt-quinze mineurs à la retraite pour cent mineurs en activité, ce qui est d'ailleurs admissible dans cette profession et ce qui l'est beaucoup moins dans d'autres.

Mais j'ai cherché à me renseigner sur le résultat qu'aura cette réforme sur les prix français. On m'a répondu qu'elle majorera de 80 francs le prix de revient de la tonne de charbon.

Voilà ce que nous faisons pour abaisser les prix français, voilà ce que nous donne le « fara da se » des anti-européens.

Une chose m'a surpris, je dois le dire, dans ce débat, elle a déjà été signalée l'autre jour par mon ami M. Giscard d'Estaing, c'est l'absence de M. le ministre des affaires économiques et financières.

M. Pierre-Olivier Lapie. Il était ici il y a un instant.

M. Paul Reynaud. C'est le seul moment où je l'aie vu pendant toute la durée de ce long débat, et je regrette son absence.

L'autre jour, M. le ministre des affaires étrangères a énoncé devant nous des idées générales sur les finances; j'ignore si M. Ramadier nous énoncera des idées générales sur la diplomatie, mais en face d'un problème de cette nature, où il est de tous les ministres le plus intéressé, j'avoue que j'aurais souhaité l'entendre.

Mes chers collègues, j'ai terminé. Nous pensons, nous, partisans de l'Europe, que les Français ne sont pas des infirmes incapables d'accepter la lutte. Nous croyons que, lorsqu'ils se trouveront placés dans le cadre élargi de l'Europe, l'émulation avec les autres peuples les fera se dépasser eux-mêmes.

Qui est le craintif, dans cette affaire, qui est le pessimiste ? Est-ce celui qui se calfeutre en fermant les fenêtres ou celui qui veut les ouvrir toutes grandes ?

Ce sont les Français, les premiers, qui ont lancé l'idée de l'Europe, de la communauté européenne de défense, de l'Euratom et de la relance européenne. S'ils étaient tentés de tout abandonner après avoir tout conçu, alors, mesdames, messieurs, il faudrait leur rappeler une phrase de ce grand bâtisseur de l'ancienne France qu'était Vauban, qui disait dans une lettre à Louvois:

« En un mot, monsieur, faites mentir ceux qui disent que les Français entreprennent tout et n'achèvent rien. »

C'est ainsi qu'on parlait aux ministres, en ce temps-là. (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Sanglier.

M. André Sanglier. Mesdames, messieurs, après nos éminents collègues élus de la France d'outre-mer, mon intervention pourrait paraître superflue, étant donné que l'essentiel de ce qui devait être dit l'a été, mais il est bon que s'élève, dans cette Assemblée, une voix de plus pour faire valoir le point de vue de la France australe.

Il ne s'agit pas de défendre les intérêts des habitants de cette France-là contre ceux des autres, mais bien au contraire d'apporter en commun au Gouvernement l'appui dont il a besoin pour soutenir notre cause commune.

Un des précédents orateurs a passé en revue les options possibles de la France. Une seule, à notre avis, peut et doit être retenue, celle de son intégration dans l'union européenne, avec ses territoires d'outre-mer. L'union européenne peut et doit se faire. Elle peut se faire si les Européens de nationalités différentes savent faire litière de leurs anciennes querelles et taire leurs rancunes. Elle doit se faire, car il n'est pas un homme raisonnable, quelle que soit sa formation politique, qui puisse prétendre sincèrement ne pas ressentir aujourd'hui profondément la nécessité de l'union projetée.

Faire l'Europe politiquement, c'est rendre à la civilisation occidentale la vigueur dont elle a besoin pour arbitrer les conflits que ne peuvent pas ne pas naître entre les deux blocs qui se disputent actuellement le monde.

C'est peut-être — qui le sait — leur préparer à l'un ou à l'autre, et peut-être à tous les deux, un refuge contre un danger commun qui ne fait que naître, mais s'affirme déjà.

Ne pas faire l'Europe, c'est vouer au déclin les peuples qui la composent géographiquement, c'est laisser se consommer dans l'anarchie la ruine des Etats hier puissants et pour lesquels il paraît aujourd'hui difficile d'assurer séparément la marche de leur destin, car ils sont devenus comparativement trop petits pour rester de grandes puissances et ils sont restés trop grands pour accepter d'être traités en nations mineures.

Dans le monde en fusion où le genre humain cherche sa voie et veut se donner des institutions neuves en fonction des données nouvelles qu'a fait apparaître le progrès, ces Etats ne peuvent plus, à eux seuls, remplir les obligations qui leur incombent et, chose étrange, ils ne paraissent plus avoir la possibilité de se faire entendre lorsqu'ils veulent seulement se prévaloir des droits que le concert des nations se plait à reconnaître aux petits Etats.

Faire l'Europe, c'est préserver l'équilibre du monde en sauvant la civilisation occidentale à base de spiritualité, menacée par les deux tendances matérialistes qui l'assaillent à l'Ouest et à l'Est.

Mais, pour faire l'Europe politiquement, il fallait commencer par la faire économiquement. Nous le comprenons un peu tard, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous pouvons être assurés que la conjonction des intérêts qui résultera du marché commun mettra en évidence la nécessité de coiffer cette entente économique devenue une réalité par des institutions consacrant la solidarité des Etats qui auront eu le courage de faire ce premier pas en avant.

Vue par les hommes d'outre-mer, cette nécessité paraît plus pressante encore. La crise que traversent les territoires d'outre-mer, contrairement à ce que peuvent penser certains, bien plus qu'une marque de désaffection à notre égard est une vague d'inquiétude. Il ne faut point voir dans les mouvements que nous constatons chez les populations d'outre-mer des gestes de défiance à l'égard de la métropole ou de rébellion contre elle, mais surtout des manifestations de la crainte qu'éprouvent ces populations de voir péricliter la grande nation dont elles étaient hier le panache et au destin de laquelle leur sort est enchaîné.

Refaisons une France forte, avec un gouvernement stable, et nous verrons tout naturellement rester ou rentrer dans l'ordre les peuples qui, au fond, n'ont jamais cessé de lui être attachés.

Mais cette France forte peut-elle être faite, peut-elle être trouvée dans une France seule ?

En présence de la conjoncture actuelle, peut-on admettre encore pour valables les enseignements des maîtres qui ont défendu cette doctrine à une époque et en fonction de données déterminées ?

Ne devons-nous pas penser qu'eux-mêmes et les Français qui les ont suivis naguère doivent aujourd'hui viser plus haut et voir dans une Europe unie le rempart de l'Occident ?

Cette France forte peut-elle se concevoir sans les territoires d'outre-mer ? A cette question, il n'est pas un Français, quelle que soit son appartenance politique, qui puisse répondre négativement.

Poser le problème, c'est le résoudre, monsieur le ministre. Vous devez faire de la participation des territoires d'outre-mer une condition *sine qua non* de notre adhésion au traité en

gestation. Cette participation apportera à l'Union une zone d'expansion économique aux richesses à peine explorées. Sa mise en valeur offre à tous des perspectives immenses sur le double plan de la circulation des hommes et des biens, mais elle doit avoir pour corollaire des obligations.

Nos partenaires ne sauraient prétendre, en effet, obtenir gratuitement des actions, alors que nous apporterons seuls l'actif social. S'ils veulent souscrire à la société en formation, il leur faudra compenser en numéraire nos apports en nature et, sans porter atteinte à l'*animus socii* qui doit présider à nos conventions, je dirai même que la France peut légitimement prétendre à des parts de fondateurs en récompense de ses impenses relatives à la constitution du bien-fonds qu'elle apporte au contrat et à la direction sociale.

S'il est facile de poser le problème, le résoudre en fait, me direz-vous, est chose moins aisée. Sans doute, et c'est là que les techniciens qui vous assistent devront faire leurs preuves.

Il ne me paraît pas cependant tellement difficile d'imaginer un système de compensation. Des organismes sont prévus qui doivent permettre le financement de certaines entreprises et aider à la reconversion de certaines autres.

Pourquoi n'instituerait-on pas, par exemple, un système de fonds de soutien alimenté par des taxes à la consommation perçues dans tous les Etats unis qui, dans les quinze ou dix-sept années prévues pour la mise en place de l'Union, non seulement prendraient le relais de notre F. I. D. E. S. et de notre F. I. D. O. M., mais encore indemniseraient progressivement la France de son effort antérieur en accordant à son industrie des primes de modernisation ?

Ces primes lui permettront de se mettre à l'étiage dans certains secteurs où elle a pu être désavantagée, faute des secours qu'elle aurait été en droit, légitimement, d'attendre de l'Etat français, si ce dernier n'avait, dans le même temps, eu à soutenir, sous de multiples formes, un immense effort hors de ses frontières métropolitaines pour maintenir des positions qui, en définitive, profiteront à tous.

Sans entrer dans le détail des institutions en voie d'élaboration, il faudrait également faire admettre le principe, lorsque des reconversions s'avéreraient nécessaires, que l'on étudierait en commun les moyens de fonder outre-mer des installations industrielles qui présenteraient le double avantage d'assurer une certaine déconcentration, répondant ainsi à des préoccupations d'un ordre que je ne veux pas aborder ici, et d'élever en même temps le niveau de vie des populations qui seraient appelées à participer à leur développement.

Voilà, monsieur le ministre, sobrement esquissée, l'argumentation que nous vous demandons de faire prévaloir en notre faveur.

A l'objection qui a été soulevée par un de nos collègues concernant l'option qui, en prévision de sa réunification, serait laissée à l'Allemagne, il a été répondu que celle-ci aurait le droit de dénoncer le traité. Cela revient à dire que la participation de l'Allemagne au contrat serait donnée, quant à présent, sous condition potestative.

Posez le problème concernant la situation de la France, proposez des clauses de sauvegarde de notre Union française, en imposant le principe de la participation des autres à nos frais de premier établissement, de développement et d'entretien, faites de tout cela une condition suspensive de notre engagement, et vous aurez ainsi bien mérité de la commune patrie !

Nous, nous faisons éventuellement la réserve que notre participation soit la condition résolutoire de la confiance que, pour aujourd'hui, nous vous accordons. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 11 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion des interpellations de MM. Dorgères d'Halluin, Pierre-Henri Teitgen, André Beauguitte, Pierre André et Mme Vaillant-Couturier sur le marché commun européen.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes.*)

Le Chef du Service de la sténographie de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

1re séance du mardi 22 janvier 1957.

SCRUTIN (N° 417)

Sur la fixation immédiate de la discussion de l'interpellation de Mme Rabaté relative aux loyers des H. L. M.

Nombre des votants..... 567
Majorité absolue..... 284

Pour l'adoption..... 188
Contre 379

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Ansart.
Astier de la Vigerie (d').
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barthélemy.
Bartolini.
Benoist (Charles).
Benoit (Alcide).
Berrang.
Berthommier.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Blondeau.
Boccagny.
Boisseau.
Bône.
Bonte (Florimond).
Bouloux.
Bourbon.
Bouret.
Mme Boutard.
Boutavant.
Bouyer.
Bretin.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Calas.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Chambeiron.
Charles (Pierre).
Chêne.
Cherrier.
Cogniot.
Coquel.
Cordillot.
Cot (Pierre).
Courrier.
Couturaud.
Cristofol.
Cuicci.
Damasio.
Davoust.
Defrance.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Diat (Jean).
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Eudier.
Fajon (Etienne).
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fourvel.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garnier.
Gautier (André).
Gayrard.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guyot (Raymond).
Hamon (Marcel).
Helluin (Georges).
Houdremont.
Icher.
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Juliard (Georges).
Kriegel-Valrimont.
Lainé (Raymond), Cher.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lareppe.
Larue (Raymond), Vienne.
Le Caroff.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Legagneux.
Léger.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy.
Lespiau.
Letoquart.
Llante.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Maria (René).
Marin (Fernand).
Marrane.
Martel (Henri).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Merle.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michel.
Midol.
Mondon (Raymond), Réunion.
Monnier.
Mora.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Nerzic.
Nicolas (Maurice), Seine.
Noël (Marcel).
Pagès.
Parrot.
Paul (Gabriel).
Paulin.
Paumier (Bernard).
Pelat.
Pelissou.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pesquet.
Pierrard.
Pirot.
Plaisance.
Plantier.
Pommier (Pierre.)
Pourtalet.
Pranchère.
Mme Prin.
Privat.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Ranoux.
Renard (Adrien).
Réoyo.
Reynès (Alfred).
Mme Reyraud.
Rieu.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruf (Joannès).
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Salvetat.
Sauer.
Savard.
Scheider.
Soury.
Tamarelle.
Teulé.
Thamier.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thorez (Maurice).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Tys.
Vahé.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin.
Varvier.
Vaugelade.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Vuillien.

Ont voté contre:

MM.
Abelin.
Alliot.
Alloin.
André (Adrien), Vienne
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Angibault.
Anthonioz.
Antier
Anxionnaz.
Apithy.
Arabi El Goni.
Arbellier
Arbogast.
Arnal (Franky)
Arrighi (Pascal).
Aubame
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bailliencourt (de).
Balestreri.
Barennes.
Barrachin.
Barrot (Noël).
Barry Diawadou
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Bayiet.
Bayrou.
Beauguitte (André).
Bégouin (André) Charente-Maritime.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Bénard, Oise.
Béné (Maurice).
Bergasse.
Berthet
Besson (Robert).
Beltencourt
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Bocoum Barèma Kissorou.
Boni Nazi
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Bouhey (Jean).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Brard.
Bricout.
Briffod.
Brocas.
Bruelle.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Cadic.
Caillavet.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chatelain.
Chatenay.
Chauvet.
Cheikh (Mohamed Saïd).
Chevigné (Pierre de).
Chevigny (de).
Christiaens.
Coirre.
Colin (André).
Condat-Mahaman.
Conte (Arthur).
Cormier.
Corniglion-Molinier
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Couinaud.
Coulibaly Ouezzin.
Coulon
Courant
Coulant (Robert).
Crouan
Crouzier (Jean).
Cupfer.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise
David (Marcel), Landes.
Defferre
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre
Delachenal.
Denvers.
Depreux.
Desouches
Desson (Guy).
Dia (Mamadou).
Diallo Saïfoulaye.
Dicko (Hammadoun).
Dides.
Mlle Dienesch.
Diori Hamani.
Dixmier.
Borey.
Dorgères d'Halluin.
Doutrellot.
Dronne
Ducos
Dumas (Roland).
Dumortier.
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Engel.
Evrard.
Faggianelli.
Faraud.
Fauchon.
Faure (Edgar), Jura
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Féron.
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Fontanet.
Fourcade (Jacques).
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Frédéric-Dupont.
Gabelle.
Gaborit.
Gagnaire
Gaillard (Félix).
Gaillemin
Galy-Gasparrou.
Garat (Joseph).
Garet (Pierre).
Gautier-Chaumet.
Gavini.
Gazier.
Georges (Maurice).
Gernez.
Giacobbi.
Giscard d'Estaing
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Goussu.
Gozard (Gilles).
Grandin
Grunitzky.
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guislain
Guitton (Antoine), Vendée.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Halbout.
Hénault
Henneguelle.
Hernu.
Hersant.
Houphouet-Boigny.
Huet (Robert-Henry).
Hugues (André), Seine
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Ihuel.
Isorni
Jacquet (Michel).
Jaquet (Gérard).
Jarrosson.
Jean-Moreau.
Jégorel
Joubert.
Jully
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Keita (Modibo).
Klock
Kœnig (Pierre).
Laborbe.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacoste
Lafay (Bernard).
Laforest
Lainé (Jean), Eure.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Larue (Tony), Seine-Maritime
Laurens (Camille).
Le Bail
Leclercq.
Lecœur.
Lecourt
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Legendre
Lejeune (Max).
Lemaire
Mme Lempereur.
Léotard (de).
Le Strat
Levindrey
Lipkowski (Jean de).
Liquard.
Lisette.
Lonstau.
Louvel.
Lucas.
Luciani.
Lussy (Charles).
Lux
Mabrut
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Mailhe
Maujrant
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Mao (Hervé).
Marcellin
Margueritte (Charles)
Marie (André).
Maroselli
Martin (Gilbert), Eure.
Masse
Masson (Jean).
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mbida
Médecin
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de)
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis).
Mignot.
Minjoz
Mitterrand.
Moisan
Mollet (Guy).
Mondon, Moselle.
Menin
Monnerville (Pierre).
Montalat
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Moreve.
Morice (André).
Moustier (de).
Moynet.
Multer (André)
Naegelen (Marcel-Edmond).
Naudet.
Nicolas (Lucien), Vosges.
Ninine.
Nisse
Notebart
Oopa Pouvanaa.
Ortlieb.
Orvoen.
Ouedraogo Kango.
Palmero.
Panier.
Paquet.
Parmentier.
Pebellier (Eugène).
Pelleray.
Penoy.
Perroy.
Petit (Guy).
Pflimlin.
Pianta
Pierrebourg (de).
Piette.
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Prigent (Tanguy).
Priou.
Prisset.
Provo.
Puy.
Queuille (Henri).
Quinson
Rakotovelo
Ramadier (Paul).
Ramet
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Regaudie
Reille-Soult.
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rincent.
Ritter.
Roclore.
Rolland.
Rousseau.
Sagnol.
Salliard du Rivault.
Sanglier.
Sauvage.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert).
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice). Nord.
Segelle.
Seitlinger.
Sekou Touré.
Senghor.
Sesmaisons (de).
Sidi el Mokhtar.
Simonnet.
Soulié (Michel).
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Teitgen (Pierre-Henri)
Temple.
Thébault (Henri)
Thibault (Edouard), Gard
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thorat.
Tinguy (de).
Tirolien.
Titeux.
Tixier-Vignancour.
Toutblanc.
Tremolet de Villers.
Tremouilhe.
Triboulet
Tsiranana.
Tubach
Turc (Jean).
Ulrich
Vals (Francis).
Vassor.
Vayron (Philippe).
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Viallet.
Viatte.
Vigier.
Vignard.
Villard (Jean).
Vitter (Pierre).
Wasmer.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Bogando.
Conombo.
Guissou (Henri).
Kir.
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Alduy
Boisdé (Raymond).
Boscary-Monsservin.
Buron
Césaire
Clostermann.
Démarquet.
Devinat.
Douala (Manga Bell).
Gaumont.
Hovnanian
Jacquinot (Louis).
Le Pen.
Meck.
Montel (Pierre), Rhône
Moch (Jules).
Poirot (Maurice).
Raingeard
Sissoko Fily Dabo.
Soustelle.

N'ont pas pris part au vote:

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.
M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 569
Majorité absolue..... 285

Pour l'adoption..... 195
Contre 374

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 418)

Sur la fixation immédiate de la discussion de l'interpellation de M. Pesquet relative aux coopératives d'administration.

Nombre des votants..... 549

Majorité absolue..... 275

Pour l'adoption..... 226

Contre 323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Alliot.
Alloin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arabi El Goni.
Badie.
Bailliencourt (de).
Balestreri.
Barennes
Barrachin.
Barrot (Noël).
Barry Diawadou.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Bayrou
Beauguitte (André).
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Bénard, Oise.
Béné (Maurice).
Bergasse.
Berrang.
Berthommier.
Besson (Robert).
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bône.
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Bouret.
Bourgeois.
Bouyer.
Brard.
Bretin.
Bricout.
Brocas.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Cadic.
Caillavet.
Cassagne.
Cayeux (Jean).
Chamant.
Charles (Pierre).
Chatelain.
Chatenay.
Chauvet.
Chevigny (de).
Christiaens.
Coirre
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Coulon.
Courant.
Courrier.
Couturaud.
Crouan.
Crouzier (Jean).
Cuicci.
Cupfer.
Daladier (Edouard).
Damasio.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Davoust.
Degoutte.
Defachenal.
Desouches.
Dides.
Dixmier.
Dorgères d'Halluin.
Dronne.
Ducos.
Dumas (Roland).
Durbet
Fauchon.
Faure (Edgar), Jura.
Febvay.
Féron.
Fourcade (Jacques).
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Frédéric-Dupont.
Gaillard (Félix).
Gaillemin.
Galy-Gasparrou.
Garet (Pierre).
Gautier-Chaumet.
Gavini
Gayrard.
Georges (Maurice).
Giacobbi.
Giscard d'Estaing.
Goussu.
Grandin.
Guitton (Antoine), Vendée.
Helluin (Georges).
Hénault.
Hernu.
Hersant.
Huel (Robert-Henry).
Hugues (André), Seine.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Icher.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Michel).
Jarrosson.
Jean-Moreau.
Jégorel.
Joubert.
Juliard (Georges).
July.
Kir.
Klock.
Kœnig (Pierre).
Laborbe.
La Chambre (Guy).
Lafay (Bernard).
Lainé (Jean), Eure.
Lainé (Raymond), Cher.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Larue (Raymond), Vienne.
Laurens (Camille).
Leclercq.
Lecœur.
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Legendre.
Léger.
Léotard (de).
Lipkowski (Jean de).
Liquard.
Luciani.
Lux.
Mailhe.
Malbrant.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Martin (Gilbert), Eure.
Maurice-Bokanowski.
Médecin
Mendès-France.
Mignot.
Mondon, Moselle.
Monin.
Monnier.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Naudet.
Nerzic.
Nicolas (Maurice), Seine.
Nisse.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Kango.
Panier.
Paquet.
Parrot.
Paulin.
Pebellier (Eugène).
Pelat.
Pelleray.
Penoy.
Perroy.
Pesquet.
Petit (Guy).
Pflimlin.
Pianta
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pinvidic.
Plantevin.
Plantier.
Pleven (René).
Pommier (Pierre).
Priou.
Privat.
Puy.
Quinson.
Ramel.
Réoyo.
Reynaud (Paul).
Reynès (Alfred).
Ribeyre (Paul).
Ritter.
Roclore.
Rolland.
Rousseau.
Ruf (Joannès).
Sagnol.
Salliard du Rivault.
Salvetat.
Sanglier.
Scheider.
Schmitt (Albert).
Sesmaisons (de).
Soulié (Michel).
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Tamarelle.
Temple.
Teulé
Thébault (Henri).
Thiriet.
Tirolien.
Tixier-Vignancour.
Toublanc.
Trémolet de Villers.
Trémouilhe.
Triboulet.
Tubacn
Turc (Jean).
Vahe.
Varvier.
Vassor.
Vaugelade.
Vayron (Philippe).
Viallet.
Vigier.
Vignard.
Villier (Pierre).

Ont voté contre :

MM.
Angibault.
Ansart.
Anxionnaz.
Arbeltier.
Arbogast.
Arnal (Franky).
Arrighi (Pascal).
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Auban (Achille).
Bacon.
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barthélemy.
Bartolini
Baurens
Benoist (Charles).
Benoit (Alcide).
Berthet.
Besset.
Bidault (Georges).
Billat.
Billères.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Blondeau.
Boccagny.
Boisseau.
Boni Nazi.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouloux
Bourbon.
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Bouxom.
Briffod.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Calas.
Cance
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Catoire
Cermolacce.
Chaban-Delmas.
Chambeiron
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chêne.
Cherrier.
Chevigné (Pierre de).
Cogniot.
Colin (André).
Conte (Arthur).
Coquel
Cordillot.
Cormier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Cot (Pierre).
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Darou
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defrance.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Denvers.
Depreux.
Desson (Guy).
Dia (Mamadou).
Diat (Jean).
Dicko (Hammadoun).
Mlle Dienesch.
Dorey.
Doutrellot.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques).
Dufour
Dumortier.
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupraz (Joannès).
Dupuy (Marc).
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Mme Duvernois.
Engel.
Mme Estachy.
Eudier.
Evrard.
Faggianelli.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fontanet.
Fourvel.
Gabelle.
Mme Gabriel-Péri.
Gagnaire.
Mme Galicier.
Garat (Joseph).
Garaudy.
Garnier.
Gautier (André).
Gazier.
Gernez.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grunitzky.
Mme Guérin (Rose).
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Guyot (Raymond).
Halbout.
Hamon (Marcel).
Henneguelle.
Houdremont.
Houphouet-Boigny.
Jaquet (Gérard).
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Kriegel-Valrimont.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Laforest.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Laplé (Pierre-Olivier).
Lareppe.
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Le Bail.
Le Caroff.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Legagneux.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy.
Lespiau.
Le Strat.
Letoquart.
Levindrey.
Llante
Loustau.
Louvel
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Malleret-Joinville
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mao (Hervé).
Marguerite (Charles).
Mariat (René).
Marin (Fernand).
Maroselli.
Marrane.
Martel (Henri).
Mlle Marzin.
Masse.
Masson (Jean).
Maton.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mbida.
Méhaignerie.
Menthon (de).
Mercier (André), Oise.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde.
Merle.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis).
Michel.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon (Raymond), Réunion.
Monnerville (Pierre).
Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.

Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nicolas (Lucien), Vosges.
Ninine.
Noël (Marcel).
Notebart.
Orvoen.
Pagès.
Palmero.
Parmentier.
Paul (Gabriel).
Paumier (Bernard).
Pelissou.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pierrard.
Piette.
Pineau.
Pirot.
Plaisance.
Pourtalet.
Pranchère.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Prisset.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Queuille (Henri).
Mme Rabaté.
Rakotovelo.
Ramadier (Paul).
Ramette.
Ranoux.
Raymond-Laurent.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard (Adrien).
Rey.
Mme Reyraud.
Rieu
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Sauer
Sauvage.
Savard.
Savary.
Schaff.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord
Segelle.
Seitlinger.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Simonnet.
Soury.
Teitgen (Pierre-Henri).
Thamier.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thibault (Edouard), Gard.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Thorez (Maurice).
Tinguy (de).
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Tsiranana.
Tys.
Ulrich.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin.
Vals (Francis).
Védrines.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Villard (Jean).
Villon (Pierre).
Vuillien.
Wasmer.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Babet (Raphaël).
Bocoum Barèma Kissorou.
Boganda.
Bruelle.
Cheikh (Mohamed Saïd).
Condat-Mahaman.
Conombo.
Coulibaly Ouezzin.
Diallo Saïfoulaye.
Diori Hamani.
Félix-Tchicaya.
Gaborit.
Guissou (Henri).
Keita (Modibo).
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Lisette.
Mahamoud Harbi.
Marie (André).
Morève.
Morice (André).
Ortlieb.
Ramonet.
Sekou Touré.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Alduy.
Boisdé (Raymond).
Boscary-Monsservin.
Burcn
Césaire.
Clostermann.
Démarquet.
Devinat.
Douala (Manga Bell).
Gaumont.
Hovnanian.
Jacquinot (Louis).
Le Pen.
Meck.
Montel (Pierre), Rhône.
Moch (Jules).
Poirot (Maurice).
Raingeard.
Sissoko Fily Dabo.
Soustelle.

N'ont pas pris part au vote:

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.
M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 593
Majorité absolue..... 297

Pour l'adoption..... 247
Contre 346

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Dans le présent scrutin, M. Rey, porté comme ayant voté « contre ». déclare avoir voulu voter « pour ».

ASSEMBLÉE NATIONALE
NUMELEX

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 98e SEANCE

2e Séance du Mardi 22 Janvier 1957.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 208).

2. — Marché commun européen. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 208).

Discussion générale (*suite*) : MM. Rolland, Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; Guy Mollet, président du conseil.

Suspension et reprise de la séance.

Ordre du jour n° 1 rectifié, de M. Teitgen, déposé avec demande de priorité : M. Teitgen. — Retrait

Ordre du jour n° 2 rectifié, de M. Verdier, déposé avec demande de priorité : M. le président du conseil.

Ordre du jour n° 3, de M. Morice, déposé avec demande de priorité : M. Morice.

Ordre du jour n° 4, de Mme Vaillant-Couturier, déposé avec demande de priorité.

Ordre du jour n° 5, de M. Laborbe, déposé avec demande de priorité.

Ordre du jour n° 7, de M. de Lipkowski, déposé avec demande de priorité.

Explications de vote : MM. Paquet, Duclos, Lisette, Triboulet, de Lipkowski.

Ordre du jour n° 2 rectifié : Adoption, au scrutin, de la formule « et repoussant toute addition ». — Adoption, au scrutin, de l'ordre du jour.

3. — Démission d'un membre de commission (p. 223).

4. — Demande de prolongation d'un délai imparti au Conseil de la République (p. 223).

5. — Renvoi pour avis (p. 223).

6. — Dépôt de propositions de loi (p. 223).

7. — Dépôt de propositions de résolution (p. 224).

8. — Dépôt d'un rapport (p. 224).

9. — Dépôt d'un avis (p. 224).

10. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Conseil de la République (p. 224).

11. — Ordre du jour (p. 224).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à vingt et une heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

MARCHE COMMUN EUROPEEN

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations :

1° De M. Dorgères-d'Halluin sur le sort qui sera réservé à l'agriculture française dans le traité sur l'organisation du marché commun et sur les mesures envisagées pour lutter contre le dumping, pour financer et gérer les fonds d'investissement et de réadaptation, pour corriger les distorsions provenant de législations diverses et concernant notamment le crédit, les salaires, les charges sociales et fiscales, pour assurer la sauvegarde des intérêts français lors de l'intégration des territoires d'outre-mer dans le marché commun, pour permettre la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux et des produits, et pour résoudre les aspects institutionnels que pose la création du marché commun;

2° De M. Pierre-Henri Teitgen sur la politique que le Gouvernement compte suivre en matière de construction européenne plus particulièrement pour aboutir à la signature du traité instituant un marché commun européen;

3° De M. André Beauguitte sur les clauses de sauvegarde, les dispositions particulières et les garanties que doit comporter pour l'agriculture le marché commun européen;

4° De Mme Vaillant-Couturier sur le traité d'organisation du marché commun européen dont la réalisation aurait pour conséquence : *a*) de porter gravement atteinte à l'indépendance économique et politique de la France en assurant aux grands trusts de l'industrie allemande la suprématie au détriment de l'économie française; *b*) de mettre la paix en péril en faisant revivre sous une autre forme la C. E. D., c'est-à-dire en plaçant la France sous la domination de l'impérialisme et du militarisme allemands auxquels on se propose, avec l'Euratom, de donner des armes atomiques; *c*) d'abaisser le niveau de vie des travailleurs français.

5° De M. Pierre André sur les conditions dans lesquelles sont menées les négociations sur le marché commun européen et l'Euratom.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :
Gouvernement, 1 heure 10 minutes;
Groupe communiste, 1 heure 15 minutes;
Groupe socialiste, 45 minutes;
Groupe d'union et fraternité française, 35 minutes;
Groupe des républicains sociaux, 5 minutes;
Groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain, 20 minutes;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 15 minutes.

Le groupe des indépendants et paysans d'action sociale, le groupe du mouvement républicain populaire, le groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance et du rassemblement démocratique africain, le groupe paysan, le groupe

républicain radical et radical-socialiste, le groupe radical socialiste, le groupe des républicains progressistes et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

Cet après-midi, l'Assemblée a continué la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Jacques Rolland.

M. Jacques Rolland. Mesdames, messieurs, si l'on examine les réserves justifiées qui ont été soulevées à propos du marché commun, on s'aperçoit que si le débat sur ce sujet avait été remplacé par un débat sur l'Organisation européenne de coopération économique, ces mêmes réserves auraient pu, pour la plupart, être faites aussi valablement.

Cela signifie simplement que, sortant d'une période d'autarcie, nous n'avons pas su nous adapter à une nouvelle économie mondiale et que nous sommes, seuls, responsables des difficultés que nous rencontrerons dans le marché commun comme nous les rencontrons actuellement au sein de l'O. E. C. E.

M. Maurice Faure, *secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.* Très bien !

M. Jacques Rolland. La disparité des charges sociales est soulevée à chaque session de l'O. E. C. E. et, que nous votions ou non le marché commun, le problème de l'ajustement des taux de change se posera à la fin de l'année si nous n'avons pas opéré le redressement intérieur nécessaire.

J'indique en passant que le risque de voir notre économie submergée par des marchandises me semble limité, car il faudra bien finalement, comme maintenant, équilibrer notre balance des comptes et je vois mal un pays accumulant, en échange de ses produits, des francs voués à la dévaluation.

L'O. E. C. E. et le marché commun partent des mêmes postulats: libération des échanges, élargissement des marchés. La seule différence est que le marché commun, allant jusqu'aux conclusions, nous pose dans l'immédiat des problèmes que nous pouvions auparavant ignorer provisoirement.

Chacun reconnaît la nécessité de faire l'Europe. Le seul problème que pose ce débat est donc de savoir si nous devons refuser de nous engager avant d'avoir réalisé le redressement de notre économie.

Je crains, malheureusement, que nous ne soyons incapables de ce redressement s'il ne nous est pas imposé de l'extérieur.

L'indexation des salaires sur les prix des 213 articles, par le danger d'inflation que cette mesure comportait, a été un facteur déterminant de stabilité des prix.

De même, le marché commun pourra nous imposer les mesures que nous n'avons pas le courage de prendre.

Encore faut-il profiter du choc ainsi produit et se préoccuper de réaliser ces réformes.

Nous devons donc, dès maintenant, déterminer une doctrine économique en fonction du marché commun et procéder immédiatement à son application.

Il est, en effet, un point fort important, sur lequel il y a lieu d'insister: les moyens d'action des gouvernements du marché commun sur les économies de leurs pays iront s'amenuisant dans la mesure où se développera le processus d'intégration.

Les erreurs que nous commettrons seront, alors, d'autant plus graves qu'il sera plus difficile d'y pallier.

Il est donc nécessaire de procéder, dès maintenant, aux réformes de structure qu'impose le marché commun, et, de même que l'on a pu développer en France un esprit de productivité, il faudra y développer un esprit de marché commun pour que chacun, en comprenant les données, puisse en tirer le maximum d'avantages.

Toute notre politique économique doit être repensée en fonction de ces nouvelles données. C'est ainsi que de nombreux orateurs exposant les disparités en matière sociale n'ont pas tenu compte des modifications que l'optique nouvelle du marché commun devait apporter.

Dans ce nouveau cadre, il y a lieu de distinguer, d'une part les disparités d'ordre général qui pèsent sur l'ensemble de l'économie, comme la sécurité sociale, les allocations familiales, la durée des congés payés qui, en soi, ne représentent pas une difficulté dans le cadre du marché commun, mais interviennent seulement pour modifier le taux de change de la monnaie et, d'autre part, les disparités spéciales, comme l'inégalité des salaires masculins et féminins, le taux de rémunération des heures supplémentaires ou des charges particulières à une industrie donnée et qui devront, elles, être complètement supprimées.

En effet, la disparité du salaire féminin entre deux pays de la communauté amènera, sans que le taux de change ait à intervenir, la disparition des industries à main-d'œuvre féminine dans les pays où l'égalité de salaire est respectée, au profit des pays où elle ne l'est pas.

Par ailleurs, le taux de rémunération des heures supplémentaires ne permettra pas aux industries de profiter des possibilités d'expansion données par le marché commun.

En effet, du moins dans ses débuts, les augmentations de production devront être réalisées par des heures supplémentaires qui risquent, du fait de leur taux de rémunération, d'augmenter les prix et, dans ce cas, d'empêcher la conquête de marchés nouveaux comme pourrait le faire une autre industrie ne supportant pas cette charge supplémentaire.

On comprend que les autres pays qui sont engagés dans une politique d'expansion refusent de modifier leur système de rémunération. Mais, dans ce cas, il sera nécessaire de mettre immédiatement à l'étude un système d'assouplissement de ce régime. Il faudrait envisager, par exemple, des exonérations partielles de charges sociales sur ces heures supplémentaires ou un régime de derogations lorsque l'industriel pourra démontrer que ce mode de rémunération des heures supplémentaires l'empêche de prendre sur les marchés étrangers une place qu'il pourrait sans cela obtenir.

Le Gouvernement élabore en ce moment un plan agricole. S'il est pensé en fonction du marché commun, on devra, par exemple, renoncer à la politique des subventions pour nous diriger vers une politique d'enseignement, d'équipement et de modernisation agricoles.

Sur le plan industriel, il sera nécessaire de faire un inventaire complet des branches déficitaires dans le cadre du marché commun afin de leur réserver un financement privilégié.

Par ailleurs, il y a lieu également de procéder à l'inventaire des industries exportatrices dans le cadre européen et de prévoir à leur profit un mode de financement en fonction de leurs chiffres d'affaires à l'exportation.

En effet, les industries qui, dès maintenant, exportent seront appelées à prendre un plus grand essor au cours du développement du marché commun. Il faut donc leur donner les moyens de profiter de ces possibilités avant qu'il ne soit trop tard.

J'ai cité un certain nombre d'exemples, mais c'est toute une politique qui doit être déterminée et qui exige, d'une part une étude approfondie, d'autre part une très grande rigueur économique de la part du Gouvernement.

Il faut que, pour chaque problème, les décisions à prendre ne soient pas celles qui correspondent à la plus grande facilité intérieure, mais celles qui coincident avec l'esprit du marché commun. Or, il est indiscutable qu'au cours de l'année dernière de nombreuses lois ou décisions sont intervenues qui vont exactement en sens inverse.

C'est pour ces diverses raisons que je demande au Gouvernement de constituer une commission spéciale dépendant directement de la présidence du conseil et qui, semblable à la commission européenne prévue par le marché commun, sera chargée d'étudier les modifications nécessaires au régime économique français. Elle devra, par ailleurs, être consultée sur les mesures gouvernementales et indiquer si, à son avis, celles-ci entrent ou non dans le cadre de notre politique nouvelle.

Cette commission devra disposer d'un organisme de travail. Il semble que le secrétariat général pour les questions économiques européennes pourrait remplir cette fonction. Les activités d'origine de cet organisme ont disparu et une partie de ses activités actuelles font double emploi avec celles de services dépendant d'autres ministères. Une refonte de cet organisme pourrait lui permettre de remplir cette tâche.

Il devra, en outre, préparer les négociations ultérieures dans le cadre du marché commun, cette étude étant faite jusqu'à présent de façon plutôt empirique.

Enfin, des mesures importantes et justifiées pourront être demandées, en particulier en matière sociale.

Il faudrait qu'avant toute décision le Gouvernement prit contact avec les autres gouvernements du marché commun afin de savoir si ceux-ci sont prêts à s'engager sur la même voie.

Une procédure de ce genre garantirait au monde ouvrier que le marché commun n'arrêtera pas le progrès social, mais elle garantirait aussi à chaque pays qu'une agitation injustifiée ne risquera pas de le placer dans une situation difficile par rapport aux autres associés du marché commun.

En conclusion, le vote que nous allons émettre a pour signification profonde de fixer le point de départ d'une évolution inévitable. Le retarder ne résoudrait rien, car le véritable problème du marché commun est d'ordre économique interne.

Si nous sommes décidés à réaliser les réformes économiques indispensables, à appliquer avec continuité une politique cohérente, si nous renonçons à apporter des solutions de facilité à des problèmes que nous n'avons pas su résoudre à temps, alors nous pourrons entrer dans le marché commun avec l'assurance que ses avantages seront supérieurs à ses inconvénients. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Maurice Faure, *secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.* Mesdames, messieurs, j'ai quelque scrupule à solliciter encore pendant quelques instants, votre patience, après l'avoir si longuement retenue la semaine dernière au début même de ce débat.

Je me féliciterai, tout d'abord, de l'ampleur qu'il a prise et de l'intérêt qu'il a revêtu. Il fait honneur à notre Parlement et je puis donner l'assurance que les propos qui ont été développés à cette tribune par les uns et par les autres éclairent, pour vos négociateurs, les grandes lignes qui doivent, dans la phase terminale du traité, diriger leur action.

Vous ne comprendriez pas que ce débat s'achève sans que sur le plan essentiellement technique, avant que M. le président du conseil dans un instant ne situe la question sur le plan politique, je n'aie apporté quelques éléments supplémentaires d'information et répondu à l'essentiel des objections et des critiques qui ont été adressées à notre projet.

Le but que s'est proposé le Gouvernement en demandant à l'Assemblée d'instituer ce débat, je le répète, était d'abord de vous informer, mais aussi de vous associer au déroulement de la négociation en cours afin d'être certain de votre assentiment lors du débat de ratification.

Nous sommes, les uns et les autres, je crois, d'accord au moins sur un point: un deuxième refus du Parlement français d'honorer la signature de son gouvernement porterait à notre pays, sur le plan international, un coup terrible et peut-être irrémédiable.

Nous ne sommes donc pas, en cet instant, à la recherche de suffrages indécis ou de suffrages équivoques. Ce que nous vous demanderons, ce n'est pas ce que M. Pierre Cot appelait éloquemment un coup de chapeau au principe du marché commun, c'est une adhésion positive et sincère qui nous permette de poursuivre dans la clarté la négociation que nous avons entreprise.

Mais je devine une objection. Comment, diront certains, pouvons-nous vous apporter l'adhésion précise et non équivoque que vous nous demandez alors que le projet n'est pas encore définitivement élaboré et que vous-même avez indiqué que, sur plusieurs points, des questions fort importantes, voire essentielles n'étaient pas encore résolues ?

C'est là demander au Gouvernement de résoudre le problème de la quadrature du cercle.

Si nous venons devant vous après la rédaction définitive du traité, lorsque tous les articles sont au point, si le texte est précis, s'il n'est plus équivoque ni vague, vous nous reprocherez de vous avoir placés devant le fait accompli.

Si, au contraire, nous consultons le Parlement en cours de négociations, vous nous reprochez alors l'imprécision des termes que, parfois, nous sommes obligés d'employer. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mesdames, messieurs, il faut savoir ce que l'on veut et je crois qu'il est, en cet instant, de mon devoir de rappeler que j'ai indiqué franchement que sur certains points, d'ailleurs importants et que je vais énumérer, l'accord était déjà réalisé, qu'ainsi sur ces questions vous êtes vraiment en présence de vos responsabilités.

Ces points sont les suivants:

Premièrement, le processus du désarmement douanier et contingentaire;

Deuxièmement, le système d'harmonisation des charges sociales;

Troisièmement, le fonds d'investissement et le fonds de réadaptation.

A ce sujet, qu'il me soit permis de répondre à ceux qui ont ici déploré ou dénoncé les insuffisances de ce fonds qui, doté d'un capital initial d'un milliard d'unités de monnaie de compte, dont 70 p. 100 pourront provenir si besoin est, de fonds publics, est cependant d'une ampleur importante. Il aura donc une action certaine et pourra jouer un rôle compensateur que certain orateur regrettait de ne pas lui voir jouer dans notre mécanisme général.

Quatrièmement, la situation particulière faite à la France par le maintien du système actuel des taxes et aides, d'un montant maximum de 15 p. 100 est un point définitivement acquis. Ce maintien — je regrette d'avoir à le contredire sur ce point — ne sera pas assuré, comme l'a annoncé M. le président Mendès-France, pour six ans, mais pour une période indéterminée, c'est-à-dire pour une période assez longue avant que ne soit réalisé l'équilibre, pendant un an, de notre balance des payements et un niveau satisfaisant de nos réserves en devises.

Cinquièmement, l'accord a été réalisé sur le passage de la première à la deuxième étape.

Je vous dois, sur ce point-là, quelques explications supplémentaires, pour répondre à plusieurs orateurs et notamment à M. Pierre Cot, qui d'ailleurs a, ce soir, utilisé des arguments destinés à convaincre non plus seulement cette partie de son auditoire (*l'extrême gauche*), mais aussi une autre partie de l'Assemblée (*Sourires.*)

M. Pierre Cot déplorait que le passage de la première à la deuxième étape ne soit pas opéré par ce qu'il appelait un vote à l'unanimité.

De quoi s'agit-il, mesdames, messieurs ? Il ne s'agira pas, pour le conseil des ministres qui décidera de ce passage, de statuer sur son opportunité. Il s'agira, pour lui, de constater seulement si les objectifs fixés par le traité de façon certaine ont été ou n'ont pas été atteints. Par conséquent, pour un jugement de ce genre, il est normal qu'on se fie à la majorité qualifiée, avec cette réserve fort importante que le pays qui serait mis en minorité et qui estimerait, lui, que ces objectifs n'ont pas été atteints alors que les cinq autres prétendraient qu'ils l'ont été, puisse faire appel devant une instance arbitrale neutre.

Lorsque j'ai parlé, mesdames, messieurs, d'une instance arbitrale neutre, j'ai d'abord dit que sa composition n'était pas arrêtée et que le Gouvernement français avait, en effet, pensé qu'elle pourrait être composée par des économistes ou des juristes qui ne seraient pas des membres de la communauté.

Mais qu'à cela ne tienne, l'essentiel de notre préoccupation est d'affirmer le caractère objectif de cet organisme. Le problème est encore à résoudre. J'ai enregistré sur ce point les réactions de l'Assemblée.

Par contre, si certains points que je viens d'énumérer sont d'ores et déjà acquis dans le projet de traité, il reste trois grands problèmes encore pendants: le tarif commun extérieur, l'agriculture et les territoires d'outre-mer.

M. le président du conseil fixera dans quelques instants, sur le problème des territoires d'outre-mer, la position du Gouvernement. Je voudrais, pour ma part, me limiter afin de répondre aux objections et critiques qui nous ont été adressées, à vous donner quelques éléments d'information sur le tarif commun extérieur et sur le problème agricole.

Quelles dispositions prévoyons-nous pour le tarif commun extérieur ? Tout d'abord, ai-je dit, il résultera d'une moyenne arithmétique entre les tarifs extérieurs des Etats membres de la communauté.

Mais cette règle de la moyenne arithmétique ne sera pas appliquée d'une façon absolument automatique et des aménagements y sont apportés. C'est ce qu'on appelle la correction ou la pondération de cette moyenne selon les principes suivants:

Premièrement, le Benelux ne compte que pour un; deuxièmement, seront ou pourront être abaissés par rapport au tarif arithmétique moyen les tarifs qui intéressent les matières premières, puisque notre communauté est essentiellement importatrice et transformatrice de matières premières.

Au contraire, certains tarifs pourront être relevés dans une proportion qui, au moment où je vous parle, reste encore à fixer mais qui couvrira les cas critiques. Ils le seront, au cours d'une négociation ultérieure, par une décision prise à l'unanimité, ce qui nous permet, dans la mesure où nous aurons vraiment quelques cas critiques, bien délimités de secteurs industriels particulièrement exposés, de demander que soient prises en leur faveur les mesures qui s'imposeront.

Enfin — et sur ce point aussi, je regrette de contredire M. le président Mendès-France — dans quelques cas exceptionnels et dans la limite de 5 p. 100 de nos importations en provenance des pays tiers, la commission européenne pourra, à la demande d'un Etat, soit hausser, soit réduire le tarif extérieur commun par rapport à cet Etat, c'est-à-dire qu'en aucun cas, cette mesure ne pourra être prise contre l'Etat en question puisqu'elle ne pourra l'être qu'à sa demande et dans le sens dans lequel il aura fait porter la demande en question.

Il me reste à répondre, sur ce point du tarif extérieur, à la critique qui vise le détournement de trafic.

Des dispositions précises seront prises dans le traité pour combattre les détournements éventuels de trafic. Je reprendrai à mon tour l'exemple des montres suisses.

Les montres suisses qui transiteront vers la France par la Belgique seront soumises d'abord aux droits d'entrée en Belgique, ensuite aux droits d'entrée de Belgique en France.

Certes, je reconnais que, par suite de l'application progressive du marché commun, les droits d'entrée de Belgique en France vont aller en se réduisant, mais comme les droits d'entrée des montres suisses en Belgique seront soumis à la règle du tarif extérieur résultant de la moyenne arithmétique et comme il est bien vrai que ce sont les droits français qui sont les plus élevés, au fur et à mesure que baisseront les droits entre la France et la Belgique, les droits du tarif commun s'élèveront et une véritable compensation s'opérera.

En tout cas, je ne vois pas dans quelle mesure le système de zones de libre échange nous préserverait davantage de ce danger que le système du marché commun tel que je vous le présente.

Il reste une dernière objection qui consiste à dire que le marché français sera ouvert aux produits américains.

Je remercie, sur ce point, M. Pierre Cot d'être venu à mon aide. Sans doute l'a-t-il fait inconsciemment, puisqu'il a voulu porter le débat sur ce terrain, mais je m'étonne qu'il ait puisé un argument contre le marché commun dans l'hostilité que celui-ci rencontre dans certains milieux américains. C'est la première fois, monsieur Pierre Cot, qu'à cette tribune vous venez plaider cette cause devant cette Assemblée. (*Rires et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Pierre Cot nous a dit — il avait parfaitement raison — que certains milieux américains, d'ores et déjà, manifestaient quelque inquiétude au sujet du tarif extérieur commun, qui assurera un certain protectionnisme en faveur de la production de la communauté. Faisant écho à ces préoccupations, un rédacteur du journal *Le Monde* écrivait, dans l'article de fond du numéro du 20 janvier dernier du *Monde économique et financier*, ce qui suit:

« On peut même se demander s'ils — les Etats-Unis — ne sont pas vaguement inquiets des projets en préparation. Dans une déclaration publiée ces jours-ci, le département d'Etat a averti discrètement qu'il appuierait les initiatives destinées à renforcer la puissance et la cohésion de l'Europe occidentale « dans le cadre d'une communauté atlantique élargie » A la préoccupation politique de ne pas voir l'Europe se détacher de cette communauté se joignent des préoccupations économiques. Le département d'Etat prend soin de nous rappeler que l'union douanière et la zone de libre échange ne devront pas avoir un caractère discriminatoire et qu'elles devront plutôt permettre de libérer les importations en provenance de la zone dollar. »

Je montrerai dans un instant qu'il n'en sera pas tout à fait ainsi.

Plus loin je lis:

« Les Américains seraient-ils inquiets parce que, à l'intérieur du marché commun, les produits des pays membres seraient avantagés par rapport à ceux d'autres pays ? C'est la définition même du marché commun. »

Ainsi les citations — on peut en faire dans tous les sens, bien entendu — faites à cette tribune sur l'opinion du State Department en faveur du marché commun étaient beaucoup plus directement issues de préoccupations politiques que je comprends et que je partage, celles-là, que des inquiétudes économiques manifestées surtout dans le domaine agricole par certains milieux américains.

Certes, mesdames, messieurs, dans le tarif extérieur commun, la France sera moins protégée, mais l'Allemagne et le Benelux seront plus protégés et cette protection collective qui entourera la communauté, nos produits en bénéficieront directement et c'est là une des contreparties que nous trouvons dans le traité de marché commun. Celui-ci sera d'autant plus avantageux que la tendance actuelle en Allemagne et dans les pays du Benelux est à la libération quasi totale de ces échanges avec la zone dollar, ce que le traité va contrarier, ce dont nous bénéficierons à l'évidence et ce qui est essentiel pour un pays comme la France qui est condamné à exporter pour vivre.

A propos de l'agriculture, j'aborderai quatre points.

En premier lieu, la participation des organismes professionnels à la détermination de la politique agricole commune.

Je donne l'assurance à l'Assemblée que votre délégation a retenu les préoccupations qui ont été exprimées par la plupart des orateurs qui ont traité ce sujet, et qu'elle a déjà demandé qu'un conseil consultatif agricole permanent siège à côté de la commission européenne, conseil qui serait distinct du conseil économique et social général.

Lors des réunions du conseil des ministres, les ministres de l'agriculture auront un rôle particulièrement important à jouer.

En second lieu, les prix minima seront fixés au début selon une procédure unilatérale qui fatalement deviendra, dans la période définitive, une procédure communautaire. Mais cette procédure consistera en l'application d'un système de critères objectifs, dont le traité prévoit d'ores et déjà qu'ils seront élaborés à l'unanimité au cours de la première étape.

Beaucoup plus importantes m'apparaissent les questions qui concernent l'organisation européenne des marchés, et surtout la préférence.

L'organisation européenne des marchés, c'est-à-dire la politique agricole de la communauté, sera déterminée le plus longtemps possible à l'unanimité, sauf dans le cas où, compte tenu des adaptations et des spécialisations nécessaires, les organisations européennes donneraient des garanties équivalentes pour l'emploi et le niveau de vie des producteurs intéressés.

Je réponds par là partiellement à la préoccupation qu'a manifestée M. Pierre Cot.

Enfin, en ce qui concerne la préférence, je répète que notre délégation y attache une importance essentielle.

En effet, notre agriculture ne peut se contenter d'être protectionniste. Plus qu'aucune autre des agricultures de la communauté, la nôtre est en expansion, elle a besoin de débouchés. Cette expansion, d'ores et déjà en cours, lui fait une obligation de trouver des possibilités croissantes d'exportation. Or le traité lui apportera, pour ce qui est de la préférence, la certitude d'un écoulement de quantités supérieures de produits à des prix rémunérateurs.

Ce que nous demandons — et là je ne m'engage pas outre mesure — ce que nous espérons obtenir, c'est que, progressivement, les prix auxquels nos partenaires de la communauté achèteront les produits agricoles français soient les prix auxquels ils achètent les produits agricoles de leurs propres producteurs.

Ce résultat, s'il se confirme, sera d'une importance fondamentale, car aujourd'hui les exportations se font au prix mondial. Je n'ai donc pas besoin de vous dire tout l'intérêt que présentera le système nouveau.

Ce système de préférence assurera le plein emploi agricole. Ainsi à l'orateur qui siège sur ces bancs (*l'extrême gauche*) et qui nous a annoncé l'exode définitif de nos campagnes, nous venons d'apporter une réponse péremptoire.

Au fait, je me demande dans quelles couches sociales et économiques on va chercher, dans les pays qui s'industrialisent au delà du rideau de fer, les travailleurs que l'on expédie dans les villes. On prend dans ces pays beaucoup moins de précautions. C'est par la voie de l'autorité qu'on le fait et non pas par le libre jeu de mécanismes économiques. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Mouvements à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, j'aborde la dernière partie de mon propos en remarquant qu'à part M. Vuillien et Mme Vaillant-Couturier, tous les orateurs qui ont pris part à ce débat ont apporté au marché commun une adhésion de principe. Je n'en ai entendu aucun en critiquer les bienfaits en eux-mêmes.

Certes, M. Pierre Cot et M. le président Mendès-France ont eu parfaitement raison de dire qu'il ne suffisait pas de réaliser un grand marché pour engendrer la prospérité économique et le progrès social et, en effet, les exemples de la Suisse, de la Suède, du Danemark et de la Nouvelle-Zélande sont particulièrement éloquents.

M. le président Paul Reynaud a rappelé que ces pays n'avaient pas connu les méfaits de deux guerres mondiales.

M. Pierre Cot. Pour le Danemark, ce n'est pas exact.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Sans doute, mais enfin, les destructions y ont été relativement réduites et c'est tant mieux pour le Danemark, monsieur Pierre Cot.

Des pays comme la France, en opposition avec ceux que je viens de citer, constituent des unités complètes de production et, pour ceux-là, la notion de grand marché joue à plein, tandis que pour les pays que vous avez signalés, monsieur Pierre Cot, des circonstances historiques et économiques particulières font que, grâce d'ailleurs à un libéralisme assez remarquable, ces pays se sont donné une spécialisation de production qui explique les exceptions que vous avez indiquées. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Robert Coutant. Très bien!

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Seulement, comme il arrive bien souvent, après avoir donné une adhésion générale de principe, nombre de nos collègues ont critiqué, comme par hasard, l'application pratique qui en était faite et dénoncé les risques de l'entreprise.

Certes — je le reconnais bien franchement — il n'y aura pas de marché commun sans risque. Il n'y a pas de grande entreprise sans risque et il ne serait donc pas loyal de notre part de le nier ou de vouloir le cacher.

Mais, je prétends d'abord que nous avons atténué ces risques au maximum; ensuite, qu'il ne faut pas se livrer à cette déformation du raisonnement qui consiste dans l'application systématique de l'hypothèse de catastrophe; enfin que, dans le cadre de la zone de libre échange dont je parlerai dans un instant, le risque en toute hypothèse serait, sinon plus grand, tout au moins, sur les points dénoncés, rigoureusement le même.

Nous avons atténué les risques au maximum. Je ne reviendrai pas sur mon exposé de la semaine dernière, mais j'estime que la durée de quinze ans de la période transitoire, toutes les harmonisations qui sont prévues, qu'on peut certes juger insuffisantes, mais qu'on ne peut tout de même pas nier, que les clauses de sauvegarde — et là je réponds à M. Abelin — notamment celles qui sont prévues pour les industries particulières éventuellement en difficulté, que l'institution d'un système de prix minima agricoles, la situation particulière faite à la France par le système du maintien des taxes et des aides et enfin les mouvements de main-d'œuvre et de capitaux qui sont régis d'une façon particulière constituent des atténuations, des sauvegardes, des prudences qui étaient, je le reconnais, parfaitement nécessaires.

En ce qui concerne les mouvements de main-d'œuvre, certains orateurs ont dénoncé ici ces vastes migrations qu'allait entraîner le marché commun. Des millions de chômeurs italiens vont se précipiter sur la France. M. Vuillien a même repris cet argument, sans doute au nom de la doctrine qui prend pour devise: « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ». (*Rires à droite et au centre.*)

Toujours est-il que je ne comprends pas pourquoi des millions de chômeurs italiens se précipiteraient sur le marché français du travail, tandis qu'au même moment des millions de travailleurs français iraient chercher du travail en Allemagne parce que c'est là qu'ils seraient le mieux payés et pourquoi alors les Italiens ne se rendraient pas directement en Allemagne au lieu de passer par la France. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Je prie l'Assemblée de m'excuser. Je ne veux pas passionner le débat. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mes chers collègues, vous connaissez la conviction européenne qui m'anime depuis mes premières interventions dans cette Assemblée et si j'apporte un peu d'exubérance à la défendre, alors que les responsabilités ministérielles que j'assume devraient m'inciter à plus de retenue, chacun de vous me pardonnera. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je tiens à dire qu'en ce qui concerne les mouvements de la main-d'œuvre nous avons pris des précautions. Il est précisé que la liberté de mouvement de la main-d'œuvre ne serait effective que dans la mesure des emplois réellement offerts.

Mais, sous les réserves résultant de l'ordre public ou des règlements sanitaires, dont je reconnais qu'en l'occurrence c'est assez peu de chose, j'estime qu'une certaine mobilité de la main-d'œuvre est indispensable au progrès économique et social. Bien plus, je crois que c'est l'immobilité de la main-d'œuvre que nous avons à redouter. (*Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.*)

Quoi qu'il en soit, croyez-vous que les Italiens, les Allemands ou les Français quitteront facilement leur pays, dès lors que se poseront des questions de langue, d'habitudes, de famille ? Croyez-vous que l'on risque de revenir à l'époque des grandes invasions ? Personnellement, ce n'est pas cela que je redoute dans le marché commun.

Quant au mouvement de capitaux, s'il est vrai que certaines délégations ont demandé la liberté complète à l'expiration de la période transitoire, la délégation française n'a pas accepté ce point de vue. Elle n'admet la libération des mouvements de capitaux que dans la mesure où elle est nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, c'est-à-dire liée au développement des activités productrices, et encore, ceci, progressivement.

Il me reste à dire quelques mots sur la disparité des systèmes fiscaux.

Je suis pleinement d'accord avec ceux qui ont dénoncé ici le système fiscal français en ce qu'il porte plus directement sur les prix que n'importe quel système fiscal des pays de la communauté. Mais je fais remarquer que ce qui, dans une certaine mesure, est un inconvénient, peut à l'exportation, précisément, constituer un avantage, si cet impôt indirect est remboursé aux exportateurs.

Ai-je besoin de dire que la délégation française, à Bruxelles, demande que ce système soit maintenu dans le marché commun et que l'impôt soit payé par le produit dans le pays où ce produit est vendu.

La zone de libre échange, à laquelle je suis personnellement très attaché, résulte d'une proposition britannique qui ne m'a pas surpris.

Si vous vous reportez au compte rendu du débat du mois de juin dernier sur l'Euratom, vous constaterez que j'ai, alors, déclaré ceci à cette tribune: je rentre de Londres, j'ai parlé à tous les dirigeants britanniques et j'ai acquis la conviction que, pour l'Angleterre, l'Euratom ne constituait pas un danger, tandis que le marché commun européen à six, s'il se réalisait, lui apparaîtrait comme dangereux et qu'elle ferait alors tout pour le rejoindre, sous une forme ou sous une autre.

Il y a, historiquement — qui pourrait le nier ? — un lien de cause à effet entre la conception du marché commun que nous avons mis en œuvre à Bruxelles et la proposition anglaise d'une zone de libre échange, qui n'aurait certainement jamais vu le jour si nous n'avions, d'abord — et, d'ailleurs, sous le gouvernement précédent — donné impulsion à ce marché commun.

Le *Times* du 20 octobre, à l'autorité duquel on s'est référé dans ce débat, déclarait:

« Si les Six créent une union douanière, les perspectives commerciales de la Grande-Bretagne en Europe s'en trouveront atteintes. C'est la raison tangible pour que la Grande-Bretagne participe à ces efforts et se ménage des avantages de libre accès à ces marchés, identiques à ceux dont jouiraient les pays européens s'ils parvenaient à se mettre d'accord. »

Je m'en félicite. Et si M. Spaak est allé à Londres, il y a quelques jours, c'est précisément à la suite de la note qu'avait communiquée aux divers ministres des finances et des affaires économiques le gouvernement britannique et à laquelle le Gouvernement français a répondu dans les termes que, tout à l'heure, indiquait à l'Assemblée M. le président Mendès-France, auxquels, toutefois, il convient d'ajouter — j'ai ici le télégramme officiel qui fait foi, sous la signature du président Ramadier — ce paragraphe: « Je me félicite des progrès accomplis dans les études en cours au groupe 17 de l'O. E. C. E.... » — c'est le groupe qui étudie la zone de libre échange — « ... J'espère qu'en ce qui concerne les questions qui n'ont pas encore été étudiées des solutions satisfaisantes, dans l'esprit de celles qui se dessinent à Bruxelles, pourront être trouvées, afin de permettre l'extension du marché commun en une zone de libre échange. Nous réaliserions ainsi, entre les pays représentés à la conférence de Bruxelles, la Grande-Bretagne et les autres pays membres de l'O. E. C. E., l'étroite association qui est un des objectifs du Gouvernement français et que je considère personnellement comme essentielle. »

Mais, à cet instant du débat, je dois dire à l'Assemblée nationale que la France ne saurait entrer sans condition dans la zone de libre échange.

Il n'est pas question de renoncer à l'exigence de l'harmonisation sociale au sein de la zone de libre échange et, surtout, il faudrait étudier de très près le problème de l'agriculture.

Au centre. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. C'est qu'en effet — je le déplore tout en le comprenant — la zone de libre échange que nous proposent les Britanniques ne comprend pas l'agriculture. Le communiqué de presse publié à l'issue des entretiens Spaak-Macmillan déclare, en effet, de façon non équivoque, que le chancelier de l'Echiquier a exposé les propositions du Royaume-Uni relatives à la création en Europe d'une zone de libre échange portant sur tous les produits à l'exception des denrées alimentaires.

J'en comprends la raison: l'Angleterre achète 60 p. 100 de son ravitaillement aux pays du Commonwealth et, pour des raisons politiques évidentes, elle continuera. Mettons-nous à sa place. Il n'y a aucune comparaison à établir entre les structures politiques et économiques du Commonwealth et les problèmes que pose à la France l'existence de l'Union française. Ce serait un leurre d'établir un parallèle entre deux constructions qui ne sauraient se comparer jusqu'au bout.

Dans l'esprit de celui qui vous parle et qui n'accepte, sur ce point, aucun procès de tendance, l'adhésion à la zone de libre échange doit suivre, et très vite, la création du marché commun. Elle doit être entourée, aussi, de garanties, moindres peut-être mais suffisantes pour que la France s'en satisfasse.

Mesdames, messieurs, en terminant, je voudrais dénoncer une dernière illusion.

Avec ou sans le marché commun, nous devrons redresser notre balance des comptes. Pour cela, nous devrons devenir concurrentiels sur les marchés extérieurs. Que nous adhérions,

ou non, au marché commun, cela nous imposera — je l'ai déjà dit et je m'excuse de le répéter — des mesures difficiles, que nous devrons prendre en toute hypothèse, avant même l'entrée en vigueur du marché commun, à supposer qu'il soit négocié et ratifié par le Parlement.

Certes, c'est à l'occasion de ce débat qu'apparaît la nécessité de ces mesures; mais ce n'est pas le marché commun qui a créé cette nécessité.

Il y a nécessité, pour la France, de s'adapter quoi qu'il arrive et dans quelque cas que ce soit, à une situation et à un monde nouveaux. (*Très bien ! très bien ! au centre.*)

Loin de rendre plus difficile cette adaptation, je crois que le marché commun, par ses prudences, par ses transitions, par son caractère progressif, évitera à notre pays les heurts majeurs, en raison du mécanisme de l'organisation prévue et de l'institution d'une grande zone économique à l'intérieur de laquelle nos produits bénéficieront d'une certaine préférence par rapport aux produits du monde extérieur.

Tout à l'heure, monsieur Pierre Cot, vous avez évoqué le complexe qui nous animerait, disant que nous avions le sentiment que la France ne pouvait pas se redresser; et vous avez rendu à notre pays un hommage particulièrement éloquent et justifié.

A cet égard, je suis d'accord avec vous; mais, contradiction curieuse, n'ayant pas de complexe à l'intérieur, vous en avez un à l'extérieur.

Je n'ai ni l'un ni l'autre et je demande à l'Assemblée de nous suivre en adoptant l'ordre du jour que le Gouvernement acceptera. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Mesdames, messieurs, il y a près d'un an, dans ma déclaration d'investiture, j'annonçais que le Gouvernement aborderait le problème de la construction européenne avec sérénité et sans préjugé.

Aujourd'hui, les traités qui institueront Euratom et le marché commun s'élaborent et leur rédaction définitive se met au point

Un règlement équitable du problème sarrois est intervenu, qui donne des fondements solides à une étroite collaboration franco-allemande. Au Parlement, comme dans l'opinion publique, une volonté européenne s'est affirmée à nouveau, plus consciente et plus réfléchie peut-être qu'il y a quelques années.

Tel est, sommairement résumé, le bilan européen du Gouvernement.

L'Assemblée nationale a longuement discuté d'Euratom au mois de juillet dernier et je ne reviendrai pas, aujourd'hui, sur cette question. Je veux seulement indiquer que les négociations se sont poursuivies sur la base des déclarations que j'avais faites à cette tribune. Elles sont proches d'aboutir à des résultats que nous avons lieu, maintenant, d'espérer vraiment satisfaisants.

En ce qui concerne le marché commun, la position de la France, dans les discussions, n'a été déterminée qu'après les consultations les plus larges.

Le rapport préliminaire établi par les experts de Bruxelles a été soumis au Conseil économique et les conclusions de ce dernier ont constitué le fondement même des instructions de la délégation française.

Les organisations professionnelles — patronales, ouvrières et agricoles — qui avaient déjà pu faire valoir leur point de vue au sein du Conseil économique, ont été cependant tenues informées des pourparlers par M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chef de la délégation française. Le Gouvernement a recueilli leurs avis et les a fait étudier avec la plus grande attention.

Toutes les administrations intéressées, enfin, ont été intimement associées à la négociation.

Comme il s'y était engagé, le Gouvernement, avant d'aborder l'étape finale de la conférence, a tenu à saisir l'Assemblée nationale des résultats déjà obtenus et des positions qu'il défend et il entend ne signer le traité qu'après avoir recueilli un accord de principe de l'Assemblée.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères vous a exposé dans le détail le contenu du traité et notamment les importantes satisfactions que nous avons déjà obtenues sur les points que nous estimions essentiels.

Il vient également de répondre aux questions qui avaient été posées au Gouvernement et je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter la délégation française de l'excellent travail qu'elle a accompli dans des conditions parfois difficiles.

*

Mais, venons au fait. En s'engageant dans le marché commun, la France prend un risque, je n'en disconviens pas. Mais, savoir prendre des risques, n'est-ce pas à cela que se reconnaît un pays qui croit à son avenir ? La réponse de la France au progrès technique et aux changements économiques ne peut pas être l'isolement, le repli sur elle-même. Le penser serait faire injure à l'esprit d'entreprise d'un pays qui, conscient de ses moyens, sait mesurer les risques qu'il entend assumer aux perspectives qui lui sont offertes. Et celles qu'offrent la création du grand espace européen et la création de l'ensemble eurafricain sont assez amples pour justifier beaucoup d'efforts et même, s'il le faut, quelques sacrifices.

D'ailleurs, avions-nous le choix ? L'adhésion de la France au marché commun était inscrite dans les faits, du jour où elle s'engageait dans la politique d'expansion industrielle et agricole qui a permis le relèvement général de son niveau de vie.

Pour un pays qui doit demander à l'extérieur une grande partie de ses ressources énergétiques et de ses fournitures en matières premières, il n'est pas d'expansion économique sans expansion de ses importations et, par suite, sans expansion constante de ses exportations.

Nous sommes déjà en marché commun dans la mesure où nous devons affronter la concurrence mondiale sur les marchés extérieurs pour une part chaque année plus importante de notre production.

Il ne s'agit pas seulement de couvrir, coûte que coûte, les importations nécessaires au maintien de l'activité économique. Du développement des exportations dépend la prospérité d'industries pour lesquelles le marché français est devenu ou, en tout état de cause, va devenir trop étroit. Je pense à l'automobile, au textile, aux produits chimiques.

Il faut que notre agriculture, elle aussi, soit réellement exportatrice, résolument exportatrice. C'est, pour elle, la condition d'une expansion durable.

Pour rester compétitives sur les marchés internationaux, l'industrie et l'agriculture françaises doivent donc se mettre au rythme mondial. C'est une obligation absolue, quelles que soient les difficultés.

Le marché commun européen peut fournir des transitions nécessaires. Il ne se bornera pas à apporter le stimulant de la concurrence et l'assurance de débouchés plus étendus. Ses institutions auront d'autres tâches. Elles auront comme tâche d'aider à prévenir les crises, d'empêcher les abus.

Dans certains cas, comme pour l'agriculture, les marchés seront organisés. Dans d'autres, des moyens financiers d'intervention seront mis à la disposition de la communauté, crédits d'investissements ou de réadaptation des travailleurs.

Nous avons tenu à ce que le fonctionnement du marché commun soit déterminé par des règles strictes qui constituent l'une de nos sauvegardes. L'action du Gouvernement a été dominée par le souci d'empêcher l'inflation et la dévaluation. Elle n'a pas ignoré les impératifs internationaux.

Certains orateurs ont cru pouvoir mettre en cause la législation sociale que ce Gouvernement et d'autres ont donnée à la France, cette législation que nous sommes fiers d'avoir introduite. Certains l'ont fait en la présentant comme un obstacle au marché commun. Si nous avons fait tout le possible en ce domaine, nous n'avons fait que le possible, rien que l'économie n'ait pu supporter sans que soit compromise sa position internationale.

A long terme, d'ailleurs, le progrès social est indissolublement lié à l'expansion économique et c'est sur l'expansion économique qu'avec l'approbation du Parlement le Gouvernement a fondé sa politique.

Cela implique que sa politique commerciale repose sur l'expansion des échanges internationaux, par-delà les palliatifs provisoires que peut imposer une pénurie temporaire de devises, par exemple. Autrement dit, la conséquence naturelle de notre politique d'expansion, c'est le marché commun européen.

C'est en s'insérant dans un espace économique à la taille des Etats-Unis ou de l'U. R. S. S. que la France peut assurer, aux moindres difficultés, le développement de son commerce, condition et corollaire du développement de sa production.

Certes, nous en avons tous conscience, le marché commun n'est pas une solution de facilité, mais il est absolument nécessaire pour tous les pays d'Europe autant que pour la France. Nous pouvons en être absents au détriment de nos intérêts, mais nous ne pouvons pas empêcher qu'il se fasse sans nous.

Ce ne sont pas seulement nos cinq partenaires de Bruxelles qui sont décidés à élargir leur espace économique; le soutien apporté par la Grande-Bretagne et par d'autres pays de l'O. E. C. E. au projet de zone de libre échange en est un témoignage singulièrement éloquent.

Aujourd'hui, puisque notre participation comme membre fondateur est souhaitée, nous obtenons qu'il soit largement tenu compte de nos préoccupations; mais, demain, si après un premier refus nous cherchions à nous associer à un marché commun qui aurait été institué sans nous, je doute qu'il nous serait possible de retrouver des facilités comparables.

Le succès des négociations de Bruxelles a d'ailleurs eu un effet que vient de souligner M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères: il a permis une relance inespérée de l'Europe de l'O. E. C. E. dont, pour la première fois peut-être, une chance réelle existe de faire une réalité vivante, fondée sur des impératifs économiques communs.

Peut-on concevoir que la France soit absente de ce grand dessein ?

Mais alors, devrions-nous choisir, comme semblent le demander certains de nos collègues, entre le marché commun et la zone de libre échange, l'un source de tous les maux, l'autre parée des plus attirantes séductions ?

C'est du jour où il a constaté les progrès du marché commun de Bruxelles que le gouvernement britannique, pour s'y associer — disons bien que c'était pour s'y associer — a lancé l'idée de la zone de libre échange.

Il est à craindre, si Bruxelles échoue complètement, que la zone de libre échange ne soit plus alors qu'un souvenir.

Quel est d'ailleurs le contenu de cette zone de libre échange ?

A ceux d'entre vous qui ont estimé insuffisantes les garanties, les sauvegardes — sauvegardes de toutes sortes, d'ailleurs — obtenues jusqu'ici de nos partenaires de Bruxelles, insuffisant même le régime préférentiel qu'ils nous accordent, je dois indiquer que les discussions au sein de l'O. E. C. E. ont déjà fait apparaître les plus sérieuses réserves sur l'extension de ces avantages, jugés insuffisants, de ces garanties, à la zone de libre échange.

Vous avez insisté sur la nécessaire association de nos territoires d'outre-mer au marché commun européen.

Je partage cette préoccupation, sur laquelle je vais d'ailleurs revenir plus longuement. Mais que diraient nos collègues s'il leur fallait se contenter d'une zone de libre échange dont, conformément au vœu exprimé par la Grande-Bretagne, les territoires d'outre-mer devraient être exclus ?

Je ne me dissimule d'ailleurs pas les très graves problèmes que poserait à leur économie une éventuelle participation à cette zone. Nous aurions un autre débat à ouvrir, plus grave celui-là.

Il nous a été aussi reproché de trop compter sur les débouchés que l'Allemagne peut fournir à notre agriculture dans le cadre du marché commun et d'oublier ceux que l'Angleterre pourrait nous procurer.

Pourquoi ignorer, ou taire, après avoir accumulé tant d'autres informations de détail, le refus catégorique de nos amis britanniques d'inclure l'agriculture dans la zone de libre-échange ?

Cela nous a d'ailleurs été successivement rappelé par M. le ministre des affaires étrangères et M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Oh! certes, je n'ai pas l'habitude de faire des procès d'intention mais je n'admets guère qu'il m'en soit fait à partir d'informations incomplètes.

Me permettrez-vous d'ajouter, en outre, qu'une expérience encore récente m'a laissé quelque doute sur les vertus de certaines solutions de remplacement ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Le Gouvernement se refuse à choisir entre deux formes de coopération européenne. La zone de libre-échange permettra l'association étroite, intime, de la Grande-Bretagne au marché commun que nous n'avons cessé de réclamer. A aucun moment, ni à Bruxelles ni au sein de l'Organisation européenne de coopération économique, il n'est apparu de difficulté technique sérieuse quant à la mise en œuvre de cette association. D'accord avec le gouvernement britannique, nous avons décidé d'inclure dans le traité du marché commun — je dis bien d'accord avec le gouvernement britannique — une clause qui permette sans difficulté de procéder, après sa conclusion, aux adaptations que la création ultérieure de la zone de libre échange pourrait éventuellement rendre nécessaires.

Aucun des deux projets — et c'est notre souci permanent — ne risque donc de retarder ou de compromettre la réussite de l'autre. J'ai même la conviction inverse.

Certaines insinuations m'ont surpris quant à l'attitude du Gouvernement à l'égard de la Grande-Bretagne.

Qui pourrait douter, dans cette Assemblée, de ma volonté d'entente avec la Grande-Bretagne ?

Nous avons constamment mené, avec la même détermination, les négociations à six, et les négociations à dix-sept.

Ce que je vous demande, c'est que nous ne choisissions pas entre les deux projets, mais que l'un et l'autre de ces projets entrent dans les faits.

Des objections ont été présentées contre la conception du traité de marché commun retenue par le Gouvernement.

Nous estimons que ce traité doit principalement fixer des principes et de grandes orientations. Quant aux modalités d'application, sans prétendre les exclure, il serait illusoire et peu sage de vouloir les arrêter toutes à l'avance et toutes dans leur détail.

Est-il convenable, par exemple, de figer dans un traité, pour des dizaines d'années et dans le détail, la politique agricole européenne ?

Une politique est une chose vivante, en évolution constante, en constante adaptation.

Il appartiendra aux institutions de la communauté et en tout premier lieu au conseil des ministres, émanation des gouvernements, qui ménera l'action quotidienne, de dégager, en fonction des données de l'heure, la politique commune à appliquer et de la mettre en œuvre.

Un tel traité ne pouvait être négocié et, je dois le dire, ne sera applicable, que dans un climat de confiance mutuelle.

Jetant à Bruxelles les fondements d'une solidarité politique plus étroite, d'une communauté d'intérêts plus profonde entre nos peuples, j'ai ressenti, chez certains de nos collègues, la crainte que le marché commun ne soit un champ clos où nos nations entreraient en compétition, pour savoir laquelle d'entre elles triomphera.

S'il en était ainsi, ce serait la négation de l'Europe!

A entendre d'autres, nous aurions affaire non à des associés, mais à des adversaires acharnés, dont la seule préoccupation serait de s'opposer à la France, de faire des coalitions contre la France, de la mettre en minorité, voire de l'accabler.

C'est méconnaître aussi bien nos amis de toujours, nos amis de Belgique, de Hollande et du Luxembourg, que la volonté d'entente et d'amitié que nous trouvons dans l'Italie et dans l'Allemagne démocratique d'aujourd'hui.

L'Europe ne vivra, ne peut vivre, que par la compréhension et le concours mutuel et non dans l'atmosphère que certains ont voulu ici dépeindre. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. René Pleven. Très bien!

M. le président du conseil. Pour surmonter les défiances accumulées, pour établir nos rapports sur ces fondements nouveaux qu'implique le mot communauté, il faut beaucoup d'audace, d'autres diront même de la témérité.

Nous sommes à l'un de ces moments où un peu de confiance rapporte plus que la recherche tatillonne de garanties. C'est dans l'audace que réside aujourd'hui la véritable sagesse.

En septembre dernier, après plusieurs mois de travaux préparatoires au niveau des administrations, le Gouvernement a fixé les conditions qu'il mettait à une participation française. Ces conditions étaient rigoureuses et nos négociateurs les ont défendues avec une ténacité dont j'ai été à plusieurs moments personnellement témoin. Il a fallu d'ailleurs à un moment recourir à l'arbitrage des chefs de gouvernement.

C'est au cours de mes conversations de novembre dernier avec le chancelier Adenauer que les bases d'un accord étaient établies pour être peu après confirmées par nos autres partenaires et que nous obtenions sur l'essentiel satisfaction quasi-intégrale.

M. Maurice Faure vous a exposé ces résultats et a montré comment ils peuvent apaiser les inquiétudes qui se sont manifestées. Dans les prochaines conversations, le Gouvernement tiendra le plus grand compte de vos préoccupations mais il doit vous mettre en garde. Je ne crois pas possible d'être, de bonne foi, partisan du marché commun européen et, dans le même temps, de condamner le projet actuel. Parlons clair: il est des surenchères ou des conditions préalables qui ne sont que des refus déguisés. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Les aspects sociaux du marché commun européen fréquemment évoqués à cette tribune ont tout particulièrement retenu l'attention du Gouvernement.

Le marché commun favorisera la régularité des approvisionnements, la stabilité des prix pour le profit de tous, y compris des travailleurs qui sont les plus nombreux consommateurs. Encore faut-il que ces avantages ne soient pas gagnés au détriment de leur pouvoir d'achat. Vous ne serez pas surpris qu'un

gouvernement présidé par un socialiste ait insisté avec la plus grande fermeté pour que la communauté nouvelle bénéficie à la fois aux travailleurs et aux consommateurs. Nous avons obtenu que le traité soit un instrument de progrès social.

Les dispositions relatives à l'égalisation des salaires masculins et féminins et à l'alignement de la rémunération des heures supplémentaires sur le système français assurent immédiatement aux travailleurs des avantages concrets. Il ne s'agit pas d'intentions vagues. L'application effective de ces dispositions conditionnera le passage à une étape nouvelle.

Rappellerai-je que ces demandes avaient d'ailleurs été expressément présentées par le Conseil économique ?

Le fonds de réadaptation qui facilitera la rééducation professionnelle et le réemploi productif en cas de chômage sera, lui aussi, au service des travailleurs.

Je veux parler également d'un engagement inclus dans le traité sur notre insistance. Les Etats membres devront collaborer en vue d'une amélioration des conditions de vie et de travail qui permettent leur égalisation dans le progrès, c'est-à-dire que l'objectif est bien l'harmonisation des législations sociales au niveau le plus élevé.

Je n'entends pas entrer dans une controverse sur l'importance relative du montant des charges sociales et salariales en France et chez nos partenaires. Il existe des divergences profondes d'avis entre spécialistes sur la réalité et l'ampleur de cette disparité. Il n'est pas raisonnable de vouloir fonder toute l'argumentation sur des comparaisons fragmentaires quelque peu subjectives. Mais, quoi qu'il en soit, l'égalisation, dans le progrès, des charges salariales globales est et restera notre objectif permanent.

Notre action, conjuguée à celle des institutions de la communauté et, mieux encore, à celles des syndicats ouvriers unis sur le plan européen — dont vous auriez tort de mésestimer demain l'efficacité — tendra inlassablement à l'établissement de régimes sociaux et salariaux les plus avancés possibles dans la communauté. (*Applaudissements à gauche.*)

L'harmonisation des charges sociales et salariales, autant que les travailleurs, intéresse les entreprises. Celles-ci ne doivent pas oublier la sauvegarde considérable que constitue le maintien, tant que notre économie ne sera pas compétitive, de notre système d'aide à l'exportation et de surtaxes à l'importation.

Contrairement à ce que des orateurs ont pu laisser entendre, aucun délai limite ne nous est imposé. Cet avantage exceptionnel nous restera acquis tant que nous n'aurons pas rétabli l'équilibre de notre balance des payements et constitué une réserve suffisante de devises.

Il est donc faux de dire que le marché commun conduit à la dévaluation ou que les institutions de la communauté pourraient d'une façon quelconque nous l'imposer. Bien au contraire, la politique monétaire reste strictement du ressort des seuls Etats. Ceux-ci s'engagent même à s'apporter un concours mutuel en cas de difficultés. Autrement dit, les dangers de dévaluation seront moins grands que dans la période actuelle où nous restons à la merci de la décision unilatérale d'un de nos voisins de procéder, lui, à un alignement monétaire. Souvenez-vous de 1949!

Les dispositions sur les aides et les surtaxes ont, à mes yeux, une valeur décisive. Elles assurent notre adaptation progressive aux conditions nouvelles du marché commun. Sans elles, le Gouvernement n'aurait pas accepté de s'engager.

La compréhension que nos partenaires ont manifestée à l'égard des charges exceptionnelles de la France, des caractéristiques particulières de son économie dépeint bien l'esprit de franchise et d'amitié et le sens politique dans lesquels se poursuivent les négociations de Bruxelles.

Venons-en à l'agriculture.

Pour l'agriculture aussi, nous avons présenté des demandes extrêmement fermes et précises, établies après consultation des organismes professionnels agricoles. J'ai été sensible aux sentiments qui se sont exprimés dans le débat sur cette partie du traité.

L'agriculture française est consciente des chances immenses que lui offre le marché commun, mais elle s'inquiète aussi, et c'est légitime, de tout ce qu'il peut apporter de nouveau, sinon d'imprévu pour elle.

L'Assemblée ne saurait mettre en doute la détermination du Gouvernement de ne rien accepter qui bouleverse les structures de notre agriculture ou lui impose des sacrifices nouveaux.

L'élément fondamental du marché commun sur le plan agricole est la détermination d'une politique commune. Ce sera, dès l'entrée en vigueur du traité, la tâche d'une grande conférence agricole européenne. Par la suite, les ministres de l'agriculture seront constamment associés aux travaux du conseil des ministres pour préciser cette politique et l'adapter à l'évolution de la situation.

Comme vous l'a annoncé M. le secrétaire d'Etat, le Gouvernement insistera sur notre demande de création d'un comité consultatif agricole. Une réglementation des importations fondée sur un système de prix minima nous garantit une entrée sans heurts dans le marché commun agricole. Laissés pendant les premières années à la discrétion de chaque gouvernement, ces prix minima devront ensuite être fixés en fonction de critères objectifs arrêtés par le conseil des ministres.

Nos partenaires ont accepté que le développement du marché commun agricole se fasse par la conclusion de contrats à long terme pour les produits de base, contrats qui, progressivement, permettront d'accroître de manière sensible les débouchés de notre agriculture dans des conditions de prix satisfaisantes.

Ces contrats devront être conclus pendant la première étape. Ils donneront à notre agriculture un avantage concret immédiat. A long terme, la mise en œuvre de la politique agricole commune reposera sur les organisations européennes de marchés, qui seront substituées aux organisations nationales jusque là maintenues, pourvu qu'elles fournissent aux producteurs des garanties équivalentes et comportent les mêmes sauvegardes et les mêmes avantages que le système intérimaire de prix minima de contrats à long terme.

Telles sont les dispositions que nous entendons faire prévaloir. Elles donnent pleine sécurité à nos agriculteurs.

Cependant, plusieurs de nos collègues ont insisté pour qu'en matière agricole l'unanimité soit en permanence de règle au conseil des ministres.

Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre nous. J'ai été assez mêlé aux activités d'organismes européens pour savoir ce que signifie l'abus de l'unanimité, ce que veut dire le veto. C'est l'immobilisme, c'est la paralysie.

Ce serait rendre le pire service à l'agriculture française et européenne que vouloir la plier de manière systématique et permanente aux exigences de l'unanimité.

Si l'unanimité peut être justifiée pour les questions essentielles, particulièrement dans les premières années de la communauté, c'est à l'élimination de ce veto paralysant qu'au contraire nous devons tendre.

Par contre, je n'ai pas d'objection à ce que soient introduites des possibilités de recours à un arbitrage impartial lorsqu'un pays s'estime lésé par une décision majoritaire. C'est une formule de cet ordre, suggérée par le Conseil économique lui-même, qui a été retenue pour le passage de la première à la seconde étape du marché commun et qu'il faudrait retenir de la même façon pour l'agriculture.

Autre problème grave: celui des territoires d'outre-mer.

La France entrera dans le marché commun avec ses territoires d'outre-mer. Pour des raisons évidentes, l'extension pure et simple à ces territoires des règles du marché commun n'est pas possible. Le traité devra donc organiser leur association d'une manière qui tienne compte de la diversité de leurs situations et de leurs problèmes.

Cette association sera fondée sur trois règles, celles qu'a déjà indiquées M. Maurice Faure:

Premièrement, tous les pays de la communauté auront progressivement un égal accès aux marchés des territoires d'outre-mer;

Deuxièmement, ils devront fournir une participation satisfaisante au financement des investissements publics d'outre-mer;

Troisièmement, ils devront enfin accorder des débouchés préférentiels aux produits agricoles des territoires d'outre-mer.

Le Gouvernement considère que l'association de nos territoires d'outre-mer doit être réglée sur ces bases avant la signature du traité.

En accord avec M. le ministre de la France d'outre-mer, j'ai demandé à M. Houphouet-Boigny, ministre délégué à la présidence du conseil, de se joindre à la délégation française à Bruxelles pour exposer à nos partenaires l'importance extrême de cette association pour les populations d'outre-mer. Il participe dès à présent aux travaux et son intervention à la session d'hier a produit une très forte impression sur la conférence.

Je veux d'ailleurs profiter de son absence pour le remercier et le féliciter ici de l'œuvre que, dans une autre assemblée, il a déjà accomplie au bénéfice de la France. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je compte aussi inviter les chefs des gouvernements de la conférence de Bruxelles à une prochaine réunion pour arrêter avec eux les dispositions du traité concernant les territoires d'outre-mer.

L'association des territoires d'outre-mer à l'Europe, la constitution d'un ensemble eurafricain sont des décisions politiques d'une importance telle qu'elles justifient une négociation au niveau le plus élevé.

Quelle plus belle chance pour l'Europe que cette entente avec l'Afrique ?

L'autorité de l'Europe dans les affaires mondiales dépassera déjà celle de l'ensemble des pays qui la composent.

Et que penser alors de l'association de l'Europe et de l'Afrique sur le plan politique comme sur le plan économique comme sur le plan stratégique ?

L'union des deux continents pèsera dans le rapport mondial des forces et pèsera en faveur de la paix et de l'entente des peuples.

La France a-t-elle lieu de s'inquiéter de l'association de ses territoires d'outre-mer à l'ensemble économique européen ?

Non. C'est en ouvrant à nos populations d'outre-mer les amples perspectives d'une union avec l'Europe, c'est en leur permettant d'entrer dans ce vaste ensemble par notre entremise que nous perpétuerons le mieux notre influence.

La communauté franco-africaine qui s'édifie en ce moment, nous ne la créerons pas à des fins égoïstes. Elle est fondée sur la confiance mutuelle entre les peuples français et africains.

Quel plus beau gage de cette confiance qu'offrir à l'Afrique de bénéficier des chances de l'Europe ?

Avant de conclure, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur l'importance que revêtira sa décision pour l'avenir de la France comme pour l'avenir de l'Europe.

Une telle décision qui engage l'évolution de toute l'économie française, il faut, je le sais, à chacun du courage pour la prendre. Il en faudra plus encore pour l'appliquer.

Je n'ai pas trouvé dans tout ce qui a été négocié sur instructions du Gouvernement cette technocratie internationale irresponsable qui, si l'on en croit certains, dicterait à une France diminuée les mesures les plus brutales.

La vérité, c'est que nous allons créer une situation nouvelle et que, pour y faire face, Gouvernement et Parlement devront arrêter une politique à long terme, une politique audacieuse et résolue. Cela dépasserait-il les forces de notre peuple ?

Les risques que nous devrons avoir la force d'assumer pour entrer dans le marché commun, nous ne les affronterons pas d'une manière passive. Le marché sera ce que nous le ferons.

La plupart des décisions dépendent de nous, et de nous seuls, qu'il s'agisse de la politique d'investissements, d'une réforme nécessaire de la fiscalité ou de la détermination du taux d'intérêt. Les plans français de modernisation et d'équipement, par exemple, devront être orientés en vue de notre adaptation au marché commun européen. D'ailleurs, chacun le sait ici, il a déjà été tenu compte de ces perspectives nouvelles dans l'élaboration du troisième plan.

La mise en œuvre progressive du traité sera une incitation pour nous tous d'appliquer des réformes indispensables en de nombreux domaines. Mais, j'insiste sur ce point, en aucun cas — quoi qu'on en dise — elles ne nous seront imposées de l'extérieur. C'est le Gouvernement et le Parlement français qui, en pleine liberté, prendront les mesures qu'eux seuls auront arrêtées, et nous garderons en toute hypothèse le choix des moyens à employer.

Il restera, il est vrai, quelques grands problèmes qui ne dépendront pas uniquement de nous, notamment l'harmonisation des charges salariales et le tarif extérieur. Comme M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères vous l'a indiqué, la délégation française a déjà fait porter sur ces points son effort le plus déterminé. Elle le poursuivra avec vigueur dans la négociation qui se continue.

Oui, je suis d'accord avec tous ceux qui ont annoncé que nous prenions des risques en entrant dans le marché commun. Nous prenons des risques que nous ne pouvons pas tous prévoir, c'est exact.

Mais, parmi les adversaires du traité, quelqu'un est-il venu nous proposer une autre politique ? Non, rien d'autre que le refus. Or, si nous refusons, ce ne sont pas des risques que nous trouvons devant nous, mais une certitude : la certitude de l'isolement, du repli sur soi-même, d'une autarcie plus ou moins déguisée, même si elle n'est pas avouée, et qui signifiera le freinage de l'expansion, la stagnation, l'asphyxie de la métropole. Elle signifiera aussi, n'en doutons pas, la désaffection de nos populations d'outre-mer, auxquelles nous ne serions pas capables d'apporter l'aide que nous avions promise. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Mes chers collègues, je voudrais que chacun en prenne conscience. Il y a aussi des incidences politiques. Le refus du marché commun, c'est aussi le refus de l'Europe, au moment même où nos peuples comprennent la nécessité de l'union.

Nous avons une chance historique à saisir. La France et l'Allemagne, jadis rivales et ennemies, ont su, guidées par une volonté semblable, apurer le lourd contentieux qui les divisait. Leur entente doit être scellée par la création d'une communauté européenne. Ce sera un pas décisif vers l'intégration de l'Allemagne à l'Occident, objectif permanent de notre politique et seul moyen pour l'Europe de sauvegarder sa liberté et la paix.

A l'Italie, l'Europe donne l'espoir de surmonter ses difficultés, de donner à sa nombreuse jeunesse, à ses travailleurs, une autre perspective que celle d'un soi-disant communisme ou d'un néo-fascisme qui, parfois, relève la tête. Pour elle, l'Europe, c'est son régime démocratique définitivement assuré.

Pour nos amis du Benelux, l'Europe est aussi d'une importance vitale. S'il n'y a pas intégration européenne, ils seront irrésistiblement contraints à une entente directe avec l'Allemagne qui risquerait de les séparer de nous.

De la décision de la France — de votre décision — dépend l'avenir non seulement du peuple français, mais de tous les peuples voisins, solidaires une fois de plus. Vous pouvez faire connaître à tous des lendemains meilleurs ou les condamner tous à la médiocrité et à l'aventure.

Nous sommes au moment — et là est le fait nouveau — où la Grande-Bretagne, après de longues années d'hésitation, est prête à franchir le pas. Ses dirigeants, je les connais. J'ai siégé personnellement, par un hasard dû à l'ordre alphabétique, pendant plusieurs années à côté du Premier ministre de Grande-Bretagne. Je sais quels sont ses sentiments profonds. Je sais que lui aussi veut avancer dans cette voie. Je sais que les dirigeants britanniques aussi croient profondément à la nécessité d'une Europe unie. Si le marché commun se réalise, je suis assuré qu'ils n'y resteront pas étrangers et que d'autres pays d'Europe les suivront.

Allons-nous décourager la Grande-Bretagne au moment même où elle s'apprête à prendre des engagements que nous n'osions espérer il y a quelques mois encore ?

Oui, cette chance de l'Europe vous la saisirez. Vous la saisirez sans hésitation, sans réticence. Vous la saisirez parce qu'elle ouvre la porte à des progrès nouveaux.

Je ne vous dissimulerai pas mon espoir, ma conviction. Je n'ai pas à les cacher à cette Assemblée qui sait quelle est ma position sur ce problème. Je ne dissimulerai donc pas mon espoir, ma conviction qu'une fois posés les fondements économiques de l'Europe, une communauté politique véritable pourra être ensuite établie, à la création de laquelle nos peuples, directement, devront être associés. Cette communauté ne se limitera pas aux six pays, c'est dans toute l'Europe qu'existe cette même volonté d'union qui cherche simplement un moteur pour l'animer.

Combien de fois devant une Amérique tantôt trop impulsive, tantôt trop lente à comprendre les périls, et une Union soviétique inquiétante et parfois encore menaçante, nous avons appelé de nos vœux la présence d'une Europe unie devenue une force mondiale, non pas neutre, mais indépendante.

Ce rêve, cette espérance sont aujourd'hui à notre portée. Avons-nous le droit de les laisser échapper ?

Le long débat qui vient de se dérouler a permis au Gouvernement de connaître les préoccupations de l'Assemblée ; les ordres du jour déposés les ont précisées davantage encore. Vous pouvez être assurés que, dans ses prochaines discussions avec nos partenaires, le Gouvernement en tiendra le plus grand compte. Il les partage d'ailleurs dans la plus grande partie des cas. Il s'est constamment efforcé, non sans succès, de les faire partager par les autres délégations de Bruxelles.

Vous devez cependant comprendre que ces préoccupations ne peuvent constituer autant de préalables. Ce serait rendre impossible toute négociation. C'est la responsabilité de l'exécutif de faire, le moment venu, un choix entre des préoccupations légitimes et les intérêts supérieurs du pays. Seraient-ce ceux qui, dans cette Assemblée, se montrent traditionnellement les plus préoccupés de renforcer les pouvoirs de l'exécutif qui voudraient aujourd'hui que l'Assemblée se substituât à lui pour les options nécessaires ?

Le Gouvernement est convaincu qu'il existe dans cette Assemblée une large majorité qui désire sincèrement assurer la construction européenne, qui est prête à approuver le traité de marché commun européen dès lors qu'il garantit les intérêts essentiels du pays. Ne serait-il pas possible que cette majorité se regroupe sur un ordre du jour qui, en excluant les modalités de détail, fixe ce qu'il est nécessaire de demander et d'obtenir dans les dernières conversations ? Ne serait-il pas possible que cette majorité fît confiance au Gouvernement pour tenir compte des légitimes préoccupations de l'Assemblée et les défendre devant nos partenaires ?

Je souhaite profondément que cet appel soit entendu.

Semblable initiative aurait une répercussion profonde dans le pays comme dans l'opinion européenne, dans l'opinion internationale aussi qui y verrait une preuve nouvelle de l'esprit de décision de la France.

Il y a quelques semaines, en votant la loi qui organise les régions sahariennes, vous avez permis que prenne corps un projet grandiose qui sera à l'honneur de cette législature. Le vote sur le marché commun en sera aussi une grande date.

La mise en valeur du Sahara, le marché commun européen ouvrent, l'un et l'autre, à notre jeunesse, à celle de nos territoires d'outre-mer des perspectives immenses, des champs d'activité nouveaux, une réponse à leur volonté de construire.

C'est à cette jeunesse que vous penserez, tout à l'heure, au moment de vous déterminer. Vous lui témoignerez la volonté d'union européenne d'un pays qui a repris confiance en lui.

De toute ma conviction, je vous demande de ne pas décevoir cette grande espérance. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. André Mutter. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Mutter.

M. André Mutter. Monsieur le président, avant que vous ne donniez lecture des ordres du jour et, peut-être, dans l'intérêt même de leur présentation, j'ai l'honneur de solliciter une suspension de séance.

M. le président. M. Mutter demande une suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures trente minutes, est reprise à vingt-trois heures vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je vais donner lecture des différents ordres du jour qui ont été déposés.

Je suis saisi tout d'abord de l'ordre du jour n° 1 rectifié, déposé avec demande de priorité par M. Pierre-Henri Teitgen.

Cet ordre du jour est-il maintenu ?

M. Pierre-Henri Teitgen. Monsieur le président, il m'est apparu, comme à plusieurs de mes amis, que l'autorité politique et morale de la France et de ses négociateurs serait renforcée si ce débat pouvait se conclure par le vote d'un ordre du jour portant la signature de la plupart des représentants de la France au Conseil de l'Europe et à l'assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Nos collègues MM. Verdier, Paul Reynaud, René Pleven, moi-même, MM. Félix Gaillard, suppléant M. de Félice, membre du Gouvernement, Gaborit, Legendre, Le Bail, de Menthon, Courant, Charlot, Coulon, Gilles Gozard, Mutter et Pierre-Olivier Lapie, se sont mis d'accord pour présenter un ordre du jour commun.

Au profit de cet ordre du jour, je retire le mien.

M. le président. L'ordre du jour n° 1 est retiré.

Je suis saisi d'un ordre du jour n° 2 (deuxième rectification) déposé, avec demande priorité, par MM. Verdier, Paul Reynaud, René Pleven, Pierre-Henri Teitgen, Félix Gaillard, Gaborit, Jean Legendre, Jean Le Bail, François de Menthon, Courant, Jean Charlot, Pierre Coulon, Gilles Gozard, André Mutter, Pierre-Olivier Lapie, et ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale,

« Après avoir entendu les explications du Gouvernement, se félicite des progrès accomplis dans la mise au point d'un traité de marché commun européen, qui garantisse les intérêts essentiels de l'économie française,

« Demande au Gouvernement de poursuivre les négociations en vue d'obtenir avant la signature du traité :

« *a*) La confirmation expresse des accords intervenus au niveau des experts en matière d'harmonisation des charges salariales ;

« *b*) En ce qui concerne l'agriculture, la conclusion avant la fin de la première étape du marché commun, de contrats à long terme à prix garantis et le remplacement progressif des organisations nationales de marchés par des organisations européennes accordant les mêmes sécurités aux producteurs dans le cadre d'une politique agricole commune ;

« *c*) En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, que leur association au marché commun soit réglée dans le traité sur la base des principes posés par le Gouvernement ;

« Demande que les négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre échange qui comprenne notamment la Grande-Bretagne, et pour laquelle sont prévues des garanties équivalentes à celles qui sont contenues dans le traité de marché commun, soient poursuivies avec détermination en vue d'une conclusion aussi prochaine que possible ;

« Demande au Gouvernement de poursuivre dans la perspective du marché commun une politique d'investissement tendant à la modernisation de l'économie française et qui permette de rétablir l'équilibre de la balance des payements,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour ».

La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Mesdames, messieurs, le Gouvernement accepte cet ordre du jour.

L'Assemblée ne s'étonnera pas si l'ancien président du Conseil de l'Europe que je suis se félicite de ce qu'un tel débat puisse se terminer sur un ordre du jour contresigné par la quasi-unanimité des députés membres du Conseil de l'Europe et par la quasi-totalité des représentants de l'Assemblée nationale à l'assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Ce sera la preuve que sur un problème d'une importance nationale et européenne comme celui que nous venons de discuter, nous sommes capables au-dessus des divergences de partis, de définir ensemble une politique commune. (*Applaudissements à gauche, au centre, et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. Je suis saisi d'un ordre du jour n° 3 présenté par MM. André Morice, Henri Queuille, André Marie, Vincent Badie, et les membres du groupe radical-socialiste avec demande de priorité.

M. André Morice. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Morice.

M. André Morice. Monsieur le président, nous avons associé notre collègue M. Gaborit à l'ordre du jour n° 2 rectifié dont vous venez de donner lecture.

Nous nous rallions donc à ce texte, étant donné, d'ailleurs, que nous avons pu, au cours du débat, exposer tout au long les raisons pour lesquelles nous avions déposé notre ordre du jour. Nous sommes convaincus que le Gouvernement, conformément à ce qu'il a déclaré, en tiendra le plus large compte.

M. le président. L'ordre du jour n° 3 est retiré.

Mme Vaillant-Couturier, MM. Ruffe, Vuillien, et les membres du groupe communiste ont déposé, avec demande de priorité, un ordre du jour n° 4 ainsi rédigé :

« L'Assemblée nationale,

« Appelée à se prononcer sur les négociations engagées par le Gouvernement à propos d'un marché commun entre les six pays d'une petite Europe,

« Constatant :

« 1° Que les projets de marché commun, d'Euratom et d'Eurafrique constituent une reprise des tentatives, repoussées par l'Assemblée nationale, de former une coalition agressive appelée C. E. D., dirigée contre les peuples et contre les autres pays d'Europe ;

« 2° Que ces projets de marché commun, inspirés et approuvés publiquement par les impérialistes américains,

« Assureraient la prédominance de l'industrie de l'Allemagne occidentale déjà bénéficiaire de la Communauté européenne du charbon et de l'acier,

« Sacrifieraient davantage l'économie française,

« Aggraveraient les conditions d'existence des ouvriers français ainsi que des exploitants familiaux agricoles,

« Aboutiraient à l'aliénation de la souveraineté nationale en matière économique et politique ;

« Désapprouve la politique suivie par le Gouvernement ;

« Demande la mise en application :

« *a*) D'une politique de coexistence pacifique et d'entente entre tous les Etats de l'Europe, quel que soit leur régime social, ce qui permettrait la réduction des charges militaires qui pèsent sur la population laborieuse,

« *b*) D'une politique de coopération économique entre tous les pays d'Europe et du monde, sur une base d'égalité et d'avantages mutuels,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour ».

MM. Laborbe, Paquet et les membres du groupe paysan ont déposé, avec demande de priorité, l'ordre du jour n° 5 suivant :

« L'Assemblée nationale,

« Soucieuse de favoriser la constitution d'un ensemble économique européen qui permette l'élévation du niveau de vie des populations européennes, affirme son accord de principe sur l'institution du marché commun européen ;

« Estime que cette entreprise ne pourra être menée à son terme, avec succès, que si l'économie française comme les économies des autres participants peuvent se développer harmonieusement au sein de la communauté;

« Tient à souligner les conditions qui lui paraissent indispensables pour permettre ce développement.

« Elle considère donc que le traité doit notamment prévoir:

« Que l'harmonisation des charges sociales, fiscales, salariales et des coûts de production des six pays contractants soit conduite parallèlement à l'abaissement progressif des barrières douanières;

« Que la libération des capitaux et de la main-d'œuvre soit assurée conjointement à celle de la circulation des marchandises;

« Que les ressources produites par les droits de douane perçus par la Communauté soient versées au Fonds européen de reconversion et d'assainissement;

« Que les autorités de la Communauté décideront à l'unanimité d'une politique agricole comme prévoyant:

« 1° L'organisation commune des marchés;

« 2° La limitation des importations de denrées agricoles en provenance des pays tiers, compte tenu des facultés de production et de consommation des populations de la Communauté;

« 3° L'institution de prix-limites minima pour la commercialisation à l'intérieur de la Communauté des denrées agricoles qui y seront produites ou importées;

« 4° La participation effective des organisations professionnelles quant à l'élaboration des décisions et à leur application;

« 5° Le maintien des structures traditionnelles de l'agriculture européenne;

« Que l'association des pays d'outre-mer au marché commun est un impératif économique, politique et social,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

M. de Lipkowski et les membres du groupe républicain radical et radical-socialiste ont déposé, avec demande de priorité, l'ordre du jour n° 7 ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« Après avoir entendu les déclarations du Gouvernement, l'invite à poursuivre les négociations du traité instituant un marché commun européen, sur la base des principes suivants:

« 1° Le traité devra organiser une association des territoires et des pays d'outre-mer comportant de façon indissociable:

« Un régime d'échanges commerciaux ouvrant progressivement les marchés d'outre-mer aux membres de la communauté et assurant, en contrepartie, les débouchés des productions agricoles ainsi que la protection des industries naissantes dans l'outre-mer;

« Un régime d'investissements publics financés en commun par tous les pays membres, au prorata du revenu national;

« 2° Les clauses du traité devront apporter, en second lieu, des garanties précises concernant:

« L'harmonisation dans le progrès des conditions de production et des charges salariales et sociales, et notamment l'égalisation des salaires masculins et féminins et des taux de rémunération des heures supplémentaires, conditions *sine qua non* du passage à la deuxième étape;

« La fixation du tarif extérieur commun à un niveau assez élevé pour permettre l'édification progressive d'une véritable entité économique européenne;

« L'inclusion de toutes les productions agricoles dans des conditions qui assureront le développement de l'agriculture française et en particulier des exploitations familiales, grâce à une organisation de ses débouchés sur le marché européen;

« 3° Le traité devra comporter des dispositions assurant la coordination effective des politiques des pays membres;

« 4° Le traité ne pourra être soumis à l'approbation du Parlement qu'après le dépôt d'un projet de loi instituant les réformes nécessaires pour assurer l'expansion économique française dans le marché commun;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour ».

La parole est à M. Paquet pour expliquer son vote.

M. Aimé Paquet. Monsieur le président du conseil, j'abandonnerai la plus grande partie de l'explication de vote que j'avais préparée et que mes amis du groupe paysan m'avaient chargé de présenter. Je vous poserai simplement quelques questions.

Nous ne voulons pas vous lier les mains. Il n'est pas question pour nous de demander des garanties, des dérogations, des exemptions si nombreuses et si complexes que le traité en serait vidé de sa substance. Il n'y a pas intérêt, pensons-nous, à multiplier les discriminations et les clauses de sauvegarde qui en rendraient l'application difficile, voire impossible. Toutefois, il est de notre devoir d'exiger que quelques règles simples soient admises, règles qu'aucun partenaire, s'il est de bonne foi, ne peut rejeter.

Premièrement, nous pensons qu'il ne faut pas céder à un certain mirage libéral.

M. Spaak, si l'on en croit son rapport, semble attendre du libre jeu des forces économiques, la meilleure répartition du travail. Or tous les Etats assurent, sous des formes diverses, la régulation, l'orientation de leur économie. Il serait d'ailleurs, pensons-nous, impossible de faire survivre sans difficulté un ensemble libéral entre l'Union soviétique planifiée et une Amérique qui va très loin dans la voie de l'orientation, de la protection et de la réglementation.

Deuxièmement, il faut admettre que le marché commun n'a de sens que si on le considère comme une étape devant nous conduire rapidement vers une fédération politique. Tant que l'on n'aura pas créé une véritable fédération, il n'y aura pas d'autorité réelle.

Toute construction économique serait vaine et ne pourrait subsister si les Etats membres pouvaient être libres de bouleverser à tout moment l'équilibre de l'ensemble par l'exercice de leur souveraineté.

Troisièmement, il ne peut être question, où que ce soit, d'aboutir à une régression sociale. Il doit être possible d'obtenir, si, je le répète, nos partenaires sont de bonne foi, un parallélisme entre les mesures d'harmonisation des lois sociales et fiscales et la libération des échanges.

Quatrièmement, enfin, j'en arrive aux problèmes agricoles et, sur ce point, je désire, monsieur le président du conseil, vous poser un certain nombre de questions.

Il conviendrait, à notre sens, de définir dès à présent, dans ses grandes lignes, bien sûr, comme vous l'avez dit tout à l'heure, et non pas dans ses détails, une politique agricole européenne.

Des efforts sérieux ont été faits sur le plan de l'organisation des marchés, mais cette organisation n'est que l'instrument d'une politique et non pas une politique; elle ne peut en tenir lieu. Je m'excuse, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, de vous faire observer qu'il y a dans votre esprit, sur ce plan, une confusion.

Il semble que l'on veuille renvoyer à plus tard la définition de cette politique, peut-être parce que l'on ne peut le faire tout de suite. Cela est dangereux, car des perturbations trop graves dans le domaine agricole seraient l'échec de la communauté. L'adhésion des masses agricoles est, en effet, absolument indispensable.

Il n'est pas question de demander un régime de faveur pour l'agriculture, une place privilégiée dans le marché commun, mais simplement de demander des garanties.

Nous vous demandons de définir immédiatement cette politique agricole, ou, si vous ne le faites pas tout de suite, de la faire définir dans ses grandes lignes et à l'unanimité, parce que nous craignons, pour l'avoir lu dans différents journaux, que l'on veuille transposer les erreurs que l'on a commises dans ce pays sur le plan européen.

Certains journaux, il y a quelques jours, se sont fait l'écho des craintes de l'industrie. On craignait que l'Europe ne soit alimentée par des produits agricoles d'un coût trop élevé, ce qui nuirait à l'expansion économique industrielle puisque ces prix trop élevés pèseraient sur les prix industriels.

Je voudrais qu'on mette fin à ce que j'appellerai du cynisme. De quels prix mondiaux s'agit-il ? S'agit-il des prix de braderie, de dumping, des prix que pratiquent certains pays sous-développés et vous savez dans quelles conditions ? S'agit-il, au contraire, de prix établis sur le critère d'une technique avancée ? Je pense que tous vos efforts porteront sur ce point.

J'insiste enfin sur le désir que nous aurions que la politique commune agricole soit définie à l'unanimité, afin que nous ayons à cet égard des garanties suffisantes.

Monsieur le président du conseil, faire l'Europe, c'est bien, mais refaire la France serait bien aussi. Les clauses de sauvegarde que vous avez obtenues — je vous en félicite et je souhaite que vous en obteniez d'autres — ne seront que provisoires et, très rapidement, nous serons mis en concurrence avec nos partenaires.

Nous allons demander un effort aux producteurs, aux industriels et aux paysans français. Il faudra qu'ils acceptent certaines disciplines; nous voudrions que l'Etat français, lui aussi, veuille bien en accepter.

Jusqu'à présent, la chose n'a pas été possible. Un régime déliquescent ne nous l'a pas permis, mais il serait bon que dès à présent l'on tente tout ce qu'il est possible de faire pour rendre notre économie compétitive. Il s'agit d'accroître nos investissements. Une orientation et des buts précis doivent être donnés.

Or, les projets du commissariat au plan, je vous le signale au passage, ne tiennent pas compte du marché commun puisqu'ils sont conçus pour une Union française protégée par des barrières douanières élevées.

En agriculture, il s'agira, sur le plan de l'enseignement, par exemple, et de la vulgarisation, de faire un effort considérable et de porter cet enseignement et cette vulgarisation au niveau qu'ils atteignent chez nos partenaires.

Sur le plan financier, un effort considérable sera nécessaire afin de réduire nos charges. Or, on est bien obligé de constater que, jusqu'à ce jour, c'est le contraire qui a été fait et que nous n'avons cessé de les accroître. Chacun sait que, si notre avance sur le plan social est parfois à l'origine de nos difficultés, c'est la lourdeur de nos charges publiques qui nous handicape le plus.

En terminant, monsieur le président du conseil, je vous ferai observer que vous n'avez pas parlé de la réforme des institutions. Or il n'est pas possible de s'engager dans le marché commun avec des gouvernements semestriels. Le vôtre doit à une situation exceptionnelle une longévité que je qualifierai également d'exceptionnelle.

L'autorité et les prévisions à long terme ne s'accommodent pas de l'instabilité. Les astuces et les équivoques ne pourront être indéfiniment une règle politique.

Lors du débat qui a précédé votre investiture, vous nous avez parlé de la réforme des institutions, mais aujourd'hui vous ne nous en avez rien dit, alors que cette réforme est à la base de tout redressement.

Rien n'a été fait dans ce domaine. Cependant, si vous aviez déployé, pour faire aboutir cette réforme, la moitié de l'énergie dont vous avez preuve dans l'élaboration du traité que vous nous avez soumis, cette réforme serait aujourd'hui accomplie.

Telles sont nos craintes et nos réserves. En les exprimant, monsieur le président du conseil, nous n'entendons pas vous gêner, croyez-le, bien au contraire nous entendons vous aider. En effet, nous ne voudrions pas voir se renouveler ce qui s'est produit pour le traité de Communauté européenne de défense et le Parlement rejeter un traité qui aurait été signé par le Gouvernement.

Comme nous ne voulons pas vous gêner, mais parce que nous voulons, au contraire, vous aider, j'espère que vous voudrez bien répondre aux quelques questions que je vous ai posées, et nous retirerons alors volontiers notre ordre du jour pour nous rallier à celui de M. Verdier. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, le marché commun soulève des problèmes d'ordre économique très importants et aussi de graves questions politiques dont il fut déjà beaucoup parlé à propos de la communauté européenne de défense.

On ne doit donc pas s'étonner de voir ceux qui hier se firent les ardents protagonistes de la C. E. D. se placer au premier rang de la lutte pour la relance européenne. Cette relance a été placée au premier plan de l'actualité politique peu après l'échec de l'aventure de Suez, en même temps qu'était remise en avant l'idée d'une troisième force qui, dans cette affaire, aurait permis, dit-on, si l'Europe avait déjà été constituée, d'influencer la politique américaine dans un sens favorable au plan franco-britannique.

Une telle explication ne suffit pas. L'impérialisme américain, sans se soucier ni des récriminations de l'Angleterre ni de celles de la France, et sans la moindre protestation d'Adenauer, a résolu de s'installer dans le Moyen-Orient dont il étend d'ailleurs la notion géographique à l'Afrique du Nord, et jusqu'au Sahara, riche de pétrole et d'autres matériaux stratégiques.

Mais si la domination du Moyen-Orient constitue l'aspect essentiel de la doctrine Eisenhower, les gouvernants des Etats-Unis n'en exigent pas moins que l'organisation de l'Europe soit orientée dans un sens correspondant à leurs intérêts.

Dans une déclaration officielle du 16 janvier dernier, le gouvernement américain a, à cet effet, précisé publiquement ainsi sa position à l'égard du marché commun européen:

« Premièrement, appui constant des initiatives destinées à renforcer la puissance politique et économique et la cohésion de l'Europe occidentale dans le cadre d'une communauté atlantique grandissante;

« Deuxièmement, dévouement de longue date à la cause du progrès vers un commerce multilatéral dénué de mesures discriminatoires et vers la convertibilité des monnaies ».

Pour les Américains, le marché commun doit donc être une organisation européenne insérée dans la communauté atlantique, ce qui ramène à leur juste proportion les arguments de ceux qui croient se donner de l'importance en parlant d'une Europe dont l'indépendance et la force s'affirmeraient entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Les gouvernants américains formulent leurs prétentions concernant le marché commun en précisant, non pas sur le ton de la simple constatation mais sur le plan de l'exigence, que le marché européen est important pour l'exportation de produits agricoles des Etats-Unis.

Par rapport à l'Euratom, qui doit être la suite du marché commun, les dirigeants des Etats-Unis vont plus loin: ils l'envisagent en rapport direct avec l'armement atomique de l'Allemagne occidentale.

Les défenseurs du marché commun tentent d'en dissimuler les prolongements stratégiques et politiques, qui sont l'Euratom et l'organisation politique de l'Europe, dont il avait déjà été question au moment où la C. E. D. était en discussion, mais on ne peut dissocier ces divers éléments de la relance européenne.

A ce point de mon exposé, je veux reprendre brièvement les arguments qui ont été développés, au nom du groupe communiste, par nos collègues Marie-Claude Vaillant-Couturier, André Vuillien et Hubert Ruffe.

A l'intérieur du marché commun, où la France se trouverait en face de l'Allemagne occidentale disposant d'une industrie hautement développée et fortement concentrée, on verrait se créer inéluctablement une situation qui, sans doute, pourrait être favorable à certains capitalistes français mais qui conduirait rapidement au déclin économique de notre pays.

Le marché commun n'a nullement pour objet, quoi qu'en disent ses défenseurs, l'élévation du niveau de vie des masses laborieuses. Il tend, au contraire, à accroître les profits des monopoles capitalistes et à accélérer le processus de concentration capitaliste, dont les trusts allemands, qui sont les plus forts, seraient les principaux bénéficiaires. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans de telles conditions, et compte tenu des différences existant entre la France et les autres pays du marché commun en ce qui concerne les taux des salaires, la rémunération des heures supplémentaires, la sécurité sociale, la parité des salaires féminins avec les salaires masculins, on peut prévoir une nette tendance à l'alignement vers le bas des conquêtes sociales des travailleurs, alignement opéré, bien entendu, au détriment des ouvriers français.

Certes, M. le président du conseil a dit que l'alignement se ferait par en haut, mais les travailleurs savent par expérience ce que valent les promesses de ses partenaires européens Krupp, I. G. Farben Industrie, et compagnie.

Avec la libre circulation de la main-d'œuvre dans les six pays du marché commun, des ouvriers français pourraient être placés dans l'obligation d'aller chercher du travail à l'étranger du fait de la disparition d'usines françaises, laquelle ferait inévitablement suite à la fermeture de quatre-vingt-deux puits de mine imposée par la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Evoquant l'éventualité de l'exode des travailleurs français en Allemagne, M. Bernard Lavergne a écrit, dans *Le Journal des finances* du 11 janvier dernier, les lignes suivantes:

« L'abaissement de l'industrie française et le chômage qui en résulterait sont tellement prévus par les Allemands qu'un grand industriel allemand vient de déclarer à Paris à ses amis allemands — nous sommes sûrs de l'authenticité du propos — que le marché commun affecterait très vite toutes les industries françaises. Cet industriel a révélé que ses collègues faisaient déjà des plans pour construire dans la vallée du Rhin des logements pour abriter un million et demi d'ouvriers français et leurs familles.

C'est donc une nouvelle déportation du travail que prépare le marché commun, au nom de la liberté, bien entendu! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A cela, je veux ajouter que l'existence de deux millions de chômeurs en Italie et de près d'un million de chômeurs en Allemagne occidentale, mettrait à la disposition de l'ensemble des capitalistes du marché commun une formidable armée de réserve de sans-travail qui leur permettrait de se livrer, avec de puissants moyens de pression, à de graves attaques contre les conditions d'existence de la classe ouvrière.

M. René Pleven. Kadar!

ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Jacques Duclos. Au surplus, malgré les adaptations et les arrangements que préconisent les propagandistes du marché commun, la suprématie de l'industrie allemande au sein du marché commun déterminerait en France un processus de désindustrialisation qui frapperait de nombreuses régions de notre pays, notamment l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest.

On essaye de dissimuler la gravité de cette menace en évoquant des perspectives agricoles qu'on prétend favorables pour notre pays, mais sur ce point encore on peut dire que les Etats-Unis et divers autres pays seraient en mesure de concurrencer avantageusement l'agriculture française.

Seuls les gros agriculteurs capitalistes, capables de produire à un prix de revient assez bas, pourraient supporter la concurrence étrangère, mais les petits et les moyens exploitants seraient inexorablement acculés à la ruine.

L'Allemagne occidentale serait la grande bénéficiaire du marché commun et, en plus de tous les avantages dont elle bénéficierait dans divers domaines, le Gouvernement français envisage aussi de l'installer en Afrique, sous le couvert de l'Eurafrique.

C'est ainsi qu'est envisagée la mise en pratique de la formule officielle déjà bien connue : Il y a des moments où, pour garder, il faut savoir partager.

M. Maurice Faure, qui a défendu le marché commun, a bien senti la fragilité de sa position. Aussi a-t-il essayé de faire tomber les inquiétudes légitimes suscitées par ce projet. Il a essayé de tranquilliser l'opinion publique, mais ses propos, qu'il a voulu rassurants, ne sont que des appâts destinés à emporter un vote favorable.

D'ailleurs, M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a fait l'aveu qu'après la première étape de la mise en application du marché commun, un pays adhérent qui serait en désaccord avec ses partenaires pourrait s'adresser au tribunal composé de représentants étrangers. N'insistons pas sur les garanties qu'une telle procédure pourrait offrir.

La vérité et que M. Maurice Faure a, en quelque sorte, plaidé coupable, tant il a mis l'accent sur les barrières de papier, sur les garde-fous, sur les moyens de recours que comporte le marché commun. S'il s'agissait d'un projet favorable, point ne serait besoin de prendre tant de précautions qui, d'ailleurs, risquent fort de n'être que des précautions verbales. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les propos rassurants de M. Maurice Faure et ceux de M. Christian Pineau n'avaient pas paru suffisants à un certain nombre d'anciens présidents du conseil, qui avaient formé une sorte de « syndicat de l'ordre du jour » et qui, parmi d'autres, demandaient des garanties. Mais quelques-uns d'entre eux ont compris depuis et n'ont pas été insensibles, semble-t-il, à certaines admonestations.

Les réserves et les conditions ne plaisent guère, en effet, à M. Pflimlin, qui est dans le camp des durs, dans le camp des pressés. Il y a des « oui, mais » qui équivalent à des « non », avec la franchise en moins, a-t-il dit avec véhémence, montrant ainsi l'empressement que met le M. R. P. à soutenir le Gouvernement.

M. Pierre-Henri Teitgen. Cela vous gêne beaucoup !

M. Jacques Duclos. Les frénétiques de la relance européenne voudraient faire leur opération rapidement et sans trop de bruit, car ils savent que l'inquiétude commence à se manifester dans le pays.

Ce n'est, en effet, qu'un commencement, et cela explique pourquoi tout est fait pour placer le pays devant le fait accompli, sans lui laisser le temps de voir clair dans ce qui se prépare.

M. Guy Petit. Avez-vous laissé aux Hongrois le temps de voir clair ?

M. Jacques Duclos. On nous a fait passer de la deuxième campagne d'Egypte à la relance européenne. Des rives du canal de Suez, nous sommes transportés sur les bords du Rhin, et ici comme là les considérations économiques sont étroitement associées à des préoccupations militaires.

Notons d'abord, sur le plan économique, que l'intégration de la France dans le marché commun aurait pour conséquence de placer la France à la remorque de l'Allemagne occidentale dont la situation financière est bien meilleure que celle de la France. Les réserves d'or et de devises de l'Allemagne occidentale sont trois fois et demie plus importantes que celle de la France, lesquelles ont diminué de 30 p. 100 en 1956.

C'est pourquoi les docteurs Tant-mieux qui prétendent que le marché commun arrangerait tout et ne comporterait aucun danger de dévaluation veulent tout simplement tromper l'opinion publique.

La vérité est que le marché commun, en aggravant la situation économique de la France, créerait un danger certain de dévaluation de notre monnaie et, la liberté de circulation des capitaux qui serait instituée pesant sur l'inflation, une première dévaluation risquerait fort d'en appeler une autre peu après.

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Comme en 1936 !

M. Jacques Duclos. Or, on sait que la dévaluation marche de pair avec la réduction du pouvoir d'achat des ouvriers, de l'ensemble des salariés, des pensionnés, des retraités, et les vieux seraient vite dépouillés de l'augmentation qu'ils ont obtenue et dont ils attendent impatiemment le versement.

Le marché commun entraînerait à coup sûr la décadence économique de la France, qui a tout à perdre dans une pareille entreprise. Mais le marché commun, considéré par M. André Morice comme la meilleure approche de l'unité européenne, ne recouvre pas que des préoccupations économiques. Selon l'expression d'un académicien qui fut autrefois l'un des grands commis du Comité des forges, « après la C. E. C. A., le marché commun et l'Euratom poseront les assises économiques sur lesquelles s'édifiera l'organisation politique de l'Europe ».

Il ne s'agit donc pas seulement d'une opération d'ordre économique, il s'agit de préparer un Etat commun européen au sein duquel la France serait diluée pour n'être plus qu'une province.

Je note à ce propos qu'on ne tire pas toutes les conséquences de ce que l'on demande à l'Assemblée nationale de faire aujourd'hui, et M. le président du conseil n'a pas dit un mot de cette perspective à long terme de liquidation nationale. Cette prudence montre que les protagonistes de la relance européenne veulent cacher au peuple la réalité de leur projet, qui vise à faire disparaître la France en tant que nation indépendante. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Philippe Vayron. Comme la Hongrie !

M. Jacques Duclos. Mais ce mauvais coup échouera, comme a échoué celui de la C. E. D.

A cette conception d'une fausse Europe, nous en opposons une autre. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Nous la connaissons.

M. Robert Bruyneel. A l'exemple de la Hongrie ?

M. Jacques Duclos. Nous serions heureux de voir tous les pays d'Europe sans exception s'entendre et donner leur adhésion à un pacte de sécurité collective qui, par delà les différences de régime politique, économique ou social, garantirait la paix de l'ensemble de l'Europe.

M. Guy Petit. La paix russe, comme en Hongrie.

M. Philippe Vayron. Avec les blindés soviétiques.

M. Jacques Duclos. Mais l'Europe du marché commun et de l'Euratom n'est qu'un morceau de l'Europe dont le caractère politique antisoviétique est nettement affirmé. Cela, je le sais bien, n'est pas pour déplaire à tel de nos collègues qui a donné l'impression d'être moins préoccupé des conséquences du marché commun que d'aller de l'avant dans la voie européenne, car selon lui ce n'est pas seulement par des mesures économiques qu'on réunit les peuples, mais par la foi et les idées, et ses idées tendent à la formation d'une coalition européenne dressée contre le reste de l'Europe.

En partant de telles considérations, il est bien évident qu'on est prêt à faire la part belle à l'Allemagne d'Adenauer qui apparaît comme le chef de file de cette coalition et l'on est prêt à favoriser les plans électoraux de ce dernier contre le parti socialiste allemand.

La vérité est que dans les conditions d'un renouveau de guerre froide, les pays qui devaient constituer la C. E. D. sont appelés à se grouper sous l'égide de la communauté atlantique dans des conditions dangereuses pour la paix.

Quand certains se demandent ce qui se serait produit lors des événements de Hongrie si l'organisation européenne avait déjà été solidement constituée, on a le droit d'être inquiet, car on peut penser que d'aucuns sont prêts au pire, ce qui nous fait un devoir de défendre la paix avec une ardeur redoublée. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

M. Guy Petit. C'est du cynisme !

M. Robert Bruyneel. C'est ignoble.

M. Philippe Vayron. Assassins !

M. Jacques Duclos. C'est d'autant plus nécessaire que d'étranges déclarations mettant à nu un singulier projet viennent d'être faites. Récemment, un ancien ministre du gouvernement de Sa Majesté britannique a écrit: « Ne serait-il pas possible à l'O. T. A. N. de fournir secrètement des armes non seulement en Hongrie, mais aussi chez les autres satellites ? Il faudrait examiner cela sérieusement et ne pas écarter cette idée sous le prétexte que ce serait jouer avec le feu et risquer de déclencher une troisième guerre mondiale ».

Il s'agit là d'une citation de M. Anthony Nutting, publiée dans *l'Information* du 16 janvier dernier. On peut se demander si, avec leur petite Europe, certains ne songent pas à entraîner la France dans la guerre à la remorque des revanchards allemands, mais la classe ouvrière et le peuple de France n'accepteront jamais de s'engager dans une telle voie.

De ce point de vue, la déclaration de M. Von Brentano, faite le 13 décembre dernier au conseil de l'O. T. A. N., était grosse de menaces. Il évoquait, en effet, une intervention éventuelle de l'Allemagne occidentale ayant pour prétexte d'hypothétiques soulèvements dans la République démocratique allemande. A ce sujet, le Gouvernement soviétique et le Gouvernement de la République démocratique allemande ont, dans une déclaration commune du 7 janvier dernier, rappelé les obligations d'alliance découlant du traité de Varsovie en soulignant « que toute tentative de recourir à des méthodes de violence dans la solution du problème allemand... (*Exclamations à droite.*)

M. Philippe Vayron. Il dit cela sans rire!

M. Jean Cayeux. Kadar !

M. Jacques Duclos. ...et toute tentative de saper par des actes hostiles le régime de démocratie populaire de la République démocratique allemande seront mises en échec.

Je veux ajouter que, de l'aveu de M. le président du conseil, le marché commun aurait entre autres mérites à ses yeux de souder définitivement l'Allemagne occidentale à la coalition atlantique.

Cela signifie qu'avec le marché commun disparaîtrait toute perspective d'unification pacifique de l'Allemagne et, dans de telles conditions, les militaristes allemands ne manqueraient pas d'envisager la réunification par la force. Les perspectives de guerre froide et de guerre tout court auxquelles certains pensent par delà le marché commun ne peuvent pas ne pas inquiéter à juste titre la classe ouvrière et le peuple de France.

Quant à nous, communistes, autant nous sommes partisans de l'entente et de l'alliance entre tous les pays d'Europe pour assurer la sauvegarde de la paix et développer largement les échanges économiques et culturels, autant nous sommes opposés à une coalition d'Etats européens qui, avec l'Allemagne occidentale à leur tête, intensifieraient la guerre froide en Europe et feraient courir de grands dangers à la paix.

Nous n'acceptons pas non plus une petite Europe occidentale qui serait placée sous la coupe des partis et des hommes du Vatican qui gouvernent en Allemagne et en Italie tandis qu'en France ils inspirent la politique du gouvernement à direction socialiste.

L'Europe vaticane ne serait ni un facteur de paix ni un facteur de progrès. Elle serait, au contraire, un centre de bellicisme actif, un centre de régression sociale et d'obscurantisme. (*Rires au centre et à droite.*)

Nous allons donc voter contre le marché commun grâce auquel, de l'aveu même du *Daily Express*, l'Allemagne occidentale cherche à dominer l'Europe. En même temps, le parti communiste entend condamner l'Euratom et l'ensemble de la relance européenne.

Contre les maquignonnages sordides qui se produisent autour de cette relance européenne, nous entendons défendre les intérêts de la France et du peuple français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Cormier. Et de la Russie!

M. Jacques Duclos. Nous entendons défendre les intérêts de la classe ouvrière que nous appelons à l'unité d'action pour faire échec aux projets dirigés contre elle, pour sauvegarder la paix et pour que notre pays...

M. Jean-Louis Tixier-Vignancour. Lequel ?

M. Jacques Duclos. ... ne puisse être entraîné dans quelque aventure par Adenauer et la sinistre clique des hitlériens qui redonnent vie, ambitions, espoirs et malfaisance au militarisme allemand. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lisette.

M. Gabriel Lisette. Monsieur le président du conseil, la plupart des orateurs qui sont intervenus dans ce débat, et parmi eux, les partisans convaincus de l'Europe, ont souligné les menaces que le marché commun ferait peser sur certains secteurs de l'économie française si des garanties formelles n'étaient assurées.

Des orateurs, élus d'outre-mer, n'ont pas caché leurs inquiétudes. Je veux vous dire, monsieur le président du conseil, que nous les partageons.

Ce n'est pas que la création d'un marché eurafricain ne présente pas des avantages pour les pays d'Afrique. Nous sommes trop conscients des insuffisances actuelles pour penser ainsi. Les besoins des territoires d'outre-mer sont encore immenses, en dépit de l'effort financier considérable fourni par la France depuis 1947, et il n'est pas exagéré de dire que les moyens actuels de la France peuvent difficilement couvrir ces besoins.

De 1947 à 1956, la France a généreusement investi 600 milliards dans les pays d'outre-mer mais il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'infrastructure et la modernisation de l'outillage aussi bien que la rénovation rurale sont à peine amorcées.

Des zones entières, comme l'Est du territoire du Tchad, attendent de sentir réellement les bienfaits du F. I. D. E. S. La tâche est, en effet, immense et complexe à la fois. Dans ces vastes territoires dont l'économie est restée archaïque jusqu'à la dernière guerre, comment ne serions-nous pas intéressés, nous élus du rassemblement démocratique africain dont l'objectif majeur est l'élévation du niveau de vie des populations et leur promotion sociale, par de nouvelles possibilités de hâter la mise en place des moyens d'expansion économique des pays africains ?

La prospérité économique des territoires me préoccupe davantage aujourd'hui, à la veille de l'application de la loi-cadre. J'ai déjà eu l'occasion d'affirmer à cette tribune que la nécessaire promotion politique aménagée par la loi-cadre cristalliserait les aspirations sociales. Comment faire si l'économie ne s'élève pas rapidement au niveau des besoins ?

Nous pouvons sortir de l'impasse si l'Europe apporte, dans le domaine de l'équipement aussi bien que dans le domaine social, un complément substantiel à l'effort de la France, mais, monsieur le président du conseil — c'est sur ce point que je veux attirer votre attention — ce serait payer trop cher l'aide européenne aux pays d'outre-mer si les dispositions définitives du traité ne rassuraient complètement vos amis de l'outre-mer.

En ce qui me concerne, je souhaiterais tout d'abord, après les nombreux souhaits qui ont été présentés ici, que les négociateurs tinssent compte de l'imbrication actuelle du marché de la zone franc. En 1955, 75 p. 100 des marchandises importées outre-mer provenaient de la France et 71 p. 100 des produits exportés d'outre-mer étaient dirigés vers la métropole. C'est assez dire que des mesures mal étudiées risqueraient d'entraîner les plus graves perturbations dans le marché de la zone franc.

Vous savez par ailleurs, monsieur le président du conseil, que notre production, pour des raisons diverses, n'est pas encore compétitive. Il y aura donc lieu de prévoir pour une certaine période un régime préférentiel pour les produits intéressés. Nos partenaires européens devront s'engager à payer un « surprix » pour nos produits et garantir les contingents d'exportation d'outre-mer.

Enfin il serait souhaitable, monsieur le président du conseil, que les contreparties de l'investissement public et privé européen ne comportent aucune disposition qui suscite l'inquiétude des jeunes pouvoirs politiques de nos territoires. Je songe, en particulier, à l'indispensable industrialisation de base en Afrique.

Nous sommes persuadés, monsieur le président du conseil, que votre gouvernement, soucieux de préserver l'avenir des pays d'outre-mer, soucieux également de préserver l'avenir des relations franco-africaines, tiendra le plus grand compte de ces quelques observations.

Nous avons pris acte de vos déclarations sur quelques-uns de ces points et c'est pourquoi nous voterons l'ordre du jour qui nous est présenté.

S'il fallait que nous disions à nos partenaires européens que la meilleure contrepartie à l'effort qu'ils fourniront sera l'ouverture à l'Europe de l'immense marché d'une Afrique rénovée avec leur aide, nous saurons le répéter, monsieur le président du conseil. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Triboulet.

M. Raymond Triboulet. Mes chers collègues, M. le président du conseil nous mettait, il y a quelques instants, en garde contre une attitude négative, une attitude de refus.

Mais la rédaction même de l'ordre du jour, qui demande au Gouvernement de poursuivre les négociations, montre qu'il n'y a pas lieu, aujourd'hui, de refuser ou d'accepter, qu'il ne s'agit pas d'un débat de ratification, mais du débat d'orientation que nous avons souhaité, comme l'on sait.

Certes, à la veille de la signature, déjà les discours peuvent donner certaines lumières sur les conditions que les uns ou les autres jugent indispensables pour ratifier; mais ce n'est pas l'objet même du débat.

Je voudrais donc indiquer quel sont nos souhaits en ce qui concerne les négociations.

Je ne ferai pas cette recherche tâtillonne des garanties ni cette surenchère que semblait craindre M. le président du conseil. Je m'en tiendrai strictement à l'essentiel, et même à deux points seulement.

Le premier point concerne les territoires d'outre-mer. L'abbé Viallet en a parlé abondamment et je dois dire que les principes posés successivement par M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et par M. le président du conseil nous ont paru sages. L'ordre du jour, d'ailleurs, déclare que l'association des territoires d'outre-mer au marché commun doit être réglée, dans le traité, sur la base des principes posés par le Gouvernement.

Il nous paraît regrettable que cet ordre du jour n'indique pas que les modalités de règlement ont une telle importance dans ce domaine qu'elles doivent être traitées, selon nous, par l'unanimité du conseil des ministres.

M. Maurice Faure a déclaré dans le débat que les problèmes concernant l'outre-mer étaient si essentiels qu'il lui semblait que le passage à l'étape ultérieure devait en dépendre. Ce sont donc bien là ces points fondamentaux sur lesquels, de son aveu même, l'unanimité du conseil des ministres doit être exigée. Voilà ce qui nous paraît capital et que, malheureusement, nous ne trouvons pas dans l'ordre du jour.

Puisque ce problème des territoires d'outre-mer est une des conditions du passage à l'étape ultérieure, j'arrive au second point que nous voulons souligner et qui est précisément le passage au second stade.

Il dépendra des territoires d'outre-mer, il dépendra aussi de l'harmonisation en général et spécialement des charges sociales.

Là encore, ce passage à la seconde étape est l'un des points fondamentaux où l'on doit réclamer l'unanimité du conseil des ministres. M. le président du conseil parlait de la fermeté de la délégation française négociant le traité, mais chacun sait que, pendant des semaines, la délégation française avait précisément pour objectif de faire accepter par nos partenaires la règle d'unanimité, qui va de soi, me semble-t-il, pour le passage à la seconde étape.

Pourquoi cela va-t-il de soi ? Parce que sur le problème des territoires d'outre-mer comme sur celui de l'harmonisation, c'est la France seule qui est intéressée, puisqu'elle est seule, avec la Belgique, à posséder des territoires outre-mer.

Quant à l'harmonisation, chacun sait que pour l'ensemble — et quelles que soient les critiques de détails que l'on puisse formuler — c'est aux cinq autres nations qu'il appartient de s'aligner sur nous. L'unanimité nous paraît donc indispensable.

On nous dit: dans leur état actuel, les négociations ne permettent plus d'espérer cette unanimité. Mais ce débat doit tout de même servir à quelque chose ! Et nous voudrions que, sur ce point, les négociations fussent reprises.

M. le président du conseil a déclaré: « Ne nous méfions pas de nos partenaires ». Nous pouvons donc leur demander par réciprocité qu'ils aient confiance en nous. Ils savent bien, en vertu de nombreux précédents, que la France est généreuse et qu'elle ne désire pas entraver le marché commun. Mais elle ne doit pas en être victime.

En bref, mes chers collègues, nous ne mettons nullement en cause la volonté et le zèle du Gouvernement pour discuter dans les meilleures conditions possibles. Nous souhaitons de tout cœur et très sincèrement que les dernières négociations de ces jours-ci nous permettent, demain, de ratifier ce traité. Mais dans l'état actuel des choses, au cours d'un débat d'orientation et en raison de l'imprécision de cet ordre du jour, où rien ne fait allusion à cette règle d'unanimité au conseil des ministres, la majorité de notre groupe ne participera pas au vote.

M. le président. La parole est à M. de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Mes chers collègues, les préoccupations qui se sont exprimées sur ces bancs ont, par leur précision, peut-être dépassé parfois les espoirs du Gouvernement.

Pourtant, il était nécessaire que le Gouvernement s'applique plus largement à dissiper les équivoques et à dresser l'inventaire des problèmes posés par le marché commun.

Mais, au moment où le débat arrive à son terme, nous devons lui chercher une conclusion inspirée d'un souci d'efficacité.

Pour ne pas renouveler les expériences précédentes qui ont été fâcheuses il semble que l'Assemblée ait aujourd'hui le devoir d'indiquer clairement au Gouvernement, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des autres pays membres, parties à cette négociation, les points sur lesquels nous n'accepterons pas de transiger.

En ce qui nous concerne, ces points ont été développés dans un ordre du jour que j'ai eu l'honneur de déposer au nom du groupe radical et radical socialiste.

La plupart des inquiétudes qui s'expriment dans cet ordre du jour ont déjà été évoquées par d'autres orateurs. C'est pourquoi je ne retiendrai pas longtemps l'attention de l'Assemblée.

Je soulignerai seulement deux points qui me tiennent particulièrement à cœur.

En premier lieu, dois-je rappeler encore une fois combien est importante la participation de nos partenaires aux charges financières considérables que nous supportons outre-mer ?

Je sais que le Gouvernement — M. le président Guy Mollet le soulignait tout à l'heure — compte obtenir une participation satisfaisante. Je ne cache pas que nous avions espéré obtenir des indications plus précises à ce sujet.

En tout cas, nous ne saurions nous contenter d'une aumône de quelques milliards de francs, qui ne viendrait pas relayer l'effort considérable que nous soutenons outre-mer.

Il est un deuxième point sur lequel l'ordre du jour gouvernemental est muet. Nous le regrettons. Il concerne la détermination du niveau du tarif extérieur commun, qui est essentiel pour la France.

Par la grande diversité de ses industries, notre pays, plus que les autres, doit craindre une protection insuffisante contre la concurrence, contre le dumping des pays tiers. En outre, il est de l'intérêt de l'Europe de maintenir cette diversité industrielle grâce à une protection tarifaire importante, si elle ne veut pas dépendre économiquement des autres blocs économiques. La puissance économique américaine, ne l'oublions pas, n'a pu se construire qu'à l'abri de solides barrières douanières. L'Europe, j'en suis convaincu, sera protectionniste ou ne sera pas.

Enfin — ce souci était marqué dans le dernier paragraphe de notre ordre du jour — il importe de ne pas laisser notre ministre des affaires étrangères partir comme un voyageur sans bagage. Ce serait le cas si, s'engageant dans le marché commun, dans le même temps son collègue des affaires économiques et financières venait à lui tourner le dos.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que, d'ores et déjà, le Gouvernement définisse clairement ses intentions en matière économique en général, de façon à mettre notre pays en état précisément d'affronter ce marché commun.

Sur les autres points, d'autres orateurs plus éminents que moi ont fait part de leurs inquiétudes, notamment quant aux conditions du passage de la première à la deuxième étape. Je n'y reviendrai donc pas.

En conclusion, nous ne pensons pas, par ces observations qui traduisent nos inquiétudes, gêner nos négociateurs. Au contraire, nous sommes convaincus que M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, dont nous connaissons le talent de négociateur, pourra, avec beaucoup de profit pour la cause de notre pays, faire état des inquiétudes de l'opinion publique de son pays. Nos partenaires, nos interlocuteurs invoquent souvent cet argument. Nous devons aussi faire état des préoccupations de notre opinion publique.

Nous demandons donc au Gouvernement d'être attentif aux inquiétudes que nous avons exprimées et vigilant quant aux garanties minima qu'il est souhaitable d'obtenir.

Qu'il soit assuré que nous lui demanderons, lors du débat de ratification, si celles-ci ont été accordées. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. L'ordre du jour n° 2, deuxième rectification, est assorti d'une demande de priorité.

Je consulte l'Assemblée sur la priorité.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La priorité est accordée.

Cet ordre du jour comporte *in fine* la formule: « et, repoussant toute addition, ».

M. André Beauguitte. J'ai déposé un amendement.

M. le président. Je vais mettre aux voix cette formule: « et, repoussant toute addition, ». Si l'Assemblée l'adoptait, tout amendement serait écarté.

M. André Beauguitte. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Beauguitte.

M. André Beauguitte. Je demande un scrutin sur les mots: « et, repoussant toute addition, », parce que mes amis Laurens, Vassor, Grandin et moi-même avons déposé un amendement, conforme au vœu des organisations professionnelles agricoles. Ce texte est ainsi conçu:

« Ajouter, *in fine*, à l'alinéa *b* de l'ordre du jour n° 2, deuxième rectification, les mots:

« Les décisions concernant le marché commun des produits agricoles seront prises à l'unanimité jusqu'au moment où la politique commune agricole aura elle-même été adoptée à l'unanimité. »

Je le répète, c'est en accord avec des organisations professionnelles agricoles que nous avons déposé cet amendement.

M. Robert Lecourt. Lesquelles ?

M. Jean Cayeux. Nous ne sommes pas au Conseil économique!

M. André Beauguitte. Nous insistons pour que cette garantie essentielle soit donnée. L'Assemblée sera juge.

M. le président. Je mets aux voix, par scrutin, les mots « et repoussant toute addition, ».

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	582
Majorité absolue	292
Pour l'adoption	316
Contre	266

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ordre du jour n° 2, deuxième rectification.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	541
Majorité absolue	271
Pour l'adoption	331
Contre	210

L'Assemblée nationale a adopté.

— 3 —

DEMISSION D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Viallet, comme membre de la commission du travail et de la sécurité sociale.

— 4 —

DEMANDE DE PROLONGATION D'UN DELAI IMPARTI AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une résolution demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur le reclassement des travailleurs handicapés.

Cette résolution sera imprimée sous le n° 3848, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

— 5 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires étrangères demande à donner son avis sur le projet de loi n° 3736 instituant une aide aux Français rapatriés de l'étranger, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Etienne Fajon et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à prendre des mesures d'élémentaire justice fiscale en faveur des rappelés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3832, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à organiser la lutte contre l'épizootie de fièvre aphteuse et à accorder une aide financière aux exploitants ayant subi des pertes.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3833, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Tony Larue (Seine-Maritime) et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer, dans le cadre de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 et de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, un corps permanent de surveillants des ponts et chaussées.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3840, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mondon et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à préciser le champ d'application de la loi du 22 août 1950 et du décret d'application du 17 août 1952 attribuant la qualité de réfractaires à certaines catégories de jeunes gens des départements de l'Est qui se sont soustraits à l'incorporation de force dans la Wehrmacht.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3843, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mouton et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à abroger le décret-loi du 29 juillet 1939, le décret n° 53-1038 du 23 octobre 1953, l'article D. 9 du code des pensions militaires d'invalidité, à fixer les conditions d'attribution, de maintien et de suppression de l'indemnité de soins et à assurer aux tuberculeux de guerre stabilisés la réadaptation et le reclassement professionnel.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3844, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Naegelen et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer la représentation des travailleurs intellectuels au Conseil économique.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3846, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Médecin et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer le reclassement, dans la métropole, des Français contraints de quitter la Tunisie et le Maroc, la réparation des atteintes portées à leurs personnes et aux dommages subis dans leurs biens, la protection des avoirs qu'ils ont été obligés d'abandonner.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3850, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires étrangères. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Bruyneel une proposition de loi modifiant les articles 76, 80 et 81 du code pénal.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3853, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)